

**Treizième session**

New York, 8 - 17 décembre 2014

**Cinquième élection des juges de la Cour pénale internationale****Additif****Annexe I****Liste alphabétique des candidats (avec exposé des qualifications)***Sommaire*

<i>Nom et nationalité</i>	<i>Page</i>
1. ALAPINI-GANSOU, Reine Adelaide Sophie (Bénin) .....	2
2. BAHLOUL, Abdelkade (Tunisie) .....	10
3. BENNEH, Emmanuel Yaw (Ghana) .....	13
4. BIRMONTIEN , Toma (Lituanie) .....	22
5. BRANT, Leonardo Nemer Caldeira (Brésil) .....	27
6. CHUNG, Chang-ho (République de Corée) .....	33
7. UR EVI , Zlata (Croatie) .....	37
8. GONTŠAROV, Pavel (Estonie) .....	45
9. HOFMA SKI, Piotr (Pologne) .....	50
10. KOVÁCS, Péter (Hongrie) .....	57
11. MINDUA, Antoine Kesia-Mbe (République Démocratique du Congo) .....	63
12. PEREIRA, Maria Natércia Gusmão (Timor-Leste) .....	70
13. PERRIN DE BRICHAMBAUT, Marc Pierre (France) .....	77
14. RATIARAISSOA, Harimahefa (Madagascar) .....	83
15. SCHMITT, Bertram (Allemagne) .....	88
16. THELIN, Krister Hans (Suède) .....	93
17. UGREKHELIDZE, Mindia (Géorgie) .....	97

# 1. ALAPINI-GANSOU, Reine Adelaïde Sophie (Bénin)

[original: français]

## Note verbale

Le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome et, se référant à sa note N° ICC-ASP/13/SP/06 du 18 février 2014, à l'honneur de lui faire part de ce qui suit:

Conformément aux dispositions de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale et des résolutions ICC-ACP/3/Res.6 amendée par les résolutions ICC-ASP/5/Res.5 et ICC-ASP/12/Res.8 adoptées par l'Assemblée des Etats Parties le 10 septembre 2004, le 1<sup>er</sup> février 2007 et le 27 novembre 2013 respectivement, le Gouvernement béninois a décidé de présenter la candidature du Bénin, en vue d'occuper l'un des six (06) postes de Juges vacants à la Cour Pénale Internationale, en la personne de Madame Reine ALAPINI-GANSOU, Avocate au Bureau du Bénin.

Madame Reine ALAPINI-GANSOU est aussi membre de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples depuis 2005. Elle est aussi membre de la Cour Permanente d'Arbitrage des Nations Unies de la Haye depuis 2011, et actuellement Chef de la Composante Droits de l'Homme de la Mission Internationale Africaine de Soutien au Mali (MISMA).

Par ailleurs, le Ministère tient à préciser à l'attention du Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties que la candidature de Madame Reine ALAPINIGANSOU est présentée au titre de la liste B en conformité avec le paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

Le Ministère serait reconnaissant Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties de bien vouloir trouver en annexe les curricula vitae de l'intéressée (en langues française et anglaise), les documents de présentation de sa candidature (en langues française et anglaise) aux termes des alinéas a), b) et c) du paragraphe 3 de l'article 6 du Statut de Rome, conformément à l'alinéa 4 a) de l'article 36 dudit Statut, ainsi que les attestations dans le domaine du Droit International des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire, du Droit de l'Arbitrage International et du Droit du Développement.

## Exposé des qualifications

*Document de présentation de Madame Reine Alapini-Gansou, candidate de la République du Bénin au poste de juge à la Cour Pénale Internationale*

### 1. Critères justifiant la considération morale, l'impartialité et l'intégrité de Madame Reine Alapini-Gansou

Madame Reine Alapini-Gansou est ressortissante du Bénin. Sa candidature est présentée par le Gouvernement du Bénin aux termes de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale et des résolutions ICC-ACP/3/Res.6 amendée par les résolutions ICC-ASP/5/Res.5 et ICC-ASP/12/Res.8 adoptées par l'Assemblée des Etats Parties le 10 septembre 2004, le 1<sup>er</sup> février 2007 et le 27 novembre 2013 respectivement.

Née à Abidjan, Côte d'Ivoire le 11 août 1956, elle est titulaire d'un diplôme d'Etudes approfondies (DEA) des Universités de Maastricht au Pays-Bas, du Bhoutan et de Lomé au Togo. Elle est, par ailleurs, titulaire d'une Maîtrise en Droit des Affaires et Carrières Judiciaires de l'Université Nationale du Bénin.

Madame Reine Alapini-Gansou est de tradition Romano-germanique de la Civil Law; mais elle a obtenu un diplôme universitaire en Droit de la Common Law de l'Université de Lyon 3 -France.

Au regard de son parcours dans le domaine du Droit International des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire, Madame Reine Alapini-Gansou a obtenu plusieurs certificats dans le domaine du Droit du développement, du Droit de l'environnement et des Droits de la femme. Elle a, pour sa grande contribution au service des Droits de l'homme, obtenu de nombreuses distinctions, dont notamment :

- (a) le Prix des Droits de l'Homme du cinquantenaire des indépendances africaines, décerné par l'Académie des Sciences d'Outre- Mer, à Paris Sorbonne, France, 27 Novembre 2010;
- (b) la Distinction du 25ème anniversaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme pour sa contribution au service des Droits de l'Homme pour l'Afrique, 25 Octobre 2012, à Yamoussoukro, Côte d'Ivoire;
- (c) la Distinction pour sa contribution à la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle faites à l'égard des homosexuels, Genève, UNAIDS, 16 Mai 2014.

2. *Les compétences pour les fonctions judiciaires au niveau national*

*Dans le domaine académique*

Mme Reine Alapini-Gansou est Enseignant-chercheur et inscrite en thèse à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université d'Abomey-Calavi-Bénin. A ce titre, elle a présenté des travaux sur «la théorie de l'Interprétation Stricte de Loi Pénale ; le rôle de l'OMC dans la protection de l'environnement ». En 2002, elle a présenté aux journées scientifiques de Lomé une communication sur : "Les nouvelles Dimensions de l'Aveu en matière Pénale". Elle est Chargée de cours à l'Institut des Droits de l'Homme, la Démocratie au Quotidien (IDH) et à la Faculté des Sciences de la Santé (FSS) de l'Université d'Abomey Calavi, au Bénin. Elle prend présentement part à la confection d'un syllabus pour les infirmières et infirmiers du Bénin. Elle est auteur et co-auteur de plusieurs publications dont :

- (a) "De l'article 64 à l'article 122-1 du code pénal : une réforme à mi-chemin" – Paru à la revue annuelle de l'assistance en santé mentale en Afrique", paru dans « Réalités Africaines» ,1999 ;
- (b) "Aspects Psycho pathologique du viol en Afrique : Cas du BENIN et du CONGO" ;
- (c) "Violences faites aux femmes: intérêt de la mise en place d'une cellule de prise en charge médico-psycho-juridique" paru dans le Bénin Médical, N°s 39/ 40 – 2008 ;
- (d) "Le code des personnes et de la famille du Benin à l'épreuve de l'application", 2012. (A paraître).

*Au niveau du Barreau*

- (a) Elle est Avocate inscrite au Barreau du Bénin depuis 1986 (actuellement sous le numéro 24) ;
- (b) Ancienne stagiaire pour la Conférence Internationale des Barreaux à Paris (1988) ;
- (c) Ancienne stagiaire de l'Organisation Internationale pour le Droit du Développement de Rome, Italie 2000- 2002 ;
- (d) Elle a pris part en 2001, pour le compte de l'association "Avocats sans Frontières (ASF) de Belgique, au projet «Justice pour tous au Rwanda » après le génocide de 1994 ;
- (e) Elle est membre du Barreau Pénal International et de l'Association Internationale des Avocats de la Défense ;
- (f) En tant qu'avocate, elle a été cooptée comme Formatrice au Centre International de Formation des Avocats Francophones (CIFAF) sur la procédure devant la Cour Pénale Internationale depuis 2012 ;
- (g) En tant qu'avocate, elle a obtenu l'anti constitutionnalité de l'article 336 du code pénal béninois portant répression de l'adultère, jugé discriminatoire à l'égard de la femme ;
- (h) Au Bénin, elle a exercé comme membre de la Commission Nationale de Codification et de Législation (CNCL) et comme consultante pour la Cellule d'Analyse et de Programmation de l'Assemblée Nationale du Bénin (CAPAN), pour la réforme du code béninois de procédure pénale.

3. *Les compétences reconnues dans le domaine du Droit Pénal, de la Procédure Pénale, du procès pénal et dans le domaine du Droit International*

*Compétences reconnues dans le domaine du Droit Pénal et de la Procédure Pénale*

- (a) Madame Reine Alapini-Gansou est Avocate au Barreau du Bénin depuis le 4 Décembre 1986 et a de l'expérience avérée en matière de procès pénal devant les cours et tribunaux du Bénin et aux assises;
- (b) Elle enseigne le Droit Pénal Général et la Procédure Pénale à l'Université d'Abomey-Calavi en République du Bénin depuis 2001;
- (c) Elle est Formatrice au Centre International de Formation des Avocats Francophones (CIFAF) sur la procédure devant la Cour Pénale Internationale depuis 2012.

*Compétence reconnues dans le domaine du Droit International*

- (a) Depuis son élection en 2005 et sa réélection en 2011 comme membre de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Madame Reine Alapini-Gansou a assumé de très hautes fonctions au sein de cette institution quasi juridictionnelle;
- (b) Madame Reine Alapini-Gansou a été Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (2009 - 2011). A ce titre, elle a conduit plusieurs missions de promotion ou de protection des Droits de l'Homme en République Démocratique du Congo, en Mauritanie, en Algérie, en Tunisie en Lybie et au Togo ;
- (c) Elle a été Présidente ou Membre, à plusieurs reprises, des procès fictifs des Droits de l'Homme organisés par le Centre des Droits de l'Homme de l'Université de Pretoria ;
- (d) Elle a été à l'initiative de la saisine de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples dans le cadre des violations massives des Droits perpétrés en Libye en 2010 ;
- (e) Elle a Présidé le Comité sur les Droits Humains des personnes vivant avec le VIH et autres personnes vulnérables, créé au sein de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des peuples de 2009 à 2011 et elle en est encore membre jusqu'à ce jour. Dans ce cadre, ses travaux ont porté sur les enjeux de vulnérabilité et les atteintes dont peuvent être victimes les couples et les partenaires de même sexe ;
- (f) Madame Reine Alapini-Gansou est experte auprès de l'ONUSIDA (UNAIDS) pour la défense des Droits des personnes vivant avec le VIH, les personnes vulnérables et les homosexuels ;
- (g) En tant que membre du Groupe de Travail sur les personnes âgées et des handicapées de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples depuis 2007, elle a pris part à l'élaboration d'un Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur la promotion et la protection des Droits des personnes âgées en Afrique, et d'un protocole à la Charte Africaine sur les Droits des personnes handicapées en Afrique ;
- (h) Madame Reine Alapini-Gansou est Rapporteur spécial sur les Droits des Défenseurs des Droits de l'Homme pour l'Afrique, de 2005 -2009 et de 2011 à ce jour. A ce titre, elle a pris part à de nombreux séminaires et rencontres sur des sujets liés à la promotion et à la protection des Droits des Défenseurs des Droits de l'Homme et au renforcement de leurs capacités. Elle a fait éditer des manuels et des guides de travail ainsi qu'un outil de communication pour les Droits des Défenseurs de l'Homme ;
- (i) En tant que Rapporteur Spécial sur les Droits des Défenseurs des Droits de l'Homme pour l'Afrique, Madame Reine Alapini-Gansou a conduit deux Etudes, respectivement sur la situation des femmes défenseurs en Afrique, et sur la liberté d'association en Afrique. Elle a, par ailleurs, élaboré des lignes directrices sur la liberté d'association et les Droits Humains ainsi que sur le terrorisme en Afrique;

- (j) Madame Reine Alapini-Gansou est Membre de la Cour Permanente d'Arbitrage des Nations Unies de la Haye, depuis le 9 Juillet 2011 ;
- (k) Madame Reine Alapini-Gansou a été nommée membre de la Mission Internationale d'Enquête des Nations unies sur les violences électorales en République de Cote D'Ivoire en Mai – Juin 2011;
- (l) Au moment de sa présentation, Madame Reine Alapini-Gansou est Chef de la Composante Droits de l'Homme de la Mission Internationale Africaine de Soutien au Mali (MISMA) depuis le 1er Avril 2013.

#### 4. *Connaissance des langues*

Francophone d'origine, Madame Reine Alapini-Gansou a une bonne connaissance de l'Anglais et est capable de s'exprimer dans cette langue et de l'écrire. Dans le cadre de son mandat en tant que membre de la Commission Africaine et Rapporteur Spéciale, elle a eu un bon nombre d'occasions d'utiliser cet atout et de l'améliorer.

Elle utilise l'outil informatique.

#### 5. *Liste de candidature*

Aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du statut de Rome, le Gouvernement de la République du Bénin propose la candidature de Madame Reine Alapini-Gansou au poste de juge à la Cour Pénale Internationale, au titre de la **liste B** des candidatures.

#### 6. *Expertise juridique spécialisée*

- (a) Madame Reine Alapini-Gansou a été consultante pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour l'élaboration d'un projet de loi portant promotion et protection des Droits Humains des malades mentaux (2008) ;
- (b) Madame Reine Alapini-Gansou a été consultante pour le Bureau International du Travail (BIT) sur les Droits Humains des malades mentaux et des personnes vivant avec le VIH en milieu de travail ;
- (c) Madame Reine Alapini-Gansou est Arbitre agréée auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin ;
- (d) Madame Reine Alapini-Gansou est Arbitre agréée auprès de l'Association Interprofessionnelle du Coton au Bénin ;
- (e) En tant que membre de la Coalition Béninoise pour la Cour Pénale Internationale, Madame Reine Alapini-Gansou a présenté et exécuté un projet d'atelier d'élaboration et de rédaction d'une loi d'adaptation et de mise en œuvre du statut de Rome pour le Bénin ;
- (f) Madame Reine Alapini-Gansou est membre de plusieurs associations féminines. En tant qu'ancienne membre de l'Association des Femmes Juristes du Bénin, membre fondatrice du réseau WILDAF - BENIN et de l'Association pour le Droit au Développement (ABDD), elle a été à l'initiative de plusieurs lois protégeant les femmes au Bénin, dont notamment :
  - (i) la loi N° 2002-07 du 24 Août 2004 portant Code des Personnes et de la Famille en République du Bénin ;
  - (ii) la loi n° 2003 -03 du 03 Mars 2003 portant répression des mutilations génitales féminines en République du Bénin ;
  - (iii) la loi N° 2005-31 du 05 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH /SIDA en République du Bénin ;
  - (iv) la loi N°2006-19 du 05 Septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin ;
  - (v) la loi portant promotion et protection des malades mentaux au Bénin.

Madame Reine Alapini-Gansou a aussi œuvré à la réalisation d'un module de formation pour les femmes para juristes du réseau WILDAF-BENIN. En tant que membre du réseau WILDAF-BENIN, elle a œuvré à la conception et à la réalisation d'un manuel d'animation juridique dans le cadre de L'initiative des Droits Juridiques de la Femme / Women's Legal Rights Initiative (WLR-Bénin).

A ce jour elle sert comme Juriste conseil pour les femmes victimes de violences et de viol au Centre pour le Droit et le Développement de la Femme du réseau WILDAF-BENIN et totalise, dans ce cadre, l'examen de plus de deux cents (200) cas matrimoniaux, successoraux, de coups et blessures, de viols entre autres, traités en mode alternatifs de règlements de litiges ou au contentieux devant les cours et tribunaux.

#### 7. Indication de la nationalité

Madame Reine Alapini-Gansou est de nationalité béninoise.

## Curriculum vitae

Nom de famille :	Alapini-Gansou	
Prénom :	Reine	
Deuxième prénom :	Adelaide Sophie	
Sexe :	Feminin	
Date de naissance :	11 Aout 1956	
Nationalité :	Beninoise	
Critères régionaux :	Afrique	
État civil :	Mariee	
Liste A/Liste B :	Liste B	
Langues	Langue maternelle : Nago	
• Anglais	(à l'écrit) Bonne connaissance	(à l'oral) Bonne connaissance
• Français	(à l'écrit) Excellent	(à l'oral) Excellent

### Qualifications académiques :

2007

- *Institution:* Université De Lyon
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Diplôme Universitaire De La Common Law Des Affaires, 29 Octobre 2007 (voir diplôme en annexe)

Oct/1998 - Juin/1999

- *Institution:* Université De Maastricht - Université Du Togo
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Diplôme D'études Approfondies-Droit Et Politique De L'environnement (Voir diplôme en annexe)

Oct/1979 - Juin/1983

- *Institution:* Faculte De Droit, Université Nationale Du Benin
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Maitrise En Droit-Droit Des Affaires Et Carrieres Judiciaires (voir diplôme en annexe)

### Expérience professionnelle :

Depuis 2012

- *Employeur :* Centre International De Formation Pour Les Avocats Francophones
- *Intitulé du poste :* Formateur
- *Autres informations : matière enseignée :* La Procédure devant la Cour Pénale Internationale

Depuis 2002

- *Employeur :* Faculte De Droit, Université D'abomey-Calavi, Benin
- *Intitulé du poste :* Enseignant Chercheur (voir attestation en annexe)
- *Autres informations : Matières enseignées :* Droit Pénal et Procédure Pénale

Depuis le 4 décembre 1986

*Intitulé du poste* : Avocate inscrite au Barreau du Bénin (voir attestation en annexe)

*Autres informations* :

- Avocat pour l'Association « Avocats sans Frontières » (ASF) dans le cadre du projet « Justice pour tous au Rwanda » après le génocide de 1994 - janvier à mars 2001 ;
- Membre du Barreau Pénal International depuis 2002 ;
- Membre de l'Association Internationale des Avocats de la Défense depuis 2004 ;
- Ancienne membre de la Commission Nationale de Codification et de Législation du Bénin ;
- Juriste Conseil pour les femmes victimes de violences du Centre pour le Droit et le Développement de la Femme du réseau WILDAF-BENIN depuis 2002.

Depuis 2005

- *Employeur* : Chambre Du Commerce Et De L'industrie Du Bénin
- *Intitulé du poste* : Arbitre Agréée auprès de la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Bénin.

Depuis 2004

- *Employeur* : Association Interprofessionnelle Du Coton Au Bénin
- *Intitulé du poste* : Arbitre Agréée auprès de l'AIC (Association Interprofessionnelle du Coton au Bénin)

Autres activités professionnelles pertinentes :

Depuis avril 2013

*Activité* : Chef de la Composante Droits de l'Homme de la Mission Internationale Africaine de Soutien au Mali (MISMA) et pour la Mission de l'Union Africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL). A ce titre, elle a dirigé le premier groupes d'observateurs Africains des Droits de l'Homme pour le monitoring des violations des Droits de l'Homme au Mali et en rend compte à L'Union Africaine et à la Commission Africaine.

Mai à juin/2011

*Activité* : Membre de la Commission d'enquête Internationale des Nations Unies sur les violences postélectorales en Côte d'Ivoire.

Juillet 2011

*Activité* : Nomination en qualité de Juge à la Cour Permanente d'Arbitrage des Nations-Unies de la Haye

2009-2011

*Activité* : Ancienne Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (11 novembre 2009 – 24 octobre 2011). Elle à eu, à ce titre, à diriger cette Commission dans sa mission de promotion et de protection des Droits de l'Homme telle que prévue à l'article 45 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

2010-2011

*Activité* : Ancienne Présidente du Comité sur les Droits Humains des Personnes vivant avec le VIH et autres personnes vulnérables, au sein de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (25 mai 2010 – 5 novembre 2011). A ce titre, elle a noué des relations de travail avec l'ONUSIDA et d'autres partenaires de la Société civile et a participé à de nombreux colloques et conférences internationales sur le VIH Sida.

Depuis 2011

*Activité* : Rapporteur spéciale sur les Droits des Défenseurs des Droits de l'Homme de 2005 à 2009 et depuis le 5 novembre 2011 jusqu'à ce jour. A ce titre, elle a fait paraître à ce jour 09 éditions d'un bulletin d'information intitulé « La lettre de la rapporteur » et qui établit le lien entre le mécanisme et les différents acteurs. A pris part à plusieurs séminaires sur des thématiques diverses liées à la promotion et à la protection des Droits des Défenseurs des Droits de l'Homme. A organisé à ce titre un colloque africain sur les Droits des Défenseurs des Droits de l'Homme à Kampala en Ouganda. En Août 2008, a organisé à Cotonou au Bénin un Atelier continental de confection d'outils de travail pour les Droits des Défenseurs des Droits de l'Homme. Deux documents ont été élaborés, un guide pour les Droits des Défenseurs de l'Homme et un manuel de formation, ceci avec l'appui de la Norvège et l'Ambassade de la République Fédérale de l'Allemagne au Bénin. A organisé en octobre 2008 un colloque national sur les Droits de l'Homme au Bénin avec les membres de la Société Civile, à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des Droits de l'Homme avec l'appui de "Open society" de l'Afrique de l'Ouest. A organisé le 10 décembre 2008 un dialogue national inter actif sur les questions des Droits de l'Homme au Bénin. A organisé un séminaire de formation au profit des enseignants du primaire et du secondaire sur l'Education aux Droits de l'homme du 7 au 11 décembre 2009. (Appui de l'Ambassade Fédérale de l'Allemagne). Participation à une table ronde à l'occasion de la 61<sup>ème</sup> journée internationale des Droits de l'Homme sur les questions liées aux Droits de l'Homme au Bénin au Bureau du Médiateur de la République à Porto-Novo.

Depuis 2005

*Activité* : Membre de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples depuis le 18 novembre 2005. A ce titre est membre du Groupe de Travail sur les personnes âgées et des handicapés depuis 2007 à ce jour. Participe dans ce cadre à l'élaboration de deux instruments juridiques de promotion et de protection des Droits des personnes âgées et des personnes vivant avec handicap en Afrique. (Voir attestation en annexe)

#### Publications les plus pertinentes

- De l'article 64 à l'article 122-1 du code pénal : une réforme à mi-chemin – Paru dans la Revue annuelle de l'assistance en santé mentale en Afrique « Réalités Africaines» 1999 ;
- Aspects Psycho-pathologiques du viol en Afrique : Cas du Benin et du Congo ;
- Violences faites aux femmes : Intérêts de la prise en charge médico-psycho-juridique ; paru dans la Revue Le Benin Médical n° 39/40 -2008.

#### Séminaires et conférences les plus pertinents

- Colloque International sur l'impunité organisée, par l'expert indépendant des Nations Unies sur la Cote d'Ivoire, Yamoussoukro, mars 2013 ;
- Conférence sur la Commémoration du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la ratification par la France de la Convention sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes, Décembre 2013 ;
- Commémoration du 20<sup>ème</sup> anniversaire e la convention des Nations Unies sur les disparitions forcées, panel de haut niveau, Genève, 2012 ;
- Organisation et préparation de la Conférence sur le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Yamoussoukro- Cote d'Ivoire, 2012 ;
- Organisation et préparation de la Conférence sur le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Banjul- Gambie, 2012 ;
- Panel de haut niveau sur les Droits des Personnes Agées, Nations Unies, New York, Avril 2011 ;
- Colloque sur le bilan de la Conférence de Johannesburg sur la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des Droits de l'Homme de 1998 (Johannesburg +10) Kampala, 2009 ;
- Programme de formation des juges internationaux dans le programme BRANDEIS, Dakar, août 2006 ;
- Séminaire sur la procédure devant la Cour Pénale Internationale, Barreau Pénal International et Association Internationale des Avocats de la Défense, Dakar, juillet 2005 ;
- Séminaire sur la mise en œuvre des recommandations de la Conférence de Beijing, Addis abeba, 2004.

#### Appartenance à des associations professionnelles

- 1°/ Membre de l'Association Internationale des Avocats de la Défense et membre du Barreau Pénal International ;
- 2°/ Membre de la Coalition (Section du Bénin) pour la mise en œuvre du Statut de la Cour Pénale Internationale. (Secrétaire exécutive) ;
- 3°/ Membre du Comité National Béninois pour la mise en œuvre du Statut de la Cour Pénale Internationale (1ère Vice-présidente) ;
- 4°/ Ancienne Membre de l'Association des Femmes Juristes du Benin (AFJB) ;
- 5°/ Ancienne Membre de l'Association des Femmes de l'Education du Benin (ASFEB)-Ancienne Trésorière ;
- 6°/ Membre Fondateur du Réseau Béninois de Défense des Défenseurs des Droits de l'Homme ;
- 7°/ Présidente du Conseil d'Administration de l'Association Béninoise de Droit du Développement (ABDD) (à ce titre, conduit actuellement un projet sur l'appui juridique aux personnes vivant avec le VIH/SIDA et autres personnes vulnérables) ;
- 8°/ Membre fondateur du Réseau WILDAF-Bénin (Femmes droit et développement) (Secrétaire Exécutive – Consultante pour le WILDAF sur la mise en œuvre effective de la Convention des Nations Unies sur toutes les formes de discrimination faites aux femmes) ;
- 9°/ Membre du Conseil d'Administration du Service International pour les Droits de l'Homme ;
- 10°/ Membre de l'Association des Femmes Avocates du Benin ;
- 11°/ Membre du Soroptimiste Club Doyen du Bénin.

#### Distinctions reçues

- 1- Lauréate du Prix des Droits de l'Homme du Cinquantenaire des Indépendances Africaines, Sorbonne, Paris, Novembre 2010 ;
- 2- Distinction pour sa contribution à la promotion des Droits de l'Homme pour l'Afrique lors de la 52<sup>ème</sup> session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Yamoussoukro, octobre 2012 ;
- 3- Distinction pour sa contribution à la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle faites à l'égard des homosexuels, Genève, UNAIDS, 16 Mai 2014.



### Intérêts personnels

- Poursuivre l'œuvre de protection des Droits de l'Homme au niveau de l'institution judiciaire internationale permanente par excellence qu'est la Cour Pénale Internationale ;
- Servir la justice internationale par la pratique judiciaire, le plaidoyer et les activités de recherche.

### Divers

- Juillet 2005 : Attestation de participation au cours sur la pratique du Droit devant la Cour Pénale Internationale organisé à Dakar au Sénégal par le Centre Pearson en collaboration avec l'Association Internationale des Avocats de la Défense ;
- Février- Mars 2005 : Certificat de participation au cours (CS-84 F) organisé par le Centre Pearson/ dans le cadre du Programme de formation de gestionnaires civils francophones pour la consolidation de la paix (PGCAF) à Ouidah, Bénin ;
- 4 - 6 mars 2004 : Présentation et exécution d'un projet d'atelier d'élaboration et de rédaction d'une loi d'adaptation et de mise en œuvre du Statut de Rome ;
- 2003 : Présidente du Comité Technique pour l'élaboration des statuts et règlements intérieurs du Centre de Conciliation, d'Arbitrage et de Médiation de la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Bénin (CCAM-CCIB) et du projet de décret portant création du CCAM-CCIB ;
- Mai 2003 : Certificat de participation au 11<sup>ème</sup> Cours régional sur les procédures internationales des Droits Humains organisé par le Centre Africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de l'Homme et des Peuples avec participation à la 33<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.
- Octobre 2002 : Certificat de participation au 5<sup>ème</sup> séminaire Atelier organisé par l'Institut Africain des Droits Humains sur les contentieux en Droits Humains avec participation à la 32<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- Juillet 2000 : Certificat de participation 31<sup>ème</sup> Session d'Enseignement de l'Institut International des Droits de l'Homme de Strasbourg ;
- Juillet 1999 : Certificat de participation 30<sup>ème</sup> Session d'Enseignement de l'Institut International des Droits de l'Homme de Strasbourg ;
- Novembre-décembre 1996 : Certificat de Participation à un séminaire de Formation sur le Management pour les ONG des Droits de l'Homme au Caire en Egypte ;
- Juillet-Août 1993 : Certificat de Participation 21<sup>ème</sup> Session de Formation Intensive de l'Institut International des Droits de l'Homme de Strasbourg.

## 2. BAHLOUL, Abdelkade (Tunisie)

[original : français]

### Note verbale

L'Ambassade de la République Tunisienne présente ses compliments à la Cour Pénale Internationale (Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome) et, se référant à sa note verbale référencée ICC-ASP/13/SP/06 et datée du 18 février 2014, a l'honneur de porter à sa connaissance que le Gouvernement de la République Tunisienne a décidé de présenter la candidature de M. Abdelkader Bahloul, Procureur Général près de la Cour d'appel de Tunis, au poste de juge à la Cour Pénale Internationale dont les élections auront lieu à l'occasion de la tenue de la treizième session de l'Assemblée des Etats Parties, qui se tiendra au siège des Nations Unies à New York, du 8 au 17 décembre 2014.

M. Abdelkader Bahloul, réunit les qualités requises à l'article 36, paragraphe 3 b) i) et est ainsi candidat au titre de la « liste A » regroupant les candidats ayant « une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire ».

### Exposé des qualifications

*Document détaillé établi en application de l'article 36 paragraphe 4 (a) du Statut de Rome et du paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des Etats Parties relative aux modalités de présentation des candidatures et d'élection à la Cour Pénale Internationale.*

Le Gouvernement de la République Tunisienne a décidé de présenter la candidature de M. Abdelkader Bahloul, Procureur Général près La Cour d'Appel de Tunis, à un siège de juge à la Cour Pénale Internationale en vue des élections qui se tiendront à New York lors de la treizième Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome, convoquée du 8 au 17 décembre 2014.

La candidature de M. Abdelkader Bahloul pour cette élection a été retenue, aux termes de l'article 36, paragraphe 4, du Statut de Rome, selon la procédure de présentation des candidatures à la Cour Internationale de Justice prévue dans le Statut de celle-ci.

Le juge M. Abdelkader Bahloul est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité (alinéa a du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome). Magistrat hautement respecté, il a consacré l'ensemble de sa carrière professionnelle d'une durée de trente sept ans environ au service de la justice et ce à partir du 1<sup>er</sup> Février 1978.

Le juge M. Abdelkader Bahloul réunit les conditions requises en Tunisie pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires comme il est stipulé à l'alinéa a du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome, puisqu'il est actuellement et depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011 Procureur Général Prés La Cour d'Appel de Tunis. Cette fonction judiciaire est classée parmi les plus hautes fonctions judiciaires en Tunisie.

Le juge M. Abdelkader Bahloul possède une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal en qualité de juge d'instruction, de magistrat de siège et d'homme de parquet satisfaisant ainsi aux exigences requises par l'alinéa b (i) du paragraphe 3 de l'article 36. Au cours de sa carrière, il a présidé la Chambre correctionnelle pendant deux ans et la Chambre criminelle d'appel pendant quatre ans. Il a aussi fait fonction de juge d'instruction pendant quatre ans et de Procureur de la République pendant neuf ans et de Procureur Général près la Cour d'Appel pendant dix ans, soit une expérience exceptionnelle du procès pénal dans toutes ses étapes

Le juge M. Abdelkader Bahloul possède également une connaissance considérable des Conventions Internationales relatives aux droits de l'Homme.

Le juge M. Abdelkader Bahloul est de langue maternelle Arabe et parle couramment le Français, langue dont il possède la maîtrise tant à l'écrit qu'à l'oral. Il a de

même une certaine connaissance de l'anglais (alinéa c du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome).

Le juge M. Abdelkader Bahloul est de nationalité tunisienne exclusivement.

Le juge M. Abdelkader Bahloul est désigné comme candidat au titre de la liste A (paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome) répondant aux exigences précisées à l'alinéa b du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

Le juge M. Abdelkader Bahloul possède une grande expérience dans le domaine de la violence exercée contre les femmes et les enfants, une question mentionnée à l'alinéa b du paragraphe 8 de l'article 36 du Statu de Rome. Cette expérience est le fruit de vingt neuf ans de travail consacré à combattre le crime en particulier les agressions sexuelles dont les femmes et les enfants sont victimes.

## Curriculum vitae

Nom de famille :	Bahloul	
Prénom :	Abdelkader	
Deuxième prénom :	Ben Ali	
Sexe :	Homme	
Date de naissance :	19/11/1952	
Nationalité :	Tunisienne	
Critères régionaux :	Afrique	
État civil :	Marie	
Liste A/Liste B :	Liste A	
Langues	Langue maternelle : Arabe	
- Anglais	(à l'écrit) Intermédiaire	(à l'oral) Débutant
- Français	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
<b>Qualifications académiques :</b>		
21 février 1978		
- <i>Institution:</i>	Faculté de droit et des sciences politiques et économiques de Tunis	
- <i>Diplôme(s) obtenu(s):</i>	Certificat d'aptitude à la profession d'avocat	
Janvier 1978		
- <i>Institution:</i>	Ministère de la Justice	
- <i>Diplôme(s) obtenu(s):</i>	Réussite au concours de recrutement de magistrats ( major de la promotion)	
Octobre 1977		
- <i>Institution:</i>	Faculté de droit et des sciences politiques et économiques de Tunis	
- <i>Diplôme(s) obtenu(s):</i>	Licence en droit privé (en langue française)	
<b>Expérience professionnelle :</b>		
2004-2014		
- <i>Employeur :</i>	Ministère de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle	
- <i>Intitulé du poste :</i>	Procureur Général près la Cour d'Appel de Tunis à partir du 1er octobre 2011 jusqu'à maintenant-- Procureur Général près la Cour d'Appel de Gabès du 16 septembre 2004 au 30 septembre 2011 .	
2000-2004		
- <i>Employeur :</i>	Ministère de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle	
- <i>Intitulé du poste :</i>	Président de la Chambre criminelle à la Cour d'Appel de Sfax	
1993-2000		
- <i>Employeur :</i>	Ministère de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle	
- <i>Intitulé du poste :</i>	Procureur de la République près le Tribunal de première instance de Sfax pendant	

cinq ans à partir du 16 septembre 1995 - Procureur de la République près le Tribunal de première instance de Kairouan pendant deux ans à partir du 16 septembre 1993

1989-1990

- *Employeur :* Ministère de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle
- *Intitulé du poste :* Procureur de la République près le Tribunal de première instance de Sidi Bouzid

1985-1988

- *Employeur :* Ministère de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle
- *Intitulé du poste :* Juge d'instruction au Tribunal de première instance de Sfax
- *Autres informations :* Du 01 octobre 1982 au 31 janvier 1985, juge au Tribunal de première instance de Sfax chargé de la Présidence de la Chambre correctionnelle

#### Autres activités professionnelles pertinentes :

- Activité :* Enseignement à l'Ecole Supérieure de la Magistrature de Tunis
- Activité :* Encadrement des mémoires
- Activité :* Des conférences dans le cadre de l'activité de l'école supérieure de la magistrature

#### Publications les plus pertinentes

Etude comparative de la Convention Européenne d'extradition et la Convention Arabe de lutte contre le terrorisme, Syracuse juin 2000

#### Séminaires et conférences les plus pertinentes

- Participation au Congrès International sur le projet de loi de lutte contre le terrorisme organisé à Tunis, le 29 octobre 2013
- Participation au séminaire "La république de Tunisie et la Cour pénale internationale" organisé à Tunis, les 18-19 octobre 2013 par l'International Criminal Society
- La Présidence d'une audience au congrès International organisé à Tunis, les 16-17 janvier 2013 par le Ministère de la Justice et l'Institution allemande IRZ sur les prisons en Tunisie.

#### Appartenance à des associations professionnelles

Associations des magistrats tunisiens

#### Distinctions reçues

-

#### Intérêts personnels

Un intérêt particulier et une connaissance considérable des Conventions Internationales relatives aux droits de l'Homme

### 3. BENNEH, Emmanuel Yaw (Ghana)

[original: anglais]

#### Note verbale

La Mission permanente de la République du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties de la Cour pénale internationale et, se référant à la note du Secrétariat n° ICC-ASP/13/SP/06 du 18 février 2014, a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement du Ghana présente la candidature de M. Emmanuel Yaw Benneh aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale, en vue des élections qui se tiendront lors de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome à New York du 8 au 17 décembre 2014.

Une copie du curriculum vitae de M. Emmanuel Benneh ainsi qu'une déclaration à l'appui de sa candidature sont jointes à la présente note.

#### Exposé des qualifications

*Déclaration présentée conformément à l'article 36-4-a du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à la résolution ICC-ASP/3/Res.6.*

Je suis un ressortissant ghanéen et j'ai été désigné par le Gouvernement du Ghana. Ma candidature au poste de juge de la Cour pénale internationale est conforme à l'article 36-3-a, aux termes duquel « [l]es juges sont choisis parmi des personnes jouissant d'une haute considération morale, connues pour leur impartialité et leur intégrité et réunissant les conditions requises dans leurs États respectifs pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires ».

De plus, ma candidature est conforme à l'article 36-b-ii, aux termes duquel les candidats doivent avoir « une compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour ». J'ai une parfaite connaissance de l'anglais et je le parle couramment.

S'agissant de la candidature que je présente au titre de la liste B, je possède 23 années d'expérience professionnelle en tant qu'enseignant à l'Université du Ghana où j'ai enseigné diverses matières à la faculté de droit, parmi lesquelles le droit international public, le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme, le droit commercial international, le droit international de l'investissement et le droit de la propriété intellectuelle. J'ai également enseigné le droit international humanitaire et des droits de l'homme en maîtrise. En dehors de la faculté de droit, j'ai ouvert la voie et développé l'enseignement du droit international public, du droit diplomatique et des institutions internationales, du droit des Nations Unies, des questions juridiques et politiques liées à l'investissement étranger direct, des institutions internationales et du droit international humanitaire dans le cadre de la maîtrise au LECIAD. J'ai également ouvert la voie de l'enseignement du droit international public, du droit international humanitaire, du droit diplomatique et des institutions internationales et du droit des Nations Unies dans le cadre de la maîtrise du Collège du personnel et du commandement des forces armées du Ghana.

Outre l'enseignement, mon expérience professionnelle à l'Université du Ghana s'est étendue à la supervision et à l'examen d'un nombre considérable de longs articles et de dissertations sur le droit international public et autres domaines connexes à la faculté de droit, au LECIAD, au Collège du personnel et du commandement des forces armées du Ghana et dans le cadre de la maîtrise en droits de l'homme et démocratisation en Afrique (avec l'Université de Pretoria, Afrique du Sud).

J'ai également été invité à donner des conférences dans un certain nombre d'institutions à l'étranger, notamment dans les universités de Leiden, de Northwestern, de Nottingham et de Pretoria. Ma visite à Leiden en 2004 m'a notamment donné l'occasion de

faire des conférences au prestigieux *Grotius Centre for International Legal Studies* de l'Université à La Haye, et au *TMC Asser Institut for International Law* à La Haye.

Dans le cadre de mon activité professionnelle en tant qu'enseignant, chercheur, expert juridique et consultant, j'ai été invité à participer à de nombreuses conférences, séminaires et ateliers à l'intérieur et en dehors du pays où j'ai présenté des papiers dans mes domaines de spécialisation, parmi lesquels figurent le droit international public, le droit international de l'investissement, le droit international pénal et le droit de la migration. J'ai publié certains de ces papiers ainsi que d'autres articles dans des revues de référence et j'ai participé à la rédaction de chapitres d'ouvrages.

De plus, j'ai été employé par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) en qualité de consultant pour enseigner dans le cadre de formations sur les pratiques diplomatiques pour les fonctionnaires gambiens et érythréens. Les cours que j'ai enseignés dans ces deux pays comprenaient notamment une introduction au droit international public, du droit commercial international, du droit international de l'investissement, du droit des traités et les évolutions récentes en droit international. J'ai également été employé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en qualité de consultant pour enseigner dans le cadre des sessions de formation intensives pour les négociateurs d'accords internationaux d'investissement à l'Université de Pretoria, Afrique du Sud. J'ai également eu l'occasion de donner des conférences sur « La pratique des traités » et « Les répercussions des traités pour les rédacteurs de lois » dans le cadre de la série de conférences d'invités organisée par le Secrétariat du Commonwealth et le Gouvernement ghanéen, et dans le cadre du séminaire de droit maritime organisé par l'Institut de formation judiciaire pour les juges des juridictions supérieures du Ghana. En 2012, j'ai été désigné membre du groupe d'experts ad hoc du Secrétariat du Commonwealth chargé de la révision du guide d'investissement du Secrétariat pour les pays en développement, ce guide ayant pour objectif principal d'intégrer le concept de développement durable dans les accords internationaux d'investissement. J'ai été désigné en reconnaissance de mes recherches et de ma contribution dans le domaine du droit international public en général, et plus particulièrement du droit international de l'investissement.

S'agissant de mes autres engagements, je peux mentionner, entre autres, mes fonctions de membre du comité de rédaction et de président du comité de rédaction de la Revue juridique de l'Université du Ghana, de membre du conseil de la revue des affaires internationales du LECIA, de rédacteur de la prestigieuse Revue de la Société africaine de droit international et comparé, ainsi que de rapporteur de ladite Société dans le cadre de la réaffirmation des principes du droit international en Afrique. Conçue selon les modalités de la déclaration relative au droit des relations étrangères des États-Unis, adoptée par l'*American Law Institute* et que le Gouvernement des États-Unis utilise comme guide en matière de politique étrangère, la réaffirmation des principes en Afrique visait à assurer une certaine cohérence dans la conduite de la politique et des relations étrangères sur le continent africain. Le premier volet de la réaffirmation dont je suis l'auteur, intitulé « Examen du principe de non-intervention et des règles y afférentes établis conformément à la pratique des États africains en la matière (*Review of the Law on Non-Intervention and its accompanying Rules Constructed from the State Practice of African States regarding Non-Intervention*) », a été publié dans la Revue de la Société en 1995 et est devenu une référence pour les chercheurs du monde entier dans le domaine du droit international public.

J'ai également effectué certaines activités de service public et j'ai notamment été membre de la délégation ghanéenne lors de la 38<sup>e</sup> rencontre du Comité consultatif juridique afro-asiatique à Accra en mars 1999. En 2005, j'ai été nommé par le Gouvernement ghanéen pour exercer les fonctions de juge au tribunal pénal international chargé de poursuivre les Khmers rouges.

Parmi mes publications figure un article publié dans la Revue juridique de l'Université du Ghana, volume XXII (2002-2004), intitulé « Immunité souveraine et crimes internationaux » (*Sovereign Immunity and International Crimes*). Cet article, qui fournit une analyse exhaustive de la position juridique, en droit international, des chefs d'États et de gouvernements en cas de crimes relevant du droit international, a été reconnu par la

communauté des juristes et autres professionnels du droit, des écrivains, des chercheurs et des étudiants en droit international.

La publication de mes autres travaux visait à fournir une analyse des problèmes actuels du droit international public et d'autres domaines du droit et à susciter la réflexion.

En fin de compte, je pense avoir apporté une contribution exceptionnelle à la diffusion du droit international public grâce à mes recherches et mes travaux, et à mes activités d'enseignement à la faculté de droit, au *Legon Centre for International Affairs and Diplomacy*, et au Collège du personnel et du commandement des forces armées du Ghana. Ces fonctions, ainsi que mes activités professionnelles et autres contributions, me seront très utiles pour exercer les fonctions de juge de la Cour pénale internationale.

## Curriculum vitae

Nom de famille :	Benneh	
Prénom :	Emmanuel	
Deuxième prénom :	Yaw	
Sexe :	Homme	
Date de naissance :	30 avril 1954	
Nationalité :	Ghanéenne	
Critères régionaux :	Afrique	
État civil :	Célibataire	
Liste A/Liste B :	Liste B	
Langues	Langue maternelle : akan	
- Anglais	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
- Français	(à l'écrit) Débutant	(à l'oral) Débutant

### Qualifications académiques :

Octobre 1980 – Juillet 1988

- *Institution:* Université de Cambridge
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Maîtrise en lettres

Octobre 1979 – Juin 1980

- *Institution:* Université de Cambridge
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Maîtrise en droit

Octobre 1977 – Septembre 1978

- *Institution:* Université de Leiden
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Diplôme de troisième cycle

Octobre 1973 – Juin 1976

- *Institution:* Université du Ghana
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Licence en droit

### Expérience professionnelle :

Octobre 1990

- *Employeur :* Université du Ghana
- *Intitulé du poste :* Enseignant, maître de conférences

Depuis 1990

Enseignant/maître de conférences, faculté de droit, Université du Ghana, droit international public, droit international humanitaire, droit international des droits de l'homme, droit international de l'investissement, droit de la propriété intellectuelle.

1990 – 2009

Enseignant, superviseur et examinateur, *Legon Centre for International Affairs and Diplomacy (LECIAD)*, Université

du Ghana, Legon, droit international public, droit diplomatique et droit des institutions internationales, droit des Nations Unies, institutions internationales, questions juridiques et politiques liées à l'investissement étranger direct, droit international humanitaire.

2000 – 2009

Enseignant, Collège du personnel et du commandement des forces armées du Ghana, droit international, droit des Nations Unies, droit international humanitaire et droit diplomatique et des institutions internationales. J'ai été le premier à enseigner tous ces cours au Collège.

Octobre 1985 – Avril 1986

- *Employeur* : Secrétariat du Commonwealth, Royaume-Uni
- *Intitulé du poste* : Juriste

#### Autres activités professionnelles pertinentes :

Depuis 1990

*Activité* : Membre, comité de rédaction de la Revue juridique de l'Université du Ghana

2003 - 2010

*Activité* : Président et Directeur de la Revue juridique de l'Université du Ghana, 2003-2010

2003 - 2009

*Activité* : Membre, comité de rédaction de la Revue des affaires internationales du LECIA

1994 - 2000

*Activité* : Membre, comité de rédaction de la Revue de la Société africaine de droit international et comparé

1994 - 2000

*Activité* : Rapporteur, Société africaine de droit international et comparé, réaffirmation des principes du droit international en Afrique. Conçue selon les modalités de la déclaration relative au droit des relations étrangères des États-Unis, adoptée par l'*American Law Institute* et que le Gouvernement des États-Unis utilise comme guide en matière de politique étrangère, la réaffirmation des principes en Afrique visait à assurer une certaine cohérence dans la conduite de la politique et des relations étrangères sur le continent africain. Le premier volet de la réaffirmation dont je suis l'auteur, intitulé « Examen du principe de non-intervention et des règles y afférentes établis conformément à la pratique des États africains en la matière (*Review of the Law on Non-Intervention and its accompanying Rules Constructed from the State Practice of African States regarding Non-Intervention*), a été publié dans la Revue de la Société et est devenu une référence pour les chercheurs du monde entier dans le domaine du droit international public.

Juin 2012

*Activité* : Membre, Groupe d'experts ad hoc du Secrétariat du Commonwealth qui a examiné le manuel intitulé « Intégrer le développement durable dans les accords internationaux d'investissement : guide à l'intention des pays en développement » (*Integrating Sustainable Development into International Investment Agreements: A Guide for Developing Countries*), qui a été publié par le Secrétariat en 2013. Ce guide vise à aider les pays en développement à concevoir des accords internationaux d'investissement qui répondent à leurs besoins en matière de développement, en intégrant dans ces accords le concept de développement durable. Ce guide a également été conçu pour servir de référence aux décideurs politiques, experts juridiques, chercheurs juridiques et groupes de la société civile qui sont intéressés par les conséquences de tels accords sur le développement. On peut lire dans la préface du guide que ce dernier « a été soumis à un processus d'examen rigoureux par un comité de lecture composé d'experts renommés dans le domaine afin de s'assurer qu'il respecte les normes internationales ». J'ai été désigné membre du groupe en reconnaissance de mes recherches et de ma contribution dans le domaine du droit international de l'investissement.

#### Publications les plus pertinentes

##### Publications

##### A. Articles

1. « La pression économique unilatérale et la question de la définition de l'agression établie par les Nations Unies » (*Unilateral Economic Pressure and the Question of the United Nations Definition of Aggression*), Revue juridique de l'Université du Ghana (1988-90), p. 72 à 93.
2. « Stabilité des droits miniers en droit ghanéen » (*Stability of Mineral Rights under Ghanaian Law*) (avec Fui S. Tsikata), travaux de la troisième conférence annuelle de la Société africaine de droit international et comparé (1991), p. 170 à 180.
3. « La pression économique et le nouvel ordre économique international repensé » (*Economic Coercion and the New International Economic Order Reconsidered*), travaux de la quatrième conférence annuelle de la Société africaine de droit international et comparé (1992), p. 220 à 239.
4. « Les Nations Unies et les sanctions économiques, vers un nouvel ordre mondial ? » (*The United Nations and*



Economic Sanctions – Towards a New World Order ?), travaux de la cinquième conférence annuelle de la Société africaine de droit international et comparé (1993), p. 241 à 257.

5. « La pression économique, le principe de non-intervention et l'affaire du Nicaragua », (Economic Coercion, the Non-Intervention Principle and the Nicaragua Case), *Revue africaine de droit international et comparé*, Vol. 6 (1994), p. 235 à 252.

6. « Les sanctions économiques dans l'affaire Lockerbie : note relative à l'affaire concernant les questions d'interprétation et d'application de la Convention de Montréal de 1971 » (Economic Sanctions in the Lockerbie Affair: A Note on the Case Concerning Questions of Interpretation and Application of the 1971 Montreal Convention), bulletin du Legon Centre of International Affairs, Vol. 3 n° 1, mars 1995, p. 19 à 26.

7. « Examen du principe de non-intervention » (Review of the Law on Non-Intervention), *Revue africaine de droit international et comparé*, Vol. 7 (1995), p. 139 à 157.

8. « Commentaires relatifs aux accords externes de prêt, aux opérations commerciales internationales et au pouvoir de conclure des traités conformément à la quatrième Constitution républicaine du Ghana » (Comments on External Loan Agreements, International Business Transactions and the Treaty-Making Power Under the Fourth Republican Constitution of Ghana), Vol. XX, *Revue juridique de l'Université du Ghana*, p. 78 à 91.

9. « Le droit au commerce en droit international classique : de Grotius à Vattel » (The Right to Trade in Classical International Law : from Grotius to Vattel), Vol. 1 *Revue des affaires internationales de Legon*, décembre 2004, p. 160 à 178.

10. « Droit international, droits souverains et investissements étrangers directs : directives issues de la jurisprudence des tribunaux internationaux d'arbitrage » (International Law, Sovereign Rights and Foreign Direct Investment: Directions from the Jurisprudence of International Arbitral Tribunals), vol. XXI, *Revue juridique de l'Université du Ghana* (2000-2002), p. 1 à 90.

11. « Immunité souveraine et crimes internationaux » (Sovereign Immunity and International Crimes), Vol. XXII, *Revue juridique de l'Université du Ghana* (2002-2004), p. 112 à 160.

12. « Développer l'état de droit au sein des Nations : un défi pour les Nations Unies » (Developing the Rule of Law Among Nations: A Challenge to the United Nations), vol. XXV, *Revue juridique de l'Université du Ghana* (2011-2012), p. 152 à 197.

13. « Les sources du droit international public et leur applicabilité au droit national du Ghana » (The Sources of Public International Law and their Applicability to the Domestic Law of Ghana), vol. XXVI, *Revue juridique de l'Université du Ghana* (2013).

#### *B. Articles courts*

14. « Règles établies conformément à la pratique des États africains concernant le principe de non-intervention » (Rules Constructed from the State Practice of African States Regarding Non-Intervention), *Revue africaine de droit international et comparé*, vol. 7 (1995), p. 184 à 187.

15. « Nouvelles directives relatives au droit d'auteur international et droits connexes » (New Directions in International Copyright and Neighbouring Rights), *Revue juridique trimestrielle du Ghana* (1998), vol. 2, p. 17 à 19.

16. « Commentaire exploratoire sur l'autodétermination économique dans un monde en évolution » (Exploratory Comment on Economic Self-Determination in a Changing World), *Africa Legal Aid Quarterly*, avril-juin 1998.

#### *C. Chapitres d'ouvrages*

17. « État, territoire et reconnaissance en droit international : relations entre ces deux notions » (Statehood, Territory and Recognition in International Law: Their Inter-relationships), Quashigah et Okafor (Éd.), *Legitimate Governance in Africa*, 1999 Kluwer Law International, p. 375 à 401.

18. « Le rôle des organisations internationales et des donateurs pour compléter le programme d'intégration du Ghana en Afrique occidentale : problèmes et défis du Ghana à la recherche d'un programme d'intégration régional » (The Role of International Organizations and Donors in Complementing Ghana's Integration Agenda in West Africa: Issues and Challenges in Ghana in Search of Regional Integration Agenda), Friedrich-Ebert-Stiftung, Ghana (2009), chapitre 10, p. 175 à 192.

19. « Le régime juridique international des migrations et les politiques migratoires de la CEDEAO et des États d'accueil » (The International Legal Regime of Migration and the Migration Policies of ECOWAS and Receiving-States), dans Takyiwa Manuh, « Pouvoir habiter partout dans le monde ? Migration internationale et développement dans le Ghana et l'Afrique occidentale d'aujourd'hui » (At Home in the World?: International Migration and Development in Contemporary Ghana and West Africa) 2004, p. 78 à 102.

#### *D. Rapport technique*

20. « Dimensions juridiques et institutionnelles des migrations au Ghana » (Legal and Institutional Dimensions of Migration in Ghana), (notamment avec Takyiwaa Manuh), Centre d'études migratoires de l'Université du Ghana, *Séries de documents techniques sur les études migratoires*, 2010, p. 1 à 90.

*En attente de publication**A. Publications de l'Université du Ghana*

1. « Cadre juridique et politique des migrations au Ghana : analyse critique » (*Legal and Policy Frameworks of Migration in Ghana*), article soumis au Centre d'études migratoires ;
2. « La menace de la CEDEAO de faire usage de la force légitime en Côte d'Ivoire : examen du droit international régissant le recours à la force » (*ECOWAS's Threat of Use of Legitimate Force in Cote d'Ivoire: Revisiting the International Law Governing Recourse to Force*), article soumis à la Faculté de droit.

*B. Projets de livres*

1. « Droit international, droits souverains et investissements étrangers directs : directives issues de la jurisprudence des tribunaux internationaux d'arbitrage » (*International Law, Sovereign Rights and Foreign Direct Investment: Directions from the Jurisprudence of International Arbitral Tribunals*), article long déjà publié, en cours d'examen en vue d'une publication sous forme de livre.
2. « Facilitation de la migration intra-régionale de main-d'œuvre dans la région de la CEDEAO » (*Facilitation of Intra Regional Migration in the ECOWAS Region*), projet de recherche qui devrait être édité par moi-même, Mariama Awumbila et John Teve du Centre d'études migratoires.

*C. Autres articles en cours d'examen aux fins de publication*

1. « Intervention humanitaire et Acte constitutif de l'Union africaine : examiner le passé pour envisager l'avenir » (*Humanitarian Intervention and the Constitutive Act of the African Union: Looking Back to See Ahead*).
2. « Le cadre juridique des investissements étrangers directs au Ghana » (*The Legal Framework of Foreign Direct Investment in Ghana*).

## Séminaires et conférences les plus pertinentes

*Conférences et séminaires*

1. Séminaire de droit international, Office des Nations Unies, Genève, 10-28 mai 1982 ; certificat de participation.
2. Quatorzième session d'étude, Institut international des droits de l'homme, Strasbourg, France, 4-29 juillet 1983 ; certificat de participation.
3. 11<sup>e</sup> session du centre de formation international pour l'enseignement universitaire des droits de l'homme, 4 juillet-2 août 1983, Strasbourg, France. Programme conçu pour préparer à un enseignement spécialisé en droit international et comparé des droits de l'homme.  
Certificat de participation délivré par l'Institut international des droits de l'homme.
4. Troisième conférence annuelle de la Société africaine de droit international et comparé, sur le thème suivant : « Constitutionnalisme et droits de l'homme en Afrique », Arusha, Tanzanie, 2-5 avril 1991. Présentation d'un papier intitulé « Stabilité des droits miniers en droit ghanéen » (*Stability of Mineral Rights under Ghanaian Law*), publié dans le cadre des travaux de la troisième conférence annuelle de la Société africaine de droit international et comparé, avril 1991, p. 170 à 180 ;
5. Quatrième conférence annuelle de la Société africaine de droit international et comparé, sur le thème suivant : « La théorie et la pratique de l'autodétermination dans le contexte africain : légitimité, État et nouvel ordre politique », Dakar, Sénégal, avril 1992. Présentation d'un papier intitulé « La pression économique et le nouvel ordre économique international » (*Economic Coercion and the New International Economic Order*), publié dans le cadre des travaux de la quatrième conférence annuelle de la Société africaine de droit international et comparé, avril 1992, p. 220 à 239 ;
6. Cinquième conférence annuelle de la Société africaine de droit international et comparé, Accra, Ghana, 20-24 septembre 1993. Présentation d'un papier intitulé « Les Nations Unies et les sanctions économiques, vers un nouvel ordre mondial ? » (*The United Nations and Economic Sanctions – Towards a New World Order ?*), publié dans le cadre des travaux de la cinquième conférence annuelle de la Société africaine de droit international et comparé, septembre 1993, p. 241 257 ;
7. Sixième conférence annuelle de la Société africaine de droit international et comparé, Kampala, Ouganda ;
8. Septième conférence annuelle de la Société africaine de droit international et comparé, Johannesburg, Afrique du Sud ;
9. Huitième conférence annuelle de la Société africaine de droit international et comparé, sur le thème suivant : « Intégration régionale », Le Caire, Égypte, 2-5 septembre 1996. J'ai présidé des sessions de la conférence ; et
10. Neuvième conférence annuelle de la Société africaine de droit international et comparé, Côte d'Ivoire.
11. Programme de bourses en droit international de l'ONU/UNITAR, La Haye, 4 juillet-12 août 1994. Certificat de participation.
12. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), séminaire régional sur l'enseignement et la recherche en droit de la propriété intellectuelle, Le Caire, Égypte, décembre 1996.
13. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), séminaire régional sur l'enseignement et la recherche en droit de la propriété intellectuelle, Abuja, Nigéria, 7-11 septembre 1998.

14. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), séminaire régional sur les avantages du système de propriété intellectuelle pour les universités, les chercheurs universitaires et les organismes de recherche et développement, organisé par l'OMPI et le Ministère tanzanien des sciences, des technologies et de l'éducation supérieure, Dar es-Salaam, Tanzanie, 20-22 juin 2000.

15. Séminaire à Salzbourg sur le thème suivant : « Perspectives transnationales en matière de droit de la propriété intellectuelle et des communications », Salzbourg, Autriche, 2-9 août 2000.

Participation à des débats sur les sujets suivants : l'avenir d'Internet ; la gouvernance d'Internet et les nouvelles institutions ; la réglementation relative à Internet et aux communications ; l'autoréglementation d'Internet : les relations entre le gouvernement et le secteur privé ; le développement d'Internet et des télécommunications ; les aspects juridiques de la vie privée, de la pornographie et de la sécurité ; droit et politiques en matière de concurrence ; élaboration des politiques et Internet : influences sociales et politiques ; et l'harmonisation du droit en matière de brevets, de droits d'auteur, de marques et de secret industriel. Présentation d'un papier sur le sujet suivant : « Les intérêts nationaux et Internet-la fracture numérique et les États africains ».

16. Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève, formation de niveau avancé en droit international humanitaire pour les enseignants universitaires, organisée par l'Académie de Genève et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Genève, Suisse, septembre 2008. Certificat de participation.

17. Centre des droits de l'homme, Université de Pretoria, séminaire sur les droits de l'homme, 7-13 2008.

#### Appartenance à des associations professionnelles

1. Société africaine de droit international et comparé.
2. Barreau du Ghana.
3. Membre honoraire, Association ghanéenne de science.
4. Membre, Institut des négociations internationales.

#### Distinctions reçues

2010 – *Reconnu meilleur enseignant de sciences humaines, Université du Ghana, 2009.*

Ce prix a notamment été justifié comme suit : « Votre maîtrise des matières que vous enseignez, votre éloquence et votre clarté, vous ont valu l'affection de vos étudiants, qui vous ont décrit comme un professeur passionné qui est toujours disponible pour s'entretenir avec les étudiants ». Le prix m'a été attribué en reconnaissance de ma « contribution à la promotion de l'Université du Ghana comme lieu de savoir et d'excellence ».

*J'ai en outre été sollicité en qualité de chercheur invité dans les universités suivantes :*

1. Université de Leiden, Hollande, septembre-décembre 1991 ; Visite d'étude à la faculté de droit conformément à l'accord de coopération entre Leiden et Legon, en vue d'une collaboration dans le domaine de la recherche et du développement de mon curriculum
2. Université de Leiden, Hollande, septembre-décembre 1996 ; Visite d'étude à la faculté de droit conformément à l'accord de coopération entre Leiden et Legon, en vue d'une collaboration dans le domaine de la recherche et du développement de mon curriculum
3. Université de Leiden, Hollande, juillet-septembre 1998 ; Visite d'étude à la faculté de droit conformément à l'accord de coopération entre Leiden et Legon. Nouveau matériel pédagogique et nouvelles recherches concernant les problèmes contemporains du droit international.
4. Université de Leiden, Hollande, 17 janvier-28 février 2004 ; Visite d'étude à la faculté de droit conformément à l'accord de coopération entre Leiden et Legon, en vue d'une collaboration dans le domaine de la recherche et du développement de mon curriculum ; j'ai donné des conférences au *Grotius Centre for International Legal Studies* de l'Université de Leiden à La Haye ; et rédigé un article de 90 pages intitulé « Droit international, droits souverains et investissements étrangers directs : directives issues de la jurisprudence des tribunaux internationaux d'arbitrage » (*International Law, Sovereign Rights and Foreign Direct Investment: Directions from the Jurisprudence of International Arbitral Tribunals*), qui a été publié dans la Revue juridique de l'Université du Ghana, volume XXI, 2001-2002, p. 1 à 90.
5. Queen Mary College, Londres, octobre 1991 ; Visite d'étude financée par l'OMPI pour développer mon curriculum en vue de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle à la Faculté de droit, Legon.
6. Programme de visiteurs internationaux des États-Unis : information. Agence, mars-avril 1997. Une visite d'étude de la propriété intellectuelle aux États-Unis, financée par le gouvernement des États-Unis et conçue pour examiner l'impact d'Internet sur les droits de propriété intellectuelle et mettre à jour mon enseignement du droit de la propriété intellectuelle à la faculté de droit, ainsi que pour conseiller le gouvernement ghanéen sur les propositions de changements et d'amendement des lois en matière de propriété intellectuelle.

*Certificat de participation.*

7. Université de Nottingham, Royaume-Uni, mars 2000 ; Subvention du Conseil britannique dans le cadre d'un programme lié aux droits de l'homme. Collaboration dans le domaine de la recherche et développement du curriculum.

J'ai également participé à des consultations avec la faculté de Nottingham concernant la pratique et l'expérience du Royaume-Uni en matière de droits liés au droit du travail.

8. Université de Nottingham, Royaume-Uni, mars 2001 ; Subvention du Conseil britannique dans le cadre d'un programme lié aux droits de l'homme. Recherches relatives à la mise en œuvre nationale des obligations internationales du Ghana conformément à divers instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le résultat des recherches m'a permis d'assister la faculté de droit à Legon dans ses fonctions de conseil auprès du gouvernement ghanéen.

9. Université de Nottingham, Royaume-Uni, 17-24 novembre 2002 ; Subvention du Conseil britannique dans le cadre d'un programme lié au droit international et au développement durable. J'ai rassemblé des données et du matériel pédagogique sur les aspects de la biodiversité liés à la propriété intellectuelle à l'intention des étudiants suivant des cours en droit de la propriété intellectuelle et en droit de l'environnement à la faculté de droit de l'Université du Ghana.

10. Université de Northwestern, Chicago, États-Unis, juin 2001 ; Nouveau matériel pédagogique et nouvelles recherches dans le domaine du droit régissant l'usage de la force et l'intervention en droit international contemporain. J'ai également mis à jour du matériel pédagogique en droit international public.

#### Intérêts personnels

Lire. Apporter une aide humanitaire.

#### Divers

S'agissant de la candidature que je présente au titre de la liste B, je possède 23 années d'expérience professionnelle en tant qu'enseignant à l'Université du Ghana où j'ai enseigné diverses matières à la faculté de droit, parmi lesquelles le droit international public, le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme, le droit commercial international, le droit international de l'investissement et le droit de la propriété intellectuelle. J'ai également enseigné le droit international humanitaire et des droits de l'homme en maîtrise. En dehors de la faculté de droit, j'ai ouvert la voie et développé l'enseignement du droit international public, du droit diplomatique et des institutions internationales, du droit des Nations Unies, des questions juridiques et politiques liées à l'investissement étranger direct, des institutions internationales et du droit international humanitaire dans le cadre de la maîtrise au LECIAD. J'ai également ouvert la voie de l'enseignement du droit international public, du droit international humanitaire, du droit diplomatique et des institutions internationales et du droit des Nations Unies dans le cadre de la maîtrise du Collège du personnel et du commandement des forces armées du Ghana.

Outre l'enseignement, mon expérience professionnelle à l'Université du Ghana s'est étendue à la supervision et à l'examen d'un nombre considérable de longs articles et de dissertations sur le droit international public et autres domaines connexes à la faculté de droit, au LECIAD, au Collège du personnel et du commandement des forces armées du Ghana et dans le cadre de la maîtrise en droits de l'homme et démocratisation en Afrique (avec l'Université de Pretoria, Afrique du Sud).

J'ai également été invité à donner des conférences dans un certain nombre d'institutions à l'étranger, notamment dans les universités de Leiden, de Northwestern, de Nottingham et de Pretoria. Ma visite à Leiden en 2004 m'a notamment donné l'occasion de faire des conférences au prestigieux *Grotius Centre for International Legal Studies* de l'Université à La Haye, et au *TMC Asser Institut for International Law* à La Haye.

Dans le cadre de mon activité professionnelle en tant qu'enseignant, chercheur, expert juridique et consultant, j'ai été invité à participer à de nombreuses conférences, séminaires et ateliers à l'intérieur et en dehors du pays où j'ai présenté des papiers dans mes domaines de spécialisation, parmi lesquels figurent le droit international public, le droit international de l'investissement, le droit international pénal et le droit de la migration. J'ai publié certains de ces papiers ainsi que d'autres articles dans des revues de référence et j'ai participé à la rédaction de chapitres d'ouvrages.

De plus, j'ai été employé par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) en qualité de consultant pour enseigner dans le cadre de formations sur les pratiques diplomatiques pour les fonctionnaires gambiens et érythréens. Les cours que j'ai enseignés dans ces deux pays comprenaient notamment une introduction au droit international public, du droit commercial international, du droit international de l'investissement, du droit des traités et les évolutions récentes en droit international. J'ai également été employé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en qualité de consultant pour enseigner dans le cadre des sessions de formation intensives pour les négociateurs d'accords internationaux d'investissement à l'Université de Pretoria, Afrique du Sud. J'ai également eu l'occasion de donner des conférences sur « La pratique des traités » et « Les répercussions des traités pour les rédacteurs de lois » dans le cadre de la série de conférences d'invités organisée par le Secrétariat du Commonwealth et le Gouvernement ghanéen, et dans le cadre du séminaire de droit maritime organisé par l'Institut de formation judiciaire pour les juges des juridictions supérieures du Ghana. En 2012, j'ai été désigné membre du groupe d'experts ad hoc du Secrétariat du Commonwealth chargé de la révision du guide d'investissement du Secrétariat pour les pays en développement, ce guide ayant pour objectif principal d'intégrer le concept de développement durable dans les accords internationaux d'investissement. J'ai été désigné en reconnaissance de mes recherches et de ma contribution dans le domaine du droit international public en général, et plus particulièrement du droit international de l'investissement.

S'agissant de mes autres engagements, je peux mentionner, entre autres, mes fonctions de membre du comité de rédaction et de président du comité de rédaction de la Revue juridique de l'Université du Ghana, de membre du conseil de la revue des affaires internationales du LECIA, de rédacteur de la prestigieuse Revue de la Société africaine de droit international et comparé, ainsi que de rapporteur de ladite Société dans le cadre de la réaffirmation des principes du droit international en Afrique. Conçue selon les modalités de la déclaration relative au droit des relations étrangères des États-Unis, adoptée par l'*American Law Institute* et que le Gouvernement des États-Unis utilise comme guide en matière de politique étrangère, la réaffirmation des principes en Afrique visait à assurer une certaine cohérence dans la conduite de la politique et des relations étrangères sur le continent africain. Le premier volet de la réaffirmation dont je suis l'auteur, intitulé « Examen du principe de non-intervention et des règles y afférentes établis conformément à la pratique des États africains en la matière (*Review of the Law on Non-Intervention and its accompanying Rules Constructed from the State Practice of African States regarding Non-Intervention*) », a été publié dans la Revue de la Société en 1995 et est devenu une référence pour les chercheurs du monde entier dans le domaine du droit international public.

J'ai également effectué certaines activités de service public et j'ai notamment été membre de la délégation ghanéenne lors de la 38<sup>e</sup> rencontre du Comité consultatif juridique afro-asiatique à Accra en mars 1999. En 2005, j'ai été nommé par le Gouvernement ghanéen pour exercer les fonctions de juge au tribunal pénal international chargé de poursuivre les Khmers rouges.

Parmi mes publications figure un article publié dans la Revue juridique de l'Université du Ghana, volume XXII (2002-2004), intitulé « Immunité souveraine et crimes internationaux » (*Sovereign Immunity and International Crimes*). Cet article, qui fournit une analyse exhaustive de la position juridique, en droit international, des chefs d'États et de gouvernements en cas de crimes relevant du droit international, a été reconnu par la communauté des juristes et autres professionnels du droit, des écrivains, des chercheurs et des étudiants en droit international.

La publication de mes autres travaux visait à fournir une analyse des problèmes actuels du droit international public et d'autres domaines du droit et à susciter la réflexion.

En fin de compte, je pense avoir apporté une contribution exceptionnelle à la diffusion du droit international public grâce à mes recherches et mes travaux, et à mes activités d'enseignement à la faculté de droit, au *Legon Centre for International Affairs and Diplomacy*, et au Collège du personnel et du commandement des forces armées du Ghana. Ces fonctions, ainsi que mes activités professionnelles et autres contributions, me seront très utiles pour exercer les fonctions de juge de la Cour pénale internationale.

## 4. BIRMONTIEN , Toma (Lituanie)

[Original: anglais]

### Note verbale

L'ambassade de la République de Lituanie au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, faisant référence à la note ICC-ASP/13/SP/06, a l'honneur d'informer le Secrétariat que le gouvernement de la République de Lituanie a décidé de proposer la candidature du professeur Toma Birmontien , ressortissante lituanienne, aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale lors de l'élection qui doit avoir lieu lors de la treizième session de l'Assemblée des États Parties qui se tiendra du 8 au 17 décembre 2014.

La candidature du professeur Toma Birmontien , ancien juge de la Cour constitutionnelle de la République de Lituanie, est présentée conformément à la procédure indiquée à l'alinéa a (ii) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome. La candidate se présente aux élections au titre de la liste B en application du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

Une déclaration, conformément à l'alinéa a du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome, ainsi qu'un *curriculum vitae* de la candidate sont joints à la présente.

### Exposé des qualifications

*Cette déclaration est présentée par le gouvernement de la République de Lituanie, conformément à l'article 36 du Statut de Rome et suivant la procédure relative à l'élection des juges à la Cour pénale internationale.*

Le gouvernement de la République de Lituanie a décidé de proposer la candidature de M<sup>me</sup> Toma Birmontien , professeur et ancien juge de la Cour constitutionnelle de la République de Lituanie, pour les élections aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale qui se dérouleront lors de la treizième session de l'Assemblée des États Parties organisée au Siège de l'Organisation des Nations-Unies, à New York, du 8 au 17 décembre 2014.

La candidature du professeur Birmontien , dont le *curriculum vitae* est joint à la présente, est présentée aux termes l'alinéa a (i) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome et conformément aux règles de procédure nationale (pour la Sélection d'un candidat au poste de juge de la Cour pénale internationale) de la République de Lituanie. La candidature du professeur Birmontien a été approuvée par le gouvernement de la République de Lituanie le 7 mai 2014 sur proposition unanime du Groupe national de la Cour permanente d'arbitrage.

La candidature du professeur Birmontien est présentée au titre de la liste B, destinée aux candidats possédant « une compétence reconnue dans les domaines pertinents du droit international, notamment le droit international humanitaire et les droits de l'homme, et une longue expérience de juriste professionnel présentant un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour ». Le professeur Birmontien remplit toutes les exigences stipulées aux alinéas a, b (ii) et c du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

Le professeur Birmontien possède une grande expérience en matière judiciaire. Madame le juge a exercé pendant neuf années ses fonctions à la Cour constitutionnelle de la République de Lituanie (de mars 2005 à mars 2014). À cette fonction de juge de la Cour constitutionnelle, elle a traité des affaires complexes et fortement médiatisées, liées notamment aux droits de l'homme d'un point de vue constitutionnel, mais aussi d'un point de vue international, ayant dû statuer sur la définition du crime de génocide dans le Code pénal de la République de Lituanie, sur la notion constitutionnelle de famille, la protection des droits sociaux, des droits électoraux, différents aspects de la procédure pénale et du droit pénal, ainsi que dans un règlement d'affaires concernant la destitution de deux membres du Parlement.

Avant d'exercer les fonctions de juge à la Cour constitutionnelle, le professeur Birmontiené a essentiellement consacré son activité professionnelle à l'élaboration et à la mise en œuvre des droits de l'homme.

Suite au rétablissement de la souveraineté de la République de Lituanie, le professeur Toma Birmontien s'est largement consacré aux questions des droits de l'homme tout en exerçant diverses fonctions. Au cours de la période 1995–2004, en tant que Directrice du Centre lituanien des droits de l'homme, elle a collaboré avec certaines institutions d'autres États dont les activités étaient orientées en tout premier lieu vers la protection des droits de l'homme. Elle a géré des projets initiés dans le cadre du Programme des Nations-Unies pour le développement, du Conseil de l'Union européenne et d'autres organisations internationales, et s'est également occupée de la question des droits de l'homme pendant la période de transition et la période d'adhésion à l'Union européenne. L'une des principales orientations de l'activité du Centre des droits de l'homme étant la diffusion des connaissances relatives aux droits de l'homme, le professeur Birmontien s'est consacré à la rédaction de différents textes de loi liés aux droits de l'homme – textes relatifs au droit d'accès à l'information, au droit de pétition, de référendum, etc., ainsi qu'à la conduite à terme de projets tels que l'abolition de la peine de mort, l'interdiction de toute discrimination envers les minorités nationales, etc.

Sur les thèmes mentionnés ci-dessus, mais aussi sur d'autres questions – par exemple la liberté de la presse –, le professeur Birmontien a participé à des conférences internationales organisées dans différents États, notamment en République populaire de Chine. En tant que membre de la délégation de l'Union européenne, elle a participé, pendant la période 2004-2006, aux conférences organisées aux fins d'encourager la République populaire de Chine à ratifier le Pacte international des Nations-Unies relatif aux droits civils et politiques. En 2004, elle fut membre de la délégation de l'Union européenne au Forum Union européenne-Iran pour les droits de l'homme, qui s'est tenu à Téhéran. Elle a travaillé sur des projets destinés aux spécialistes des droits de l'enfant et aux officiers de police. Le Centre lituanien des droits de l'homme, en collaboration avec le Centre danois des droits de l'homme, a participé à la formation des officiers de police de la république du Malawi.

Au cours de la période 1998-2003, alors qu'elle travaille en tant que membre de la Commission internationale pour l'évaluation des crimes perpétrés par les régimes d'occupation nazie et soviétique en Lituanie, le professeur Birmontien a acquis une certaine expérience dans l'évaluation des faits historiques douloureux et des crimes contre l'humanité commis pendant les périodes d'occupation nazie et soviétique. En outre, elle a été membre du groupe de travail constitué en vue d'une analyse de la lustration.

En 1998 et au cours de la période 2000-2001, elle fut membre et présidente de groupes de travaux constitués par le président de la République de Lituanie pour résoudre les questions des droits de l'enfant, contribuant à la rédaction de textes de lois sur la protection des droits de l'enfant. Au cours de la période 2002-2003, elle a été membre du Conseil consultatif pour les questions relatives à l'enfance placé sous l'autorité directe du président de la République de Lituanie.

Au cours de la période 1990-1996, exerçant les fonctions de conseillère juridique auprès du ministre de la Santé de la République de Lituanie, le professeur Birmontien a participé activement à la mise en place d'un cadre juridique et d'une nouvelle approche de la législation sur la santé, et a contribué à mieux faire valoir le caractère prioritaire du principe des droits de l'homme dans le domaine de la santé publique. Elle a travaillé à la rédaction d'une législation nationale sur les droits du patient et sur l'indemnisation pour préjudice à la santé, sur la transplantation d'organes et de tissus humains, sur la recherche biomédicale, sur le système de santé mentale, etc. Elle a réalisé un travail considérable pour la mise en œuvre d'une législation sur la santé mentale, permettant un rapport différent vis-à-vis des personnes atteintes de maladie mentale, ainsi que la création de garanties des droits de ces personnes en conformité avec les normes internationales des droits de l'homme.

Suite au rétablissement de la souveraineté de la République de Lituanie, le professeur Birmontien a pris une part active dans les activités des juristes. Au cours de la période 1997-2001, elle a occupé les fonctions de vice-présidente de l'Association des

juristes lituaniens (en 1994 elle en avait été le Secrétaire exécutif) et contribua largement à la construction des fondements juridiques de la démocratie, suite au rétablissement de l'État lituanien, par un renforcement du respect des droits de l'homme et des valeurs de l'État de droit. Au cours des années 1992-1993, elle a été déléguée par l'Association des juristes lituaniens pour être membre de la Commission pour l'élection du premier président de la République de Lituanie rétablie. Outre son expérience juridique professionnelle acquise dans le domaine judiciaire, le professeur Birmontien a pris une part active à la vie universitaire. Elle a donné plusieurs conférences sur le thème des droits de l'homme à l'Institut de droit constitutionnel et administratif de la faculté de droit de l'université Mykolas Romeris, ainsi que dans d'autres départements de cette université, et a occupé les fonctions de doyenne de la faculté d'Administration d'État à la même université. Actuellement, le professeur Birmontien donne des conférences sur le thème du droit constitutionnel dans les anciennes et les nouvelles démocraties, ainsi que sur le droit constitutionnel comparé à l'université nationale Taras Chevchenko de Kiev. En sa qualité d'universitaire, le professeur Birmontien a été invité à prononcer un certain nombre de conférences dans différentes universités européennes, elle a préparé différents programmes d'études, a publié de nombreuses études sur le thème des droits de l'homme, du droit des femmes, sur la garantie en matière de droits sociaux, sur le droit constitutionnel ainsi que sur les questions de compatibilité entre législation nationale et droit international. Elle a effectué des stages dans le domaine des droits de l'homme au Danemark (au Centre danois des droits de l'homme), en Suède (à l'université de Lund), au Canada (à la Fondation canadienne des droits de l'homme) et aux États-Unis (à l'université de Californie, Santa Cruz).

La grande diversité de compétences du professeur Birmontien dans le domaine judiciaire, sa vaste expérience directe du travail visant à renforcer la protection des droits de l'homme et les valeurs démocratique de l'État de droit, ainsi que ses connaissances avérées, constituent un ensemble de qualités particulièrement adaptées aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale.

Le professeur Birmontien parle couramment l'anglais et le russe, lit le français et comprend le polonais et l'ukrainien.

Le professeur Birmontien est ressortissant de la République de Lituanie.

## Curriculum vitae

Nom de famille :	Birmontien	
Prénom :	Toma	
Sexe :	Female	
Date de naissance :	15 avril 1956	
Nationalité :	Lituanienne	
Critères régionaux :	Europe orientale	
État civil :	Mariée	
Liste A/Liste B :	Liste B	
Langues	Langue maternelle : Lithuanien	
• Anglais	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
• Français	(lecture) Débutant	
• Russe	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
• Polonais	(lecture) Débutant	(à l'oral) Débutant

### Qualifications académiques

2001

- *Institution* : Université Mykolas Romeris
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Titre universitaire de Professeur



27 janvier 1989

- *Institution* : Université d'État de Moscou Lomonosov
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Doctorat en droit

1974-1979

- *Institution* : Faculté de droit, université de Vilnius
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Diplôme avec distinction (maîtrise de droit)

1974

- *Institution* : École secondaire n° 22, Vilnius
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Diplôme

#### Expérience professionnelle

Mars 2005 à mars 2014

*Employeur* : Cour constitutionnelle de la République de Lituanie

*Intitulé du poste* : Juge

Juillet 2004 à mars 2005

*Employeur* : Bureau du président de la République

*Intitulé du poste* : Conseillère du président de la République de Lituanie, chef du Service juridique

1995 à juillet 2004

*Employeur* : Centre lituanien des droits de l'homme (organisation non gouvernementale)

*Intitulé du poste* : Directrice

1990-1996

*Employeur* : Ministère de la Santé de la République de Lituanie

*Intitulé du poste* : Conseillère juridique

*Autres informations* : Chargée de rédiger les nouveaux textes de loi

Depuis 1979

*Employeur* : Université Mykolas Romeris

*Intitulé du poste* : Maître assistant, maître de conférence, professeur associé, professeur, 1998-2000 ; doyenne de la faculté d'Administration d'État, 1998-2004 ; chef du département de Droit constitutionnel, faculté de droit

*Autres informations* : Matières enseignées – droit constitutionnel, droit constitutionnel comparé, droits constitutionnels dans les anciennes et les nouvelles démocraties, droit de la santé, histoire du droit, théorie du droit)

#### Autres activités professionnelles pertinentes

2000-2004

*Activité* : Membre de la Commission officielle d'éthique de la République de Lituanie

1998-2003

*Activité* : Membre de la Commission internationale pour l'évaluation des crimes perpétrés par les régimes d'occupation nazie et soviétique en Lituanie

2004-2006

*Activité* : Membre de la délégation de l'Union européenne aux conférences qui se sont tenues à Pékin, Londres et Vienne aux fins d'encourager la République populaire de Chine à ratifier le Pacte international des Nations-Unies relatif aux droits civils et politiques

2004

*Activité* : Membre de la délégation de l'Union européenne au Forum Union européenne-Iran de Téhéran sur les droits de l'homme

2002-2003

*Activité* : Membre du Conseil consultatif pour les questions relatives à l'enfant placé sous l'autorité directe du président de la République de Lituanie

*Activité* : Membre de la Commission lituanienne des prix scientifiques

1999-2002

*Activité* : Membre du Comité lituanien de bioéthique

1998 puis 2000-2001

*Activité* : Membre de groupes de travail sur différents thèmes relatifs aux droits de l'homme, constitués par le président de la République de Lituanie

1997-2001

Activité : Vice-présidente de l'Association des juristes lituaniens

1994

Activité : Secrétaire exécutif de l'Association des juristes lituaniens

1992-1993

Activité : Membre de la Commission pour l'élection du président de la République de Lituanie

1997-2011

Activité : Membre du comité de rédaction du Journal européen de la législation sanitaire

Depuis 2011

Activité : Présidente du comité de rédaction du bulletin de la Cour constitutionnelle de la République de Lituanie, *Konstitucin jurisprudencija*

#### Publications les plus pertinentes

- Birmontien T. : « Défis relatifs à la révision de la constitution : protection des droits sociaux en période de crise économique // 20 ans d'existence et 100 ans de révision constitutionnelle – Révision constitutionnelle, tradition et perspectives / La Cour constitutionnelle de Roumanie », Bucarest, Universul Juridic, 2013, p. 209-221.
- Birmontiene T. : « La notion constitutionnelle de destitution : Le rôle de la Cour constitutionnelle », *Journal européen de législation sanitaire*, n° 17 (2010), Martinus Nijhoff Publ., p. 23-35.
- Birmontien T. : « L'évolution de la législation sur la santé, une manière de changer les attitudes traditionnelles dans les systèmes juridiques nationaux. L'influence de la législation internationale relative aux droits de l'homme : que reste-t-il au législateur national ? », *Journal européen de législation sanitaire*, n° 17 (2010), Martinus Nijhoff Publ., p. 23-35.
- Birmontiene T. : « Le vide juridique conduisant à des conflits constitutionnels », *Revue européenne de droit public*, vol. 22, 4/2010, p. 931-953.
- Birmontien T., Jur nien V. : « Évolution des droits de la femme en Lituanie : Reconnaissance des droits politique des femmes », *Jurisprudencija*, 2009, 2 (116), p. 23-44.
- Birmontien T. : « Recoupement des jurisprudences. La Convention européenne des droits de l'homme et la doctrine constitutionnelle formulée par la Cour constitutionnelle de Lituanie », *Jurisprudencija*, 2010, 1 (119), p. 7-27.
- Birmontien T. : « La doctrine des droits sociaux : jurisprudence de la Cour constitutionnelle de Lituanie et la Convention européenne des droits de l'homme » // « Teisės besikeitėjų ian ioje Europoje. Liber Amicorum Pranas K. Mokslo straipsnių rinkinys », Vilnius, Mykolo Romerio universiteto Leidybos centras, 2008, p. 69-94.
- Birmontiene T. : « L'abolition de la peine de mort en Lituanie. Colloque international sur la peine de mort, Chine, Institut de droit, Académie chinoise des sciences sociales, Centre danois des droits de l'homme (République populaire de Chine), Université de Xiangtan, 2002, p. 60-68.
- Co-auteur d'études scientifiques et de manuels sur des sujets divers relatifs aux droits de l'homme et au droit constitutionnel

#### Séminaires et conférences les plus pertinents

2005-2014 – présentation d'un exposé dans le cadre de conférences internationales sur les droits de l'homme et le droit constitutionnel, organisées par les Cours constitutionnelles européennes (tribunaux).

Stages sur des questions relevant du domaine des droits de l'homme au Danemark (Centre danois des droits de l'homme), en Suède (université de Lund), au Canada (Fondation canadienne des droits de l'homme), aux États-Unis (université de Californie, Santa Cruz).

#### Appartenance à des associations professionnelles

Association lituanienne des juristes

#### Distinctions reçues

Croix d'Officier de l'ordre de Vytautas le Grand (2004)

#### Intérêts personnels

Littérature, musique classique

#### Divers

Participation à la rédaction de textes de loi (pétitions, droit d'accès à l'information, santé mentale, droits des patients, etc.)

## 5. BRANT, Leonardo Nemer Caldeira (Brésil)

[Original: anglais]

### Note verbale

L'ambassade de la République fédérative du Brésil présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, faisant référence à la note de ce dernier n° ICC-ASP/13/SP/06 datée du 18 février 2014, a l'honneur d'informer le Secrétariat que le gouvernement du Brésil a décidé de proposer la candidature du professeur Leonardo Nemer Caldeira Brant aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale, lors de l'élection qui doit avoir lieu à l'occasion de la treizième session de l'Assemblée des États Parties, à New York, du 8 au 17 décembre 2014.

La désignation du professeur Leonardo Nemer Caldeira Brant, ressortissant de la République fédérative du Brésil, s'est déroulée conformément à l'alinéa *a* (ii) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome. Le candidat se présente à l'élection au titre de la liste B en application du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome. Une déclaration déposée conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome, ainsi qu'un *curriculum vitae* du candidat sont joints à la présente.

### Exposé des qualifications

*Déclaration de conformité aux exigences stipulées par le paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome, pour le professeur Leonardo Nemer Caldeira Brant, candidat de la République fédérative du Brésil à l'élection des juges de la Cour pénale internationale.*

Le gouvernement de la République fédérative du Brésil a décidé de présenter la candidature de M. Leonardo Nemer Caldeira Brant à l'élection des juges de la Cour pénale internationale devant avoir lieu lors de la treizième session de l'Assemblée des États Parties qui se tiendra du 8 au 14 décembre 2014 à New York. Un *curriculum vitae* rédigé en anglais du candidat est joint à la présente.

La candidature du professeur Leonardo Nemer Caldeira Brant, ressortissant de la République fédérative du Brésil, a été présentée conformément à la procédure stipulée à l'alinéa *a* (ii) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome. Le candidat se présente à l'élection au titre de la liste B aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, selon lequel les candidats doivent « avoir une compétence reconnue dans les domaines pertinents du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique présentant un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour ».

Le gouvernement du Brésil estime que le professeur Brant correspond pleinement aux exigences requises pour l'élection à la fonction de juge de la Cour pénale internationale, ainsi qu'il est également précisé dans le mandat inclus dans sa note verbale ICC-ASP/13/SP/06. Il s'agit d'une personne éminente, jouissant d'une haute considération morale et possédant une compétence reconnue dans le domaine du droit international, comme le montre clairement sa carrière professionnelle et universitaire. Il est actuellement membre du Comité consultatif de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), et membre du Comité consultatif pour les candidatures à la Cour pénale internationale, fonction dont il démissionnera bientôt. Il est également président des relations internationales de l'Association brésilienne du barreau pour l'État du Minas Gerais.

Dans le domaine universitaire, les hautes qualités du professeur Brant ont été reconnues tant sur le plan national qu'international. Il est titulaire d'un doctorat en droit international de l'université Paris-X/Nanterre, où sa thèse a été distinguée du « Prix du ministère de la Recherche ». Le professeur Brant est l'auteur de nombreuses publications dans le domaine du droit international, notamment des ouvrages et articles rédigés en français, en anglais et en portugais, trois de ses quatre langues de travail. Il est actuellement professeur de droit international dans deux universités réputées du Brésil, et l'un des directeurs de la section brésilienne de l'Association de droit international. Il fut également professeur invité à l'Institut des Hautes Études internationales-Université Panthéon-Assas

Paris II, ainsi qu'à l'université Paris-Ouest Nanterre/la Défense, et chargé de cours au Centre Lauterpacht de Cambridge.

Le professeur Brant est juriste au Brésil dans les domaines du droit international et du droit constitutionnel. Il est fondateur et président d'honneur du Centre de droit international (CEDIN-Brésil) et directeur de l'Annuaire brésilien de droit international (ABDI). Il est également coordonnateur et rédacteur en chef de la collection « Comprendre le droit international ».

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, la République fédérative du Brésil appuie fortement la candidature du professeur Brant, convaincu que ses qualités sont tout à fait en rapport avec la fonction de juge de la Cour pénale internationale.

## Curriculum vitae

Nom de famille :	Brant	
Prénom :	Leonardo	
Deuxième prénom :	Nemer Caldeira	
Sexe :	Homme	
Date de naissance :	15 juillet 1966	
Nationalité :	Brésilienne	
Critères régionaux :	Amérique latine et des Caraïbes	
État civil :	Marié	
Liste A/Liste B :	Liste B	
Langues	Langue maternelle : Portugais	
• Anglais	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
• Français	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
• Espagnol	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé

### Qualifications académiques

1996 - 2000

- *Institution*: Université Paris X-Nanterre, France
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : PhD, titre de Docteur en droit international avec thèse intitulée « L'Autorité de la chose jugée en droit international » (4 années). Thèse récompensée par le Prix de subvention du ministère de la Recherche, Département Sciences de la société de la République française

1997

- *Institution* : Programme d'études des Nations-Unies, Nations-Unies, Genève
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Études avancées concernant les réformes aux Nations-Unies

1996

- *Institution* : Institut international des Droits de l'homme (IIDH), Strasbourg
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Études avancées concernant les Droits de l'homme

1993

- *Institution* : Académie de droit international de La Haye (HAIL), Pays-Bas
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Études avancées en droit international

1992-1993

- *Institution* : Université fédérale du Minas Gerais (UFMG), Brésil
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Diplôme de Master en droit international ; thèse intitulée : « Le Droit au développement en tant que Droit de l'homme » (deux années)

1991

- *Institution* : Institut interaméricain des Droits de l'homme (IIHR), Costa Rica
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Études avancées concernant les Droits de l'homme

## Expérience professionnelle

Depuis 2008

- *Employeur* : Cabinet d'avocats Nemer Caldeira Brant
- *Intitulé du poste* : Cofondateur
- *Autres informations* : Spécialisé dans le droit international, le droit pénal international et les Droits de l'homme

Depuis 2006

- *Employeur* : Annuaire brésilien de droit international (BYIL)
- *Intitulé du poste* : Fondateur, rédacteur en chef et éditeur

2003-2004

- *Employeur* : Cour internationale de justice (CIJ)
- *Intitulé du poste* : Conseiller juridique

Depuis 2002

- *Employeur* : Centre de droit international
- *Intitulé du poste* : Fondateur et président

Depuis 2002

- *Employeur* : Université catholique pontificale du Minas Gerais (PUC Minas)
- *Intitulé du poste* : Professeur de droit public international et de Droits de l'homme

Depuis 1994

- *Employeur* : Université fédérale du Minas Gerais (UFMG)
- *Intitulé du poste* : Professeur de droit public international et de droit pénal international

## Autres activités professionnelles pertinentes

Depuis 2012

*Activité* : Membre du Comité consultatif pour les candidatures à la Cour pénale internationale (CPI)

Depuis 2012

*Activité* : Membre du Comité consultatif de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE)

Depuis 2007

*Activité* : Président des relations internationales de l'Association brésilienne du barreau du Minas Gerais

Depuis 2006

*Activité* : Coordonnateur et rédacteur en chef de la collection « Comprendre le droit international »

2013

*Activité* : Professeur invité à l'université Paris-Ouest Nanterre/la Défense, France

2010

*Activité* : Professeur invité au XXXVII<sup>e</sup> cours de droit international, Organisation des États américains (OÉA), Rio de Janeiro, Brésil

2009

*Activité* : Professeur invité à l'Institut des Hautes Études internationales, université Panthéon-Assas Paris II, France

2005-2009

*Activité* : Conseiller aux Affaires étrangères de la mairie de Belo Horizonte, Brésil

2007

*Activité* : Professeur invité à l'université de Caen/ Basse-Normandie, France

## Publications les plus pertinentes

*Publications en volumes*

BRANT, L. N. C. ; STEINER, S., *La Cour pénale internationale : Commentaires sur le Statut de Rome* (O Tribunal Penal Internacional: Comentários ao Estatuto de Roma) (en préparation).

BRANT, L. N. C. ; LAGE, D. A. ; DINIZ, P. I. R., *L'Insertion des règles internationales dans la loi brésilienne sur l'environnement* (A Incorporação de Normas Internacionais na Legislação Ambiental Brasileira), 1<sup>re</sup> éd. Belo Horizonte, Editora Cedin, 2013, 126 p.

BRANT, L. N. C., *Le Rôle du consentement dans le droit international* (O Papel do Consentimento no Direito Internacional), Curitiba, Juruá, 2013, 142 p.

- BRANT, L. N. C. (Org.), *Le Fonctionnement de la Cour de justice internationale : procès et sentence* (O Funcionamento da Corte Internacional de Justiça: Processo Contencioso e Sentença), Curitiba, Juruá, 2012, 164 p.
- BRANT, L. N. C. ; LAGE, D. A. ; CREMASCO, S. S., *Droit international contemporain* (Direito Internacional Contemporâneo), Ed. Juruá, Curitiba, 2011, 872 p.
- BRANT, L. N. C., *Commentaire sur la Charte des Nations-Unies – article par article* (Comentário à Carta das Nações Unidas - artigo por artigo), Belo Horizonte, Ed. Cedin, 2008, 1340 p.
- BRANT, L. N. C., *La Cour internationale de justice et l'élaboration du droit international* (A Corte Internacional de Justiça e a Construção do Direito Internacional), Belo Horizonte, Ed. Cedin, 2005, 1291 p.
- BRANT, L. N. C., *L'Autorité de la chose jugée en droit international public*, Paris, Éd. LGDJ, 2004, 396 p.
- BRANT, L. N. C., *Le Brésil et les Nouveaux Défis du droit international* (O Brasil e os novos desafios do direito internacional), Rio de Janeiro, Ed. Forense, 2004, 712 p.
- BRANT, L. N. C., *Le Droit et le Terrorisme : les impacts du terrorisme dans la communauté internationale et au Brésil – perspectives juridique-politiques* (Direito e Terrorismo: Os impactos do terrorismo na Comunidade internacional e no Brasil - Perspectivas jurídico-políticas), Rio de Janeiro, Ed. Forense, 2002, 570 p.
- BRANT, L. N. C., *A autoridade da coisa julgada no direito internacional público* (édition brésilienne), Rio de Janeiro, Ed. Forense, 2002, 510 p.

#### Articles

- BRANT, L. N. C., « Fondements de l'existence et de la validité du droit international » (Fundamentos da Existência e Validade do Direito Internacional), *Revista da Faculdade de Direito da Universidade Federal de Minas Gerais*, 2013, p. 365-404.
- BRANT, L. N. C. ; MARQUES, L. C. A., « Le Conseil de sécurité des Nations-Unies comme organe centralisateur de la production normative », *International Security: a European – South American Dialogue*, v. 10, p. 17-25, 2013.
- BRANT, L. N. C. ; AMARAL, J. S., « La centralisation normative représentée par les organes politiques de l'Organisation des Nations-Unies » (A Centralização Normativa Representada pela Atuação dos Órgãos Políticos da Organização das Nações Unidas), *Brazilian Yearbook of International Law*, 2013, v. 2, p. 11-33.
- BRANT, L. N. C., « Jurisprudence internationale à la Cour internationale de justice » (Jurisprudência Internacional na Corte Internacional de Justiça), *Justiça Federal (Federal Justice) – Primeira Região em Revista*, 2012, v. 1, p. 1-25.
- BRANT, L. N. C., « La portée du consentement comme fondement de l'autorité de sentence à la Cour internationale de justice » (O Alcance do Consentimento como Fundamento da Autoridade da Sentença da Corte Internacional de Justiça), *Brazilian Yearbook of International Law*, 2012, v. 2, p. 111-132.
- BRANT, L. N. C., « The Scope of Consent as a Basis of the Authority of the Award of the International Court of Justice » (version anglaise) ; Gilberto Amado Memorial Lectures, 1<sup>re</sup> éd., Brasília, *Fundação Alexandre de Gusmão*, 2012, v. 1, p. 299-321.
- BRANT, L. N. C., « Les voies de recours dans le droit pénal international », dans *Droit pénal international*, H. Ascensio, E. Decaux, A. Pellet. (éd.), 1<sup>re</sup> éd. Paris, A. Pedone, 2012, v. 01, p. 977-989.
- BRANT, L. N. C. ; AMARAL J. S. ; ALCICI, L. M., « Le droit international et la position diplomatique du Brésil pour la paix » (O Direito Internacional e a posição diplomática brasileira para a paz), dans *Diplomacia brasileira para a paz*, Clóvis Brigagão (éd.) 1<sup>re</sup> éd., Brasília, FUNAG, 2012, v. 1, p. 243-271.
- BRANT, L. N. C., « La nature normative de l'ordre judiciaire international » (A Natureza Normativa da Ordem Jurídica Internacional), *Brazilian Yearbook of International Law*, 2011, v. 2, p. 73-89.
- BRANT, L. N. C.; ROTA, M., « La réforme du Conseil de sécurité : ses perspectives en Amérique du Sud. L'observateur des Nations-Unies », 2010, v. 24, p. 127-152.
- BRANT, L. N. C. ; LAGE, D. A., « L'augmentation du nombre d'organes judiciaires et ses répercussions sur la société internationale » (O Aumento do Número de Órgãos Judiciais e suas Repercussões para a Sociedade Internacional), *Brazilian Yearbook of International Law*, 2010, v. 2, p. 155-206.
- BRANT, L. N. C.; LEITE, F. M., « Le terrorisme international et les défis à relever pour le droit international » (Terrorismo Internacional e os Desafios para o Direito Internacional), dans *Novas Perspectivas sobre os Conflitos Internacionais*, Reginaldo Mattar Nasser. (éd.), São Paulo, UNESP, 2010, p. 65-75.
- BRANT, L. N. C.; FRANCO, K. M., « Article 5, paragraphes 1 à 3 » (Artigo 5º, Parágrafos 1º ao 3º), dans *Comentários à Constituição Federal de 1998*, Paulo Bonavides, Jorge Miranda et Walber de Moura Agra (éd.), 1<sup>re</sup> éd., Rio de Janeiro, Forense, 2009, v. 1, p. 327-338.
- BRANT, L. N. C.; SOARES, L. C. O., « Rapports entre le droit international des Droits de l'homme et le droit humanitaire dans une perspective interaméricaine et universelle » (A inter-relação entre o Direito Internacional dos Direitos Humanos e o Direito Internacional Humanitário na perspectiva universal e interamericana), *Anuário de Derecho Constitucional Latinoamericano*, 2009, v. I, p.603-620.
- BRANT, L. N. C.; VIEIRA, D. R., « La Cour internationale de justice : rôle et perspectives actuelles » (A Corte Internacional de Justiça: Papel e Perspectivas Atuais), *Cadernos Adenauer*, São Paulo, 2009, v. 3, p. 141-158.
- BRANT, L. N. C.; VIEIRA, D. R., « Les défis actuels de la Cour internationale de justice » (Os Desafios da Corte Internacional de Justiça na Atualidade), *Anuário Brasileiro de Direito Internacional*, 2009, v. 1, p. 113-125, 2009.
- BRANT, L. N. C.; SOARES, L. C. O., « L'internationalisation des Droits de l'homme et le droit constitutionnel » (A

Internacionalização dos Direitos Humanos e a Ordem Constitucional), dans *20 Anos da Constituição Cidadã de 1988*, José Ribas Vieira (éd.), 1<sup>re</sup> éd., Rio de Janeiro-Forense, 2008, v. I, p. 457-482.

BRANT, L. N. C.; LAGE, D. A., « L'influence croissante des organisations non gouvernementales : chances et risques » (The Growing Influence of Non-Governmental Organizations: Chances and Risks), *Anuário Brasileiro de Direito Internacional*, 2008, v. 1, p. 79-93.

BRANT, L. N. C.; PEREIRA, L. D. D., « Le conflit de compétence entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à la lumière du paragraphe 1 de l'article 12 de la Charte des Nations-Unies » (O Conflito de Competência entre a Assembleia Geral e o Conselho de Segurança à Luz do Artigo 12, Parágrafo 1º da Carta das Nações Unidas), *Revista da Faculdade de Direito da Universidade Federal de Minas Gerais (Impresso)*, 2008, v. 53, p. 219-236.

BRANT, L. N. C., « Le rapport entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à la lumière du paragraphe 1 de l'article 12 de La Charte de Nations Unies » (en français), *Anuário Brasileiro de Direito Internacional*, 2006, v. 1, p. 38-44, 2006.

PROENÇA JR, D. ; ROCHA, A. J. R. ; BRIGAGAO, C. ; DINIZ, E. ; RESENE, P. E. A. ; MOREIRA, F. K ; BRANT, L. N. C., « Le terrorisme international : la guerre préventive et la déconstruction du droit international » (Terrorismo Internacional: A Guerra Preventiva e a Desconstrução do Direito Internacional), dans *O Brasil e os Novos Conflitos Internacionais*, Brigagaõ et Proença Jr, Domício (éd.), Rio de Janeiro, Gramma, 2006, v., p. 139-167.

BRANT, L. N. C., « L'autorité des arrêts de la Cour internationale de justice », dans *Les arrêts de la Cour internationale de Justice*, Apostolodis Charalambos (éd.), Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2006, v. , p. 141-168.

BRANT, L. N. C., « Mesures préventives pour lutter contre le terrorisme mis en œuvre dans les forums internationaux et ses possibles implications au Brésil » (Medidas preventivas e de combate ao terrorismo implementadas nos fóruns internacionais e possíveis implicações para o Brasil), Secretaria de Acompanhamento e Estudos Institucionais da Presidência da República (Observatoire d'études internationales de la Présidence de la République), dans *Encontro de Estudos Terrorismo*, Brasília, 2006, p. 74-87.

BRANT, L. N. C., « Le terrorisme international et les impasses du droit international » (O terrorismo internacional e os impasses do Direito Internacional), dans *O Brasil que queremos, reflexões sobre o Estado Democrático de Direito*, Marcelo Campos Galuppo (éd.), Belo Horizonte, Editora PUC Minas, 2006, v. 1, p. 377-410.

BRANT, L. N. C., « La chose jugée à la Cour interaméricaine des Droits de l'homme » (A res judicata na Corte Interamericana de Direitos Humanos), dans *Os rumos do direito internacional dos direitos humanos - Ensaio em homenagem ao Professor Antônio Augusto Cançado Trindade* (La voie du droit international dans les Droits de l'homme – un hommage au professeur Antônio Augusto Cançado Trindade), Renato Zerbini Ribeiro Leão (éd.), 1<sup>re</sup> éd. Porto Alegre, Sergio Antônio Fabris Editor, 2005, v. 2, p. 393-424.

BRANT, L. N. C., « La Cour pénale internationale comme organe juridictionnel dans la lutte contre le terrorisme » (O Tribunal Penal Internacional como Agente Jurisdicional no Combate ao Terrorismo), dans *Penal Internacional: Possibilidades e Desafios*, Kai Ambos et Carlos Eduardo Adriano Japiassú (éd.), Tribunal 1<sup>re</sup> éd. Rio de Janeiro, Lumen-juris, 2005, v. 1, p. 149-161.

BRANT, L. N. C., « L'Article 12 de La Charte des Nations Unies », dans *La Charte des Nations-Unies - Commentaire article par article*, Jean-Pierre Cot, Alain Pellet et Mathias Forteau (éd.), 3<sup>e</sup> éd., Paris, Economica, 2005, v. 1, p. 683-690.

BRANT, L. N. C., « Le système de protection international des Droits de l'homme » (O sistema de proteção internacional dos direitos humanos), dans *Direito internacional moderno: Estudos em homenagem ao Prof. Gerson de Brito Mello Bason*, Carlos A. Canêdo da Silva et Érica A. Costa (éd.), 1<sup>re</sup> éd. Belo Horizonte, Mandamentos, 2004, p. 117-165.

BRANT, L. N. C., « L'autorité de la chose jugée et la révision devant la Cour internationale de Justice à la lumière des derniers arrêts de celle-ci » (Yougoslavie c. Bosnie et El Salvador c. Honduras), *Annuaire français de droit international*, Paris, 2004, v. XLIX, n° XLIX-2003, p. 248-265.

BRANT, L. N. C., « L'appel dans le droit pénal international : une juridiction complémentaire ou concurrente ? (O recurso no direito internacional penal: jurisdição complementar ou concorrente?) », *Revista da Faculdade de Direito, Universidade Federal de Minas Gerais*, Belo Horizonte, 2004, v. 44, p. 217-239.

BRANT, L. N. C., « Les effets de la sentence à la Cour internationale de justice » (Os efeitos da sentença da Corte Internacional de Justiça), dans *Jurisdição constitucional e direitos fundamentais*, José Adercio Leite Sampaio (éd.), 1<sup>re</sup> éd. Belo Horizonte, Del Rey, 2003, v. 1, p. 495-537.

BRANT, L. N. C., « Le double degré de juridiction dans le droit pénal international » (O duplo grau de jurisdição no direito internacional penal), dans *Estudos em homenagem a Carlos Alberto Menezes Direito*, Antonio Celso Alves Pereira, Celso D. de Albuquerque Mello (éd.), 1<sup>re</sup> éd. Rio de Janeiro, Editora Renovar, 2003, v. 1, p. 399-422.

BRANT, L. N. C., « La guerre d'Irak et la déconsidération pour le droit international » (A Guerra no Iraque e a desconsideração do Direito Internacional), *Revista da Faculdade de Direito de Conselheiro Lafaiete*, 2003, v. 3, p. 100-102.

BRANT, L. N. C., « La protection internationale des Droits de l'homme » (A Proteção Internacional dos Direitos Humanos), dans *Direitos Humanos e Direitos dos Cidadãos*, Puc-Minas (éd.), 1<sup>re</sup> éd. Belo Horizonte, Puc-Minas, 2001, v. 2, p. 83-102.

BRANT, L. N. C., « Le droit au développement comme un droit de l'homme » (O Direito ao Desenvolvimento como

Direito Humano), *Revista Brasileira de Estudos Políticos*, Belo Horizonte-MG, v. 81, juillet 1995, p. 91-118.

BRANT, L. N. C., « L'intégration économique de l'Amérique latine – perspectives d'avenir » (A Integração Econômica da América Latina – Perspectivas de Futuro), *Revista de Informação Legislativa*, Brasília-DF, 1992, v. 29, n° 114, p. 463-472.

BRANT, L. N. C., « L'idéal de justice » (O Ideal de Justiça), *Jornal da Ordem dos Advogados do Brasil*, Belo Horizonte-MG, janvier 1992, p. 6-6.

BRANT, L. N. C., « La participation de l'industrie dans le développement socio-économique du Brésil » (A Participação da Indústria no Desenvolvimento Socioeconômico do Brasil), *Revista Jurídica Mineira*, Belo Horizonte-MG, déc. 1991, v. 81, p. 18-40.

#### Séminaires et conférences les plus pertinents

- IX<sup>e</sup> cours d'hiver de droit international : « La centralisation normative représentée par les actions des organes politiques des Nations-Unies », Université fédérale du Minas Gerais, Belo Horizonte, Brésil (2013).
- « Défis actuels concernant la paix et à la sécurité internationale : le besoin de réforme du Conseil de sécurité des Nations-Unies. Réforme du Conseil de sécurité », Ministère des Affaires étrangères, Praia do Forte, Brésil (2013).
- IX<sup>e</sup> conférence de Forte de Copacabana sur la sécurité internationale, Konrad Adenauer Stiftung, Rio de Janeiro, Brésil (2012).
- VII<sup>e</sup> cours d'hiver de droit international : « L'augmentation du nombre d'organes judiciaires et ses répercussions dans la société internationale », Université fédérale du Minas Gerais, Belo Horizonte, Brésil (2011).
- Professeur invité à la Conférence en mémoire de Gilberto Amado : « La portée du consentement comme fondement de l'autorité de la sentence à la Cour internationale de Justice », Commission du droit international (CDI), Nations-Unies, Genève (2011).
- Chargé de cours au Centre Lauterpacht de droit international, Université de Cambridge, Cambridge, Royaume-Uni (2009).
- Professeur invité à la 73<sup>e</sup> conférence biennale de l'Association de droit international : « Où le Conseil de sécurité pourrait-il modifier les obligations qui incombent aux États en matière de Droits de l'homme ? Innovation juridique, *Opinio juris* et contrôle », Tensions entre droit et politique, Association de droit international (ADI), Rio de Janeiro, Brésil (2008).
- 5<sup>e</sup> congrès brésilien de droit international : « Justice et droit international : progrès et renversements de tendance », université de São Paulo (USP), Brésil (2007).
- IV<sup>e</sup> Semaine du droit international : « La transition du droit international : progrès et renversements de tendance », université fédérale du Minas Gerais, Belo Horizonte, Brésil (2007).
- Professeur invité au Réseau franco-brésilien (Internationalisation du droit) : « Création d'un vocabulaire propre au droit international : Multilinguisme et pluralisme », Université de São Paulo (USP), São Paulo-Paris (2007).
- Professeur invité à la 5<sup>e</sup> Conférence sur le droit international : « L'influence croissante des organisations non gouvernementales : chances et risques », séminaire de la Konrad Adenauer Stiftung, Cologne, Allemagne (2007).
- Professeur invité au 5<sup>e</sup> Congrès brésilien de droit international : « Justice et droit international, progrès et reculs », Académie brésilienne de droit international, Curitiba, Brésil (2007).
- Conférencier aux IV<sup>e</sup> Rencontres des Cour suprêmes de Mercosul et de ses associées, Cour suprême du Brésil (CSB), Brasília, Brésil (2006).
- Professeur invité à l'université de Dijon : « Les arrêts de la Cour internationale de justice ; L'autorité des arrêts de la Cour internationale de justice », Dijon, France (2003).
- Professeur invité au « Cour de formation diplomatique », ministère des Relations extérieures (MRE), Brasília, Brésil.

#### Appartenance à des associations professionnelles

- Membre du comité de rédaction de la revue juridique de la Présidence de la République fédérative du Brésil
- Membre du comité de rédaction de la revue d'Études de droits, université fédérale du Minas Gerais
- Collaborateur au Centre de droit international de l'université Paris-X/Nanterre
- Membre du Comité consultatif de la Konrad Adenauer Stiftung
- Directeur de la section brésilienne de l'Association de droit international
- Membre de la Société française pour le droit international
- Directeur de la section de droit international à l'Association du barreau du Minas Gerais (IA-MG) (2004-2008).
- Conseiller juridique aux 73<sup>e</sup> Rencontres de l'Institut de droit international (IDI), Santiago, Chili (2007).

#### Distinctions reçues

- « Inconfidência Medal », Gouvernement de l'État du Minas Gerais, Brésil (2006).
- Membre honoraire de l'« Academia Mineira de Letras Jurídicas » (Académie judiciaire du Minas Gerais) (2004).
- Désigné personnalité juridique de l'année par l'« Associação Brasileira das Mulheres de Carreira Jurídica » (Association brésilienne des femmes juristes) (2002).
- Mention d'honneur dans un concours de monographies, Association du barreau interaméricain (1991).

#### Intérêts personnels

-



## 6. CHUNG, Chang-ho (République de Corée)

[Original: anglais]

### Note verbale

L'Ambassade de la République de Corée au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome et, se référant à la note du Secrétariat n° ICC-ASP/13/SP/06 du 18 février 2014, a l'honneur de faire savoir au Secrétariat que le gouvernement de la République de Corée a décidé de présenter la candidature du juge Chung Chang-ho à l'élection des juges de la Cour pénale internationale pour la période 2015-2024 devant se tenir à l'occasion de la treizième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome à New-York du 8 au 17 décembre 2014.

Aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, le juge Chung est candidat au titre de la liste A. Un exposé des qualifications est soumis conformément au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome, et auquel est joint le curriculum vitae du juge Chung.

Le juge Chung remplit tous les critères fixés à l'alinéa (b) (i) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome et a une compétence reconnue en droit pénal et en procédure pénale ainsi que dans des domaines du droit international pertinents pour la Cour pénale internationale. Depuis 2011, le juge Chung est Juge international des Nations Unies des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (procès des Khmers rouges). Auparavant, il a connu une illustre carrière professionnelle en qualité de juge au sein de la République de Corée.

La présentation de la candidature du juge Chung est conforme à la procédure applicable aux candidats à la fonction de juge à la Cour internationale de Justice conformément à l'alinéa (a) (ii) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome. Le 8 novembre 2013, le Groupe national coréen de la Cour permanente d'arbitrage a indiqué au gouvernement coréen qu'il avait, à l'issue d'un échange de vues approfondi, décidé de présenter la candidature du juge Chung à l'élection des juges de la Cour pénale internationale. Le Gouvernement coréen appuie la candidature du juge Chung.

Aux fins des alinéas (a) (i), (ii) et (iii) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut de Rome, le juge Chung, ressortissant de la République de Corée, est un candidat de sexe masculin qui représentera le système de droit civil et le groupe régional Asie-Pacifique.

### Exposé des qualifications

*Exposé des qualifications soumis conformément au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties relative aux modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges, du Procureur et du Procureur adjoint de la Cour pénale internationale.*

- (a) Le juge Chung Chang-ho jouit d'une haute considération morale et est connu pour son impartialité et son intégrité.
- (b) Le juge Chung réunit toutes les conditions requises en République de Corée pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires.
- (c) Le juge Chung:
  - (i) remplit tous les critères fixés à l'alinéa (b) (i) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome, comme précisé dans son curriculum vitae. Il a une compétence reconnue en droit pénal et en procédure pénale et dispose de l'expérience nécessaire en sa qualité de juge au sein de tribunaux nationaux et internationaux. Durant sa carrière de juge, il a officié pendant plus de 17 années dans divers tribunaux de la République de Corée et a traité plus de 5 000 affaires pénales;
  - (ii) a également une compétence reconnue en droit international, notamment en droit humanitaire international, ainsi qu'une longue expérience de juriste

professionnel, ce qui présente un intérêt pour les travaux d'ordre judiciaire de la Cour. Il occupe actuellement la fonction de Juge international de l'Organisation des Nations Unies des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, qui traitent actuellement des crimes graves contre l'humanité commis sous le régime des Khmers rouges entre 1975 et 1979;

- (d) Le juge Chung a d'excellentes connaissances de l'anglais, langue qu'il maîtrise parfaitement. Il parle également français, langue dont il a des connaissances de base;
- (e) Le juge Chung est désigné comme candidat au titre de la liste A.
- (f) Le juge Chung a obtenu sa Licence et sa Maîtrise en République de Corée, qui dispose d'un système de droit civil, et a reçu une formation légale comme chercheur au Royaume-Uni et à Hong Kong, qui ont un système de droit commun. Le juge Chung a également acquis une grande connaissance sur les autres systèmes de droit civil lors de sa mission au sein du Tribunal des Khmers rouges, qui opère sur la base du système de droit civil français;
- (g) Le juge Chung est ressortissant de la République de Corée et ne possède la nationalité d'aucun autre État.

## Curriculum vitae

Nom de famille :	Chung
Prénom :	Chang-ho
Sexe :	Homme
Date de naissance :	17 février 1967
Nationalité :	Coréenne (République de Corée)
Critères régionaux :	Asie - Pacifique
État civil :	Marié
Liste A/Liste B :	Liste A
Langues	Langue maternelle : coréen
• Anglais	(à l'écrit) Confirmé (à l'oral) Confirmé
• Français	(à l'écrit) Débutant (à l'oral) Débutant

### Qualifications académiques

04/2005 – 09/2005

- *Institution:* Université de Hong Kong, Centre de droit comparé et public
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Chercheur

09/2001 - 06/2002

- *Institution:* École d'économie et de sciences politiques de Londres, Département de droit
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Chercheur

03/1991 - 02/1993

- *Institution:* Institut de recherche et de formation judiciaire de la Cour suprême de Corée
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Juge

03/1989 - 02/1991

- *Institution:* Université nationale de Séoul
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Maîtrise en droit international : A réussi le 32<sup>ème</sup> examen d'admission au Barreau coréen

03/1985 - 02/1989

- *Institution:* Université nationale de Séoul
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Licence en droit

## Expérience professionnelle

Depuis 08/2011

- *Employeur* : Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (procès des Khmers rouges)
- *Intitulé du poste* : Juge international des Nations Unies, Chambre préliminaire
- *Autres informations* : Membre du Comité d'administration judiciaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ; Membre du Comité de procédure des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

03/2010 - 08/2011

- *Employeur* : Autorités judiciaires de la République de Corée
- *Intitulé du poste* : Juge à la Haute Cour
- *Autres informations* : Responsable des appels en matière pénale contre les jugements des tribunaux de première instance ou dans les affaires électorales

03/2008 - 02/2010

- *Employeur* : Autorités judiciaires de la République de Corée et Ministère des Affaires étrangères et du commerce de la République de Corée
- *Intitulé du poste* : Conseiller juridique
- *Autres informations* : Attaché à la Mission permanente de la République de Corée auprès des organisations internationales à Vienne (Autriche)

03/2004 - 02/2008

- *Employeur* : Autorités judiciaires de la République de Corée
- *Intitulé du poste* : Juge à la Haute Cour
- *Autres informations* : Responsable des appels en matière pénale contre les jugements des tribunaux de première instance et des recherches juridiques sur les appels à la Cour suprême de Corée

03/1996 - 02/2004

- *Employeur* : Autorités judiciaires de la République de Corée
- *Intitulé du poste* : Juge à la Cour de district
- *Autres informations* : Responsable des affaires pénales et civiles

03/1993 - 02/1996

- *Employeur* : Autorités judiciaires de la République de Corée et Ministère de la Défense nationale de la République de Corée
- *Intitulé du poste* : Juge à la Cour martiale de la Force aérienne de la République de Corée
- *Autres informations* : Responsable des affaires pénales

## Autres activités professionnelles pertinentes

2007 - 2011

*Activité* :

- Conférencier à l'Institut de recherche et de formation judiciaire de la Cour suprême de Corée
- Enseignement des règles de procédure civile et pénale d'Angleterre et du Pays de Galles

2005 - 2008

*Activité* :

- Membre du Comité de recherche de la législation de la Corée réunifiée
- Élaboration d'un projet de Règles de procédure civile pour le complexe industriel de Kaesong
- Recherches dans le cadre de l'établissement du centre de règlement des différends commerciaux de Kaesong

## Publications les plus pertinentes

- *Establishment of the Asian Court of Human Rights*, Shin donga, 02/2014 [Établissement de la Cour asiatique des droits de l'homme]
- *United Nations Hybrid Court: International Justice vs. National Jurisdiction*, Global Legal Issues 2012-2013, Korea Legislation Research Institute, 2013 [Cour hybride des Nations Unies: justice internationale et juridiction nationale]

## Séminaires et conférences les plus pertinents

- «Challenges Faced by Mixed Courts in the Trial of International Crimes», Asia Law Talk, William S. Richardson School of Law, 10/2013 [Les défis auxquels sont confrontés les tribunaux mixtes dans les procès contre les crimes internationaux]

- «International Jurisprudence at the ECCC», Hybrid Perspectives on Legacies of the ECCC, ECCC and the Cambodian Human Rights Action Committee, 12/2012 [Jurisprudence internationale dans les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens]
- «The Use and Application of International Humanitarian Law by International Criminal Tribunals», International Humanitarian Law Summer Course, Korean Red Cross, 07/2012 [Utilisation et application du droit international humanitaire par les tribunaux pénaux internationaux]

#### Appartenance à des associations professionnelles

-

#### Distinctions reçues

-

#### Intérêts personnels

Protection des droits humains des femmes et des enfants dans les affaires pénales, en particulier dans les conflits armés

#### Divers

- Conférence sur le thème «Cour hybride des Nations Unies: justice internationale et juridiction nationale», Cité universitaire de Hong Kong, 02/2014
- Allocution devant l'Assemblée nationale de la République de Corée, «Les tribunaux spéciaux des Nations Unies et la Cour pénale internationale», 05/2013
- Participation en qualité de «Juge lors de la comparution finale à l'occasion du 11<sup>ème</sup> concours de la Croix-Rouge consacré au droit international humanitaire», CICR et Croix-Rouge de Hong Kong, 03/2013

## 7. UR EVI , Zlata (Croatie)

[Original: anglais]

### Note verbale

L'Ambassade de la République de Croatie au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de communiquer que le Gouvernement de la République de Croatie a décidé de présenter la candidature de Mme Zlata ur evi aux fonctions du juge de la Cour pénale internationale au titre de la liste B pour les élections qui auront lieu durant la treizième session de l'Assemblée. L'Ambassade de la République de Croatie au Royaume des Pays-Bas a l'honneur de joindre à la présente le curriculum vitae de l'intéressée et l'exposé de qualification.

### Exposé de qualification

*Le présent exposé est déposé conformément à l'article 36, paragraphe 4 b) du Statut de Rome de la Cour internationale pénale et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6 sur la procédure de nomination et d'élection des juges de la Cour pénale internationale.*

La République de Croatie nomme Mme Zlata Durdevic comme candidate aux fonctions du juge de la Cour pénale internationale. Mme Durdevic remplit les conditions requises pour l'élection du juge de la Cour pénale internationale, conformément aux dispositions de l'article 36, paragraphe 3 du Statut de Rome:

- a) Mme Durdevic est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et intégrité. Sa réputation a été reconnue dans la vie professionnelle et publique en Croatie et à l'étranger.
- b) Mme Durdevic possède les qualifications requises pour exercer les fonctions de juge au plus haut niveau national comme elle est professeur titulaire de droit, a obtenu son Master 2 en droit et le doctorat en droit à l'Université de Zagreb. Elle est titulaire de la maîtrise ès philosophie en Sciences criminelles de l'Université de Cambridge. Elle a passé l'examen juridique d'État en 1994 et a pratiqué le droit au sein des tribunaux croates pendant deux ans. Elle participe au travail des établissements publics en Croatie chargés de la procédure d'asile et de déterminer la responsabilité disciplinaire des procureurs et le conflit d'intérêts des agents publics. Elle possède plus de 20 ans d'expérience dans le travail judiciaire et universitaire.
- c) Mme Durdevic remplit les critères professionnels de l'article 36, paragraphe 3 b) du Statut de Rome. Elle est professeure éminente en droit de procédure pénale, droit relatif aux droits de l'homme et en droit pénal européen à l'Université de Zagreb où elle dispense des cours depuis 1995. Elle est reconnue en tant que spécialiste dans le domaine du droit relatif aux droits de l'homme, droit international pénal et droit de procédure pénale, comme en témoigne sa carrière universitaire et professionnelle. Elle est non seulement l'experte principale nationale dans le domaine des droits de l'homme et de la justice pénale mais également bien connue dans le milieu professionnel et scientifique dans la région, en Europe et au de-là. Elle est auteure de plusieurs ouvrages et de nombreuses publications sur les droits de l'homme, le droit pénal européen et international et le droit de procédure pénale.

Mme Durdevic est un membre éminent de plusieurs associations internationales et nationales scientifiques et juridiques. Elle est membre du Comité exécutif de l'Association internationale de droit pénal (AIDP), association la plus ancienne des spécialistes de droit pénal, et elle participe activement aux activités scientifiques et organisationnelles de l'Association. Elle est présidente de l'Association croate de droit pénal européen et vice-présidente de l'Association croate de science et de pratique pénale.

Elle a reçu plusieurs distinctions internationales, entre autre Bourse Chevening, Bourse DAAD, Bourse OAD et Bourse Fulbright.

En reconnaissance de son expertise dans le domaine du droit pénal international, le président de la République de Croatie l'a nommée son envoyé personnel à la Commission régionale chargée d'établir la vérité sur les crimes de guerre et autres graves violations des droits de la personne commis sur le territoire de l'ex-Yougoslavie de 1991 à 2001 (RECOM).

Mme Durdevic a été appelée à de nombreuses occasions à prêter son concours, à titre de consultant, à des établissements gouvernementaux, judiciaires, publics et non-gouvernementaux dans de différents domaines allant des droits de l'homme à la conformité avec le droit international et européen. Son travail polyvalent dans le domaine universitaire, scientifique et pédagogique en Croatie démontre son initiative, sens de l'organisation, compétences de direction et autres. La liste de ses publications est impressionnante et son travail est toujours systématique et fouillé, incisif et critique à juste titre.

- d) Mme Durdevic parle couramment l'anglais et possède une très bonne connaissance passive au niveau intermédiaire du français et de l'allemand.
- e) Elle est candidate au titre de la liste B. Les informations liées au sous paragraphes (i) à (iii) du paragraphe 8(a) de l'article 36 du Statut sont come le suit:
- (i) La République de Croatie applique le système juridique continental. Cependant, Mme Durdevic possède également une éducation et une vaste connaissance du système de common law.
  - (ii) La République de Croatie appartient au groupe des États d'Europe orientale.
  - (iii) Mme Durdevic est de sexe féminin.
- f) Mme Durdevic a des connaissances juridiques approfondies et une expérience considérable dans les questions spécifiques liées au travail de la Cour, y inclus la violence à l'égard des femmes, protection des victimes et des témoins, droits procéduraux des victimes, droits procéduraux et droits à la récompense, droits à la défense et droits à un procès équitable.
- g) Mme Durdevic est ressortissante croate et ne possède pas de nationalité d'un autre pays.

C'est pour toutes ces raisons que la République de Croatie recommande la nomination de Mme Durdevic, confidante que ses qualités contribueront au fonctionnement efficace de la Cour pénale internationale qui repose sur la qualité de ses juges.

## Curriculum vitae

Nom de famille :	ur evi
Prénom :	Zlata
Sexe :	Feminin
Date de naissance :	2 octobre 1969
Nationalité :	Croate
Critères régionaux :	Europe orientale
État civil :	Mariée
Liste A/Liste B :	Liste B
Langues	Langue maternelle: Croate
• Anglais	(à l'écrit) avancé (à l'oral) avancé
• Français	(à l'écrit) intermédiaire (à l'oral) intermédiaire
• Allemand	(à l'écrit) intermédiaire (à l'oral) intermédiaire

## Qualifications académiques

07/2003

- *Établissement:* Université de Zagreb, Croatie
- *Diplôme obtenu:* Docteur en Droit

04/2002

- *Établissement:* Université de Zagreb, Croatie
- *Diplôme obtenu:* Master 2 en Droit pénal

07/1997

- *Établissement:* Université de Cambridge, Royaume-Uni
- *Diplôme obtenu:* Maîtrise ès philosophie en Sciences criminelles

12/1994

- *Établissement:* Ministère de la justice, Croatie
- *Diplôme obtenu:* Examen du barreau (examen juridique d'Etat)

10/1988 - 06/1992

- *Établissement:* Université de Zagreb, Croatie
- *Diplôme obtenu:* Licence (B.A.) en droit, classée première parmi les diplômés de la promotion de 1992

## Expérience professionnelle

09/1995 – présent

*Employeur:* Université de Zagreb, Faculté de droit  
*Intitulé du poste:* Chef du Département de droit de procédure pénale (depuis 2007); Professeur titulaire (depuis 2011)  
*Autres informations:* Professeur associé (2007-2011), Professeur adjoint (2003-2007), Maître de conférences (1997-2003), Jeune chercheuse (1995-1997) :

- Dispense des cours en: Droit de procédure pénale ;
- Droits de l'homme et justice pénale (en anglais) ;
- Cour européenne des droits de l'homme ;
- Droit pénal européen (en anglais) ;
- Responsabilité pénale des personnes morales ; et
- Droit et psychiatrie.

01/2010 - 07/2010

*Employeur:* Faculté de droit de Berkeley de Californie, États-Unis  
*Intitulé du poste:* Professeur invité  
*Autres informations:* Dispense le cours "Aspects du droit pénal de la Convention européenne des droits de l'homme", Bourse Fulbright

01/2013 - présent

*Employeur:* Ministère de la justice  
*Intitulé du poste:* Membre du jury d'Examen du barreau  
*Autres informations:* Responsable des examens en Droit pénal et en Droit de procédure pénale

03/2008 - 11/2012

*Employeur:* République de Croatie  
*Intitulé du poste:* Membre du Comité de l'asile  
*Autres informations:* Autorité de deuxième instance pour la procédure d'asile

02/2010 - 06/2011

*Employeur:* République de Croatie  
*Intitulé du poste:* Membre du Conseil du Procureur général de l'État  
*Autres informations:* Autorité indépendante ayant le pouvoir judiciaire à déterminer la responsabilité disciplinaire et à nommer les procureurs

03/2005 – 12/2008

*Employeur:* République de Croatie  
*Intitulé du poste:* Membre du Comité national pour la gestion des conflits d'intérêts  
*Autres informations:* Autorité indépendante ayant le pouvoir judiciaire à déterminer la responsabilité des agents publics dans le domaine des conflits d'intérêts

04/2007 – 6/2007

*Employeur:* Institut de droit pénal étranger et international Max Planck, Fribourg, Allemagne  
*Intitulé du poste:* Chercheur invité

- Autres informations:* Recherche sur le mandat d'arrêt européen et le droit pénal sur la protection des intérêts financiers de l'Union européenne  
10/2005  
*Employeur:* Institut supérieur international des sciences criminelles, Syracuse, Italie  
*Intitulé du poste:* Chercheur invité  
*Autres informations:* Cours spécialisé en coopération européenne et internationale en matière pénale  
07/2004  
*Employeur:* Département d'État des États-Unis  
*Intitulé du poste:* Programme international de visite "Système juridique des États-Unis"  
*Autres informations:* Visite et étude pratique sur les établissements politiques, judiciaires et pénitentiaires (Congrès, tribunaux, bureaux du procureur, bureau du défenseur public, prisons) dans plusieurs états américains (Washington, Williamsburg, Providence, Seattle et Denver).  
10/2001 – 09/2002  
*Employeur:* Faculté de droit, Université de Graz, Autriche, Bourse de recherche  
*Intitulé du poste:* Chercheur doctoral  
*Autres informations:* Recherche dans le domaine du droit pénal européen, droit pénal et administratif sur la protection des intérêts financiers de l'Union européenne  
09/1999 – 07/2000  
*Employeur:* Faculté de droit, Université d'Augsbourg, Allemagne, Bourse de recherche DAAD  
*Intitulé du poste:* Chercheur doctoral  
*Autres informations:* Droit européen, Droit de procédure pénale  
03/1993 – 06/1995  
*Employeur:* République de Croatie  
*Intitulé du poste:* Stagiaire au Tribunal d'instance de Zagreb, Département des affaires civiles et pénales  
*Autres informations:* Rédaction des jugements  
06/1993 – 10/1993  
*Employeur:* Tribunal cantonal du Valais, Suisse  
*Intitulé du poste:* Stagiaire au Tribunal cantonal du Valais, Suisse,  
11/1992 – 03/1993  
*Employeur:* République de Croatie  
*Intitulé du poste:* Stagiaire au Tribunal municipal de Zagreb  
06/1993 – 09/1993  
*Employeur:* Police cantonale, Canton du Valais, Suisse  
*Intitulé du poste:* Stage de formation en sciences criminelles

#### Autres activités professionnelles pertinentes

06/2013 - présent

*Activité:* Envoyé personnel du président de la République de Croatie à la RECOM (Commission régionale chargée d'établir la vérité sur les crimes de guerre et autres graves violations des droits de l'homme commis sur le territoire de l'ex-Yougoslavie de 1991 à 2001)

2010 - présent

*Activité:* Coopération (conférence, rapports, publications, lectures) avec les organisations non-gouvernementales croates ayant affaire aux crimes de guerre sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, comme par exemple l'ONG Documenta – Centre for Dealing with the Past ([www.documenta.hr](http://www.documenta.hr))

2012 - 2014

*Activité:* Auteur de l'étude sur la conformité des standards croates avec la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) pour le Centre pour les femmes victimes de la guerre – ROSA, ONG féministe en Croatie.

Participation aux activités du support de la ratification de la Convention d'Istanbul, comme la présentation au Parlement croate, cours aux différents ONG en Croatie.

2011 - présent

*Activité:* Expert sur les droits de victimes et responsable d'équipe de recherche en Croatie travaillant pour l'Agence des droits fondamentaux (FRA) sur l'évaluation du statut des victimes en Croatie dans les rapports annuels, notamment des victimes de crime de haine, violence domestique et l'évaluation des droits des victimes dans la pratique.



2012 - 2013

*Activité:* Président du Groupe d'experts ayant rédigé le nouveau Code de procédure pénale croate, Ministère de la justice

2003 - présent

*Activité:* Fourniture régulière des avis juridiques dans les affaires pénales aux avocats de défense et à la Cour suprême

2010 - présent

*Activité:* Fourniture des avis juridiques à la Cour constitutionnelle dans les procès contestant la constitutionnalité des actes législatifs dans le domaine de la justice pénale

2011 - présent

*Activité:* Editeur-en-chef de la revue électronique Zagreb Law Review, publiée par l'Université de Zagreb, depuis 2011, <http://revija.pravo.unizg.hr>

2007 - présent

*Activité:* Editeur exécutif de la revue Croatian Annual of Criminal Law and Practice, responsable pour édition, révision et publication depuis 2007, [www.pravo.hr/hljkkp](http://www.pravo.hr/hljkkp)

2005 - présent

*Activité:* Responsable et partenaire dans huit projets scientifiques internationaux et neuf projets nationaux dans le domaine de la procédure pénale, droits de l'homme, coopération judiciaire en matière pénale, droit pénal européen, droits des personnes mentalement handicapées, établissement du Parquet européen.

2005 - 2010

*Activité:* Membre du groupe de travail de la République de Croatie pour le chapitre 24 "Justice, liberté et sécurité" et chapitre 32 "Contrôle financier" pour l'adhésion à l'Union européenne (2005- 2010).

2009-2014

*Activité:* Présidence des conférences internationales:

- "Héritage légal et social du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie", Université de Zagreb, Zagreb, 24 février 2011
- 3<sup>e</sup> section du 18<sup>e</sup> Congrès international de droit pénal à Istanbul 2009 ([www.penal.org](http://www.penal.org))
- colloque préparatoire de la 3<sup>e</sup> section sur le droit de procédure pénale "Société de l'information et droit pénal" de l'Association internationale de droit pénal, septembre 2013, Antalya, Turquie ([www.penal.org](http://www.penal.org))
- 3<sup>e</sup> section au 19<sup>e</sup> Congrès international de droit pénal à Rio de Janeiro 2014 ([www.penal.org](http://www.penal.org))

2004 - présent

*Activité:* Éducation des praticiens: coopération intense avec l'Académie judiciaire de Croatie et l'Association du barreau de Croatie

2003 - présent

*Activité:* Membre du groupe d'experts du Ministère de la justice préparant plusieurs actes juridiques dans le domaine de la justice pénale et le droit pénal européen

2012 - présent

*Activité:* Membre du Comité d'éthique de la Radiotélévision Croate depuis 2012

2000 - présent

*Activité:* Organisation des conférences et ateliers internationaux:

- Symposium "Aspects de justice pénale de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne" au nom de l'Association croate de droit pénal européen et de la Faculté de droit de Zagreb, Aula de l'Université de Zagreb, le 3 juillet 2013
- Organisation de l'atelier du projet européen "Règles modèles communautaires d'enquête et poursuite pénale pour la procédure du Parquet européen proposé" financé par l'Université de Luxembourg et l'OLAF, à Zagreb, du 29 septembre au 2 octobre 2011
- Organisation de la conférence internationale "Héritage légal et social du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie", Université de Zagreb, Zagreb, le 24 février 2011
- Organisation au nom du Groupe national croate de l'Association internationale de droit pénal du colloque préparatoire "Mesures procédurales spéciales et le respect des droits de l'homme" d'AIDP, du 6 au 9 novembre 2008, Pula, Croatie
- Au nom de l'Association croate de droit pénal européen, en coopération avec l'Association autrichienne de droit pénal européen et avec le support financier de l'OLAF (Office européen de lutte antifraude), chargée d'organisation de la conférence internationale "Problématiques courantes en droit pénal européen et la protection des intérêts financiers de l'UE", Dubrovnik, Croatie, du 13 au 15 mai 2005
- Conférences régulières annuelles de l'Association croate de science et de pratique pénale en décembre à Opatija

## Publications les plus pertinentes

Auteur de trois livres, co-auteur de cinq livres, éditeur de quatre livres, auteur de 46 articles scientifiques, dix autres articles et dix manuels. Les publications les plus pertinentes sont les suivantes:

*Livres*

1. Osnovna studija o usklađenosti pravnog okvira RH s Konvencijom o sprječavanju i borbi protiv nasilja nad ženama i obiteljskog nasilja (Étude de base sur la conformité du cadre juridique de la République de Croatie avec la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), Zagreb: Centar za žene žrtve rata – ROSA, 2014
2. Presude Europskog suda za ljudska prava protiv Republike Hrvatske u kaznenim predmetima (Jugements de la Cour européenne des droits de l'homme contre la République de Croatie dans les affaires pénales), Zagreb: Zagreb University Press, 2013, co-éditeur et co-auteur
3. Zbirka zakona iz kaznenog procesnog prava (Collection de lois dans le domaine du droit de procédure pénale), Pravni fakultet Sveučilišta u Zagrebu, Zagreb, 2013, éditeur et auteur du chapitre introductoire
4. Kazneno procesno pravo: Primjerovnik (Droit de procédure pénale: Practicum), 4<sup>e</sup> édition, Zagreb: Narodne Novine, 2012, éditeur et co-auteur
5. Problématiques courantes en droit pénal européen et la protection des intérêts financiers de l'UE, Zagreb: Zagreb University Press, 2006, éditeur et co-auteur
6. Komentar Zakona o odgovornosti pravnih osoba za kaznena djela (Commentaire de la Loi sur la responsabilité pénale des personnes morales), Zagreb: Narodne novine, 2005
7. Pravni položaj poitelja kaznenih djela s duševnim smetnjama (Position légale des auteurs d'un délit pénal mentalement perturbés), Zagreb, 2002
8. Komentar Zakona o zaštiti osoba s duševnim smetnjama (Commentaire de la Loi sur la protection des personnes souffrant d'un trouble mental), Zagreb: Pravni fakultet u Zagrebu i Psihijatrijska bolnica Vrapče, 2002, co-auteur

*Articles (sélection)*

1. Arrestation et la détention provisoire: Vers un procureur européen, Volume 2, Oxford: Hart Publishing, 2014 (en presse)
2. Pravo na učinkovitu istragu u kaznenim predmetima: analiza hrvatske prakse i prava (Droit à une enquête efficace dans les affaires pénales: Analyse de la pratique et du droit croate), Académie croate des sciences et des arts, 2014, 105-150.
3. Caractéristiques principales de la poursuite selon le Code de procédure pénale croate de 2008 à 2013, dans Jovanović (éd.) La poursuite: Procédure pénale régionale et expériences d'application, Mission de l'OSCE en Serbie, Belgrade, 2014, 65-86.
4. Rekonstrukcija, judicijalizacija, konstitucionalizacija, europeizacija hrvatskog kaznenog postupka V. novelom ZKP/08: prvi dio? (Reconstruction, judiciarisation, constitutionnalisation et européanisation de la procédure pénale croate par le biais du 5<sup>e</sup> amendement du Code de procédure pénale/08: première partie?), Croatian Annual of Criminal Law and Practice, 2/2013, 313 – 362.
5. Osvrt na rezultate rada radne skupine Ministarstva pravosuđa za usklađivanje ZKP s Ustavom RH, (Résultats du groupe de travail pour l'harmonisation de la procédure pénale avec la Constitution de la République de Croatie), Croatian Annual of Criminal Law and Practice, 1/2013, 3-100.
6. Contrôle judiciaire dans la phase préalable au procès pénal conduit par le Parquet européen, dans Ligeti, Katalin (éd.), Vers un procureur européen, Volume 1, Oxford: Hart Publishing, 2013, 988-1012.
7. Rapport juridique pour la Croatie, dans Schumann/Bruckmüller/Soyer (eds.), Défense d'urgence avant le procès: Evaluation de l'accès aux avis juridiques avant le procès, Intersentia, Wien-Graz, 2012, 59-71.
8. Odluka Ustavnog suda RH o suglasnosti Zakona o kaznenom postupku s Ustavom (Décision de la Cour constitutionnelle de la République de Croatie sur la conformité du Code de procédure pénale avec la Constitution), Croatian Annual of Criminal Law and Practice, 2/2012, 409-438.
9. Tumačenje Zakona o ništivosti određenih pravnih akata pravosudnih tijela bivše JNA, bivše SFRJ i Republike Srbije, (Interprétation de la Loi sur la nullité de certains actes juridiques des autorités judiciaires de l'ex-Armée populaire yougoslave, l'ex-Yougoslavie et la République de la Serbie), Zagreb Law Review (<http://revija.pravo.unizg.hr/index.php/zpr/index>), no. 1/2012, 109-121
10. Croatie – Rapport national: Le domaine de liberté, sécurité et justice, y inclus les questions de la société de l'information – Rapports nationaux de la XXV<sup>e</sup> FIDE, dans: Laffranque, Julia (éd.), Rapports du XXV<sup>e</sup> Congrès de la FIDE Tallinn, Tartu University Press, 2012, 235-259 (co-auteur).
11. Suvremeni razvoj hrvatskoga kaznenog procesnog prava s posebnim osvrtom na novelu ZKP iz 2011 (Développement moderne du droit croate de la procédure pénale en particulier au regard des amendements au Code de procédure pénale de 2011, Croatian Annual of Criminal Law and Practice, 2/2011, 311-357.
12. Predlaganje dokaza (Présentation des éléments de preuve), co-auteur avec Dražen Tripalo, Croatian Annual of Criminal Law and Practice, 2/2011, 471-488
13. Pravni okvir za primjenu prisilne hospitalizacije: regulativa i kritički osvrt (Cadre juridique pour la mise en oeuvre

- de l'hospitalisation forcée: Règlements et revue critique), dans: Sla ana Štrkalj-Ivezi (éd) Cadre médical et juridique pour l'hospitalisation des personnes souffrant des troubles mentaux, Zagreb: Croatian Medical Association, 2011, 9-34.
14. Nezakoniti dokazi u hrvatskom kaznenom postupku: usklađenost s meunarodnim i ustavnim jamstvima (Preuves illégales dans la procédure pénale croate: Conformité aux garanties internationales et constitutionnelles), Actes de la Faculté de droit "Justinian first" à Skopje, à l'honneur de Nikola Matovski, Skopje, 2011, 119-141
  15. Sloboda izražavanja: članak 10. Europske konvencije za zaštitu ljudskih prava i temeljnih sloboda (Liberté d'expression: Article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales), dans: Ivana Rada i (éd) Harmonisation de la législation et de la pratique avec la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, London: Centre for Peace Studies, 2011, 153-189.
  16. Certain aspects concernant le procureur européen du point de vue de la Croatie, Ochrana interesów finansowych a przemiany instytucjonalne Unii Europejskiej, Varsovie: WAiP, 2010, 163-184.
  17. Kaznenopravna zaštita financijskih interesa Europske unije u Republici Hrvatskoj pro futuro (Protection pénale et juridique des intérêts financiers de l'Union européenne en Croatie pro futuro, Croatian Annual of Criminal Law and Practice, 2/2010, 769-784.
  18. Sudska kontrola državnoodvjetni kog kaznenog progona i istrage: poredbenopravni i ustavni aspect (Contrôle judiciaire de poursuite et d'enquête pénale du procureur de la République: Aspects comparatifs juridiques et constitutionnels), Croatian Annual of Criminal Law and Practice, 1/2010, 7-24.
  19. Rapport national - Croatie: Mesures spéciales de procédure et le respect des droits de l'homme, Revue internationale de droit pénal (RIDP/IRPL), vol. 80, no. 1/2, 2009, 113-127.
  20. Lisabonski ugovor: prekretnica u razvoju kaznenog prava u Europi, (Traité de Lisbonne: Tournant du développement du droit pénal en Europe, Reforma Europske unije: Lisabonski ugovor (dans: Réforme de l'Union européenne: Traité de Lisbonne), Zagreb: Narodne novine, 2009.
  21. Procesna jamstva obrane prema suokrivljeniku kao svjedoku optužbe, Hrvatski ljetopis za kazneno pravo i praksu, (Droits procéduraux de la défense en relation avec le coprévenu comme témoin à charge) Croatian Annual of Criminal Law and Practice, 2/2009, 783-808.
  22. Dopuštenost dokaza prikupljenih kršenjem temeljnih ljudskih prava, (Admissibilité de preuves obtenues par un moyen violant les droits de l'homme fondamentaux), co-auteur, Croatian Annual of Criminal Law and Practice, Vol. 15, 2/2008.
  23. Protection pénale des intérêts financiers de l'Union européenne en Croatie, Eucrim, 3-4, 2007 ([www.mpicc.de/eucrim/archiv/eucrim\\_07-03.pdf](http://www.mpicc.de/eucrim/archiv/eucrim_07-03.pdf)).
  24. Europski sud pravde i legitimitet europskog uhitbenog naloga (Cour de justice de l'Union européenne et la légitimité du mandat d'arrêt européen), Croatian Annual of Criminal Law and Practice, no. 2/2007, 1021-1027.
  25. Trajanje pritvora u svjetlu meunarodnih standarda te doma eg prava i prakse (Durée de la garde à vue dans le contexte des standards internationaux, du droit national et de la jurisprudence), co-auteur, Croatian Annual of Criminal Law and Practice 2/2006, 551-596.
  26. Formes et méthodes de perpétration de fraudes dans l'Union européenne, Financial Theory and Practice, no. 3/2006, 253-281.
  27. Responsabilité pénale des personnes morales (Annexe: la perspective croate), Problématiques courantes en droit pénal européen et la protection des intérêts financiers de l'UE, Zagreb: 2006, 73-89.
  28. Mehanizmi utjecaja prava Europske zajednice na kaznenopravne sustave država članica (Mécanismes du droit communautaire ayant influence sur les systèmes de droit pénal des États membres), Zbornik Pravnog fakulteta u Zagrebu, Vol. 54, no. 2/2004, 287-326.
  29. Rapport sur le droit pénal pour la Croatie: La coopération policière et judiciaire dans l'Union européenne: Rapports nationaux de la FIDE 2004, Cambridge University Press, 2004, 27-40.
  30. Budget de l'Union européenne, Financial Theory and Practice, no. 2/2004, 181-202.
  31. Odluka o kazni: kaznenoprocena pitanja (Décision sur la peine: problématique de procédure pénale), Croatian Annual of Criminal Law and Practice, Vol. 11, 2/2004, 751-782.
  32. Ispravljanje nepravda socijalističkih država rehabilitacijom žrtava političkog progona, Correction des injustices des états socialistes à travers la réhabilitation des victimes des répressions politiques, Croatian Annual of Criminal Law and Practice, Vol. 3, 1/1996, 223-252.

#### Séminaires et conférences les plus pertinents

Plus de 70 présentations publiques aux conférences, séminaires et ateliers internationaux et nationaux. Les présentations internationales les plus pertinentes sont les suivantes:

1. Présentation "La poursuite et la procédure pénale croate", Conférence régionale "La poursuite: procédure pénale régionale et expériences sur l'application", Belgrade, le 20 juin 2014
2. Présentation "Contrôle judiciaire dans les procédures devant le Parquet européen du point de vue de la Cour européenne des droits de l'homme", Conférence "Contrôle judiciaire du Parquet européen: nécessité, modèles, enjeux, Association de recherches pénales européennes (ARPE), Paris, du 9 au 10 avril, 2014

3. Présentation "Réforme du Code de procédure pénale croate en 2013: Conformité avec les standards constitutionnels et européens?", Conférence "Changements structureaux du droit de procédure pénale " (Strukturne Spremembe kazenskega procesnega prava), Académie slovène des sciences et des arts, Slovénie, Ljubljana, le 8 novembre 2013
4. Présentation "Contrôle judiciaire, admissibilité de preuves et les droits procéduraux dans les procédures devant le Parquet européen", Conférence internationale "Protection des droits fondamentaux et procéduraux des enquêtes de l'OLAF au futur Parquet européen", Fondations Basso et OLAF, financé par le programme Hercule II, Rome, du 12 au 14 juin, 2013
5. Présentation "Réforme de la procédure pénale croate préalable au procès", V<sup>e</sup> Conférence sur le droit pénal et la criminologie, du 4 au 5 décembre 2012, Catez, Slovénie.
6. Présentation au panel: Héritage du Tribunal international et son rôle dans les procès de la justice transitionnelle, Conférence "Héritage du Tribunal international pénal pour l'ex-Yougoslavie", Hôtel Westin, Zagreb, le 8 novembre 2012
7. Présentation "Loi sur la nullité de certains actes des autorités judiciaires de l'ex-Armée populaire yougoslave, l'ex-Yougoslavie et la République de la Serbie," Table ronde "La nécessité de la poursuite efficace des crimes de guerre en renforçant la coopération régionale et la poursuite des personnes avec la responsabilité de commande," Club de presse de National, Zagreb, le 14 mars 2012
8. Présentation "Droit à la liberté d'expression au sens de la Convention européenne des droits de l'homme", Institut international des droits de l'homme, Université DePaul, Chicago, le 5 août 2010
9. Communication "Certains aspects concernant le procureur européen du point de vue de la Croatie", Conférence internationale "Protection des intérêts financiers de l'Union européenne et les changements du cadre institutionnel de l'UE", Warsaw, Poland, du 7 au 9 mai 2009
10. Communication "Défis constitutionnels du droit pénal européen ", Conférence régionale de l'AIDP, Gyarmatpuszta, Hungary, du 30 avril au 2 mai 2009

#### Appartenance à des associations professionnelles

- Membre du Comité exécutif, Association internationale de droit pénal (AIDP), depuis 2009 ([www.penal.org](http://www.penal.org)).
- Présidente de l'Association croate de droit pénal européen, depuis mars 2013
- Vice-présidente de l'Association croate de science et de pratique pénales, depuis 2012
- Point de contact pour la Croatie, Réseau académique de droit pénal européen (ECLAN, [www.eclan.eu](http://www.eclan.eu)), depuis 2007.
- Vice-présidente de l'Association croate de droit pénal européen, 2009-2013
- Association croate de psychiatre et de droit, présidente du comité scientifique
- DAAD Croatia, membre depuis 2007
- Association des anciens élèves de l'Université de Cambridge, membre depuis 1997

#### Distinctions reçues

- La responsable de formation de l'équipe de la Faculté de droit de Zagreb participant au Concours de plaidoirie qui a été classé premier au concours régional de plaidoirie dans le domaine des droits de l'homme à Belgrade en 2007 et 2008 et troisième en 2009, 2010 et 2011.
- Le prix de l'Association des professeurs universitaires et autres scientifiques pour les jeunes scientifiques et artistes pour le livre "Position légale des auteurs d'un délit ayant des troubles mentaux" publié en 2002 à Zagreb.
- Prix du Doyen de l'Université de Zagreb pour être classée première parmi les diplômés de la promotion d

#### Intérêts personnels

Art, histoire, participation aux débats publics dans le domaine du droit pénal

#### Divers

Je ne suis membre d'aucun parti ou mouvement politique ni en Croatie ni à l'étranger. J'ai participé aux débats publics et médiatiques sur de nombreuses questions liées au droit international pénal, à la coopération internationale pénale, à la justice pénale et aux droits de l'homme. Dans mon travail scientifique ainsi qu'en fournissant des avis juridiques ou déclarations publiques, j'ai toujours été indépendante et impartiale et je me suis fiée à mes connaissances professionnelles et aux arguments juridiques.

## 8. GONTŠAROV, Pavel (Estonie)

[Original: anglais]

### Note verbale

Le ministère des Affaires étrangères d'Estonie présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et, faisant référence à la note verbale du Secrétariat ICC-ASP/13/SP/06 du 18 février 2014, a l'honneur de lui transmettre les informations suivantes.

Le gouvernement estonien a décidé d'approuver la candidature, pour l'Estonie, du juge Pavel Gontšarov aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale le 17 avril 2014. Se fondant sur la décision gouvernementale ci-dessus mentionnée, le ministère des Affaires étrangères a également l'honneur de présenter la candidature du juge Pavel Gontšarov.

Le ministère joint à la présente le *curriculum vitae* du juge Pavel Gontšarov ainsi qu'un document confirmant que le candidat remplit les conditions exigées par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

### Exposé des qualifications

*Déclaration précisant les informations attestant que le candidat remplit les conditions du Statut de Rome de la Cour pénale internationale*

Le juge Pavel Gontšarov remplit les conditions requises par le Statut de Rome :

- (a) Conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 3 de l'article 36 :

Il s'agit d'une personne jouissant d'une haute condition morale, connue pour son impartialité et son intégrité. Après obtention de son diplôme, il a exercé les fonctions de procureur et de conseiller au Bureau du Procureur de la République. Il possède les qualifications requises en Estonie pour exercer les fonctions de juge. Pour obtenir une telle qualification en Estonie, la personne doit répondre aux exigences minimales suivantes : cette personne doit être titulaire d'un diplôme scientifique, maîtrise de droit ou équivalent ; elle doit parler couramment l'estonien ; doit jouir d'une haute considération morale, ainsi que les qualités et compétences personnelles lui permettant d'exercer en tant que juge.

La première nomination du juge Gontšarov remonte à 2001. À ce titre, il a également occupé les fonctions de Juge en chef du tribunal municipal de la ville de Narva et du tribunal régional de la province de Viru à partir de 2002. En 2011, il a été nommé juge au tribunal de district de Tallinn (cour d'appel). Toutes les nominations se font par décision d'une commission spéciale, composée de représentants des juges (élus par tous les juges), de représentants du ministère de la Justice, du Barreau, du Bureau du Procureur et de l'université de Tartu.

- (b) Conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 3 de l'article 36 :

Le juge Pavel Gontšarov possède une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale, ainsi que l'expérience nécessaire en tant que procureur et juge dans les procédures pénales. Depuis 2004 il est juge *ad hoc* au sein l'organe de contrôle commun Eurojust. Depuis 2010 il est juge *ad hoc* à la Cour européenne des droits de l'homme.

Il a participé à plusieurs projets de l'Union européenne et de l'OSCE / BIDDH en tant qu'expert pour des missions de courte durée, et prononcé un certain nombre de conférences et présentations.

- (c) Conformément à l'alinéa *c* du paragraphe 3 de l'article 36 :

Le juge Pavel Gontšarov parle couramment l'anglais, l'estonien et le russe (langue maternelle).

- (d) Conformément au paragraphe 5 de l'article 36 :

Le juge Pavel Gontšarov est candidat au titre de la liste A.

- (e) Conformément à l'alinéa a (i) à (iii) du paragraphe 8 de l'article 36 :

L'Estonie applique le système juridique continental.

L'Estonie appartient au groupe des États d'Europe orientale (EEG).

- (f) Conformément au paragraphe 7 de l'article 36 :

Le juge Pavel Gontšarov est ressortissant estonien.

Judge Pavel Gontšarov is an Estonian national.

## Curriculum vitae

Nom de famille :	Gontšarov	
Prénom :	Pavel	
Sexe :	Homme	
Date de naissance :	27 août 1976	
Nationalité :	Estonienne	
Critères régionaux :	Europe orientale	
État civil :	Marié	
Liste A/Liste B :	Liste A	
Langues	Langue maternelle : Russe	
• Anglais	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
• Français	(à l'écrit) Débutant	(à l'oral) Débutant
• Estonien	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé

### Qualifications académiques

Sept. 1999-juin 2000

- *Institution* : Université d'Exeter, Royaume-Uni
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : L. L. M. en droit de commerce international

Sept. 1994-juin 1998

- *Institution* : Université de Tartu, Estonie
- *Diplômes obtenu(s)* : B. A. en études juridiques

### Expérience professionnelle

Depuis janvier 2012

- *Employeur* : Cour de circuit de Tallinn (cour d'appel), Estonie
- *Intitulé du poste* : Juge à la Chambre pénale
- *Autres informations* : A présidé en tant que juge d'appel de nombreuses affaires pénales complexes et délicates, liées à la criminalité en col blanc, au trafic de drogue, corruption, crimes, criminalité transnationale, etc. (liste A)

Depuis mai 2010

- *Employeur* : Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg, France
- *Intitulé du poste* : Juge *ad hoc*
- *Autres informations* : A participé en tant que juge *ad hoc* à la résolution d'affaires à la Cour européenne des droits de l'homme (liste A)

Depuis nov. 2004

- *Employeur* : Eurojust, La Haye, Pays-Bas
- *Intitulé du poste* : Juge *ad hoc* au sein de l'Organe de contrôle commun
- *Autres informations* : A participé à des réunions de supervision de l'Organe de contrôle commun d'Eurojust, traitant d'affaires de protection des données privées dans le cadre de procédures pénales transnationales à Eurojust

Janv. 2006 - déc. 2011

- *Employeur* : Tribunal de la province de Viru, Estonie
- *Intitulé du poste* : Chef juge
- *Autres informations* : Chargé de conduire la réforme judiciaire de 2006, au moment de la conversion des 16 cours locales et régionales en 4 cours régionales. M. Gontšarov a présidé en tant que juge de première instance à de nombreux procès pénaux compliqués (liste A)

Févr. 2002 - déc. 2002

- *Employeur* : Tribunal municipal de la ville de Narva, Estonie
- *Intitulé du poste* : Chef juge
- *Autres informations* : Chargé de l'administration de la justice au tribunal municipal de Narva, la troisième ville du pays, peuplée à 96 % par des Russes. Il a présidé en tant que juge de première instance à des procès civils et pénaux de complexité variable (liste A)

Nov. 2001 - févr. 2002

- *Employeur* : Tribunal municipal de Tallinn, Estonie
- *Intitulé du poste* : Juge
- *Autres informations* : A présidé en tant que juge de première instance des procès pénaux de complexité variable (liste A)

Juin 2000 - nov. 2001

- *Employeur* : Bureau du procureur général d'Estonie
- *Intitulé du poste* : Procureur, conseiller pour les affaires étrangères
- *Autres informations* : Ce poste impliquait la gestion des relations et communications internationales du Bureau du Procureur général d'Estonie en ce qui concerne les questions d'entraide juridique

Juillet 1997 - juin 2000 (interruption de service en 1999-2000)

- *Employeur* : Bureau du procureur de la ville de Narva, Estonie
- *Intitulé du poste* : Procureur assistant, procureur
- *Autres informations* : À ce poste, M. Gontšarov a été chargé de poursuites pénales pour des affaires de complexité variable

#### Autres activités professionnelles pertinentes

Septembre 2013, mars, août, septembre 2012 (Almaty, Astana, Kazakhstan)

- *Activité* : Expert pour des missions de courte durée dans le cadre du projet de l'Union européenne au Kazakhstan, « Soutien à la réforme judiciaire et juridique dans la République du Kazakhstan ». Dans le cadre de ce projet, M. Gontšarov a prononcé plusieurs discours pendant différentes conférences internationales (citées ci-dessous). M. Gontšarov a également dirigé plusieurs réunions et ateliers au Bureau du Procureur général du Kazakhstan et à la Cour suprême du Kazakhstan relativement à l'expérience de l'Estonie concernant les formes alternatives de procédure pénale.

Juin 2012

- *Activité* : Dans le cadre du projet de l'Union européenne au Kazakhstan, « Soutien à la réforme judiciaire et juridique dans la République du Kazakhstan », M. Gontšarov a organisé l'accueil et la visite en Estonie de juges de la Cour suprême, membres du Conseil constitutionnel et autres fonctionnaires de haut rang du Kazakhstan, pour présenter le système judiciaire estonien à la délégation kazakh en mettant l'accent sur la procédure pénale.

Décembre 2011 (Kiev, Ukraine)

- *Activité* : Expert pour des missions de courte durée dans le cadre d'un projet OSCE / BIDDH en Ukraine, « Réforme judiciaire en Ukraine et normes internationales pour une indépendance judiciaire », où M. Gontšarov a prononcé un certain nombre de discours au cours de la conférence (cités ci-dessous).

Novembre 2011 (Bishkek, Kirghizistan)

- *Activité* : Expert pour des missions de courte durée dans le cadre d'un projet OSCE / BIDDH au Kirghizistan, « Sélection des juges au Kirghizistan », où M. Gontšarov a prononcé plusieurs discours (cités ci-dessous).

Septembre 2012 (Chisinau, Moldavie)

- *Activité* : Expert pour des missions de courte durée dans le cadre du projet « Stratégie pour une réforme du secteur de la justice en Moldavie », où M. Gontšarov a présenté un certain nombre d'exposés sur différents aspects du Code de procédure pénale estonien.

Octobre 2009-février 2010

- *Activité* : Expert pour des missions de courte durée dans le cadre du projet de jumelage de l'Union européenne, « Budget de la Cour comme outil d'administration de la justice », où M. Gontšarov, en tant que juge, a présenté les expériences estoniennes dans le domaine de la gestion des tribunaux.

## Publications les plus pertinentes

(Auteur), « Un an après la réforme judiciaire, La situation du tribunal de la province de Viru », Rapport judiciaire annuel estonien, 2006.

(Corédacteur), OSCE / BIDDH, Rapport sur la formation des membres du Conseil pour la sélection des juges au Kirghizistan.

## Séminaires et conférences les plus pertinents

2014 : France, Séminaire Enquêtes conjointes et encadrement des équipes, Réseau européen de formation judiciaire

2013 : États-Unis, Un monde ouvert, programme État de droit, visite de formation des juges

2012 : Andorre, Groupe d'États contre la corruption (GRECO), formation de base pour les évaluateurs

2008 : Espagne, Réseau européen de formation judiciaire, programme d'échanges pour les juges

2006 : Serbie, formation pour la lutte contre le blanchiment d'argent transnational, à laquelle M. Gontšarov a participé en tant que conférencier

2006 : Royaume-Uni, visite de formation pour les chefs juges et les juges en chef dans l'administration de la justice

2005 : Autriche, Aspects civils des résolutions de conflits. Cours de base, Centre d'études autrichien pour la paix et la résolution des conflits

En plus des formations mentionnées ci-dessus, M. Gontšarov a également participé à de nombreuses formations professionnelles en Estonie et à l'Académie du droit européen (ERA), à Trèves, Allemagne

## Appartenance à des associations professionnelles

Depuis 2001 : Association estonienne des juges

2005-2007 : Membre du Conseil de l'Association estonienne des juges

2005-2007 et depuis 2013 : Membre du Conseil de l'Association des juges des pays baltes

## Distinctions reçues

Certificat d'honneur décerné par le ministre de la Justice pour « contribution exceptionnelle à l'administration de la justice au tribunal de la province de Viru ».

Certificat d'honneur décerné par l'Association estonienne des juges..

## Intérêts personnels

Littérature, voyages

## Divers

2013 : M. Gontšarov a été candidat au poste de juge permanent à la Chambre d'appel du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)

*Tâches d'enseignement*

Août 2012 : Conférence sur le thème : « Est-il possible voire nécessaire de modifier la Constitution dans les réalités d'un monde en mutation ? », université nationale kazakh Al-Farabi (Alaty, Kazakhstan)

Mars 2012 : Conférence sur le thème : « Formes alternatives de procédure pénale dans la loi de procédure pénale estonienne », Académie d'administration publique placée sous l'autorité du président de la République du Kazakhstan (Astana, Kazakhstan)

Août 2011 : Modérateur de la formation des procureurs et des juges estoniens sur le thème : « La procédure du procès contradictoire » (Tallinn, Estonie)

Février 2011 : Série de conférences pour les juges estoniens sur le thème : « Le travail d'un juge d'enquête préliminaire », dans le cadre d'un programme de formation des juges (département de formation de la Cour suprême d'Estonie).

2008 : Série de conférences et d'ateliers pour les juges estoniens sur le thème : « Procédure pour délit mineur » dans le cadre d'un programme de formation pour les juges (département de formation de la Cour suprême d'Estonie)

*Discours, colloques, conférences*

Décembre 2013 : Modérateur de la tribune : « Crimes contre l'humanité et questions diverses relatives aux poursuites de ces crimes », avec la participation de M. Vagn Joensen (président du TPIR), M. Cuno Jacob Tarfusser (vice-président de la Cour pénale internationale), M<sup>me</sup> Tiina Intelmann (présidente de l'Assemblée des États Parties de la Cour pénale internationale), M. Vuk Jeremic (président de l'Assemblée générale des Nations-Unies pour sa 67<sup>e</sup>)



session), Conférence annuelle 2013 de l'Institut estonien des droits de l'homme (Tallinn, Estonie)

Depuis 2003 : Discours et présentations aux conférences annuelles de l'Association des juges des États baltes sur divers questions essentielles du domaine judiciaire (éthique des juges et code d'éthique estonien pour les juges ; administration de la justice et réforme des tribunaux estoniens de 2006 ; procédure disciplinaire pour les juges et inconduite judiciaire ; charge de travail des juges de première instance et possibilité de son évaluation ; influence d'un changement de législation sur la charge de travail des juges et la qualité de leurs jugements ; le judiciaire et les médias, etc.) (différents lieux en Estonie, Lettonie et Lituanie).

Septembre 2013 : Présentation, lors de la dernière conférence internationale du projet de l'Union européenne au Kazakhstan : « Soutien à la réforme judiciaire et juridique dans la République du Kazakhstan » ; « Aspects pratiques pour la mise en œuvre de l'accord de procédure (négociation de plaidoyer) à la lumière d'un nouveau projet de Code de procédure pénale de la République du Kazakhstan et de l'expérience estonienne dans la procédure de négociation de plaidoyer. »

Novembre 2012 : Présentation à l'Assemblée plénière des juges : « La réforme judiciaire en Estonie. Était-ce une réussite ? » (Kaunas, Estonie)

Septembre 2012 : Discours à la conférence internationale : « Questions relatives à la réforme de la législation pénale dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau Code pénal et de la procédure pénale en République du Kazakhstan » ; « Le droit à un procès équitable dans le cadre de la procédure pénale générale » (Almaty, Kazakhstan)

Août 2012 : Discours à la conférence internationale : « La Constitution : Fondations d'une modernisation sociale de l'État et de la société » ; « Est-il possible voire nécessaire de modifier la Constitution dans les réalités d'un monde en mutation ? » (Almaty, Kazakhstan)

Mars 2012 : Discours à la conférence internationale : « Négociation de plaidoyer dans le nouveau modèle de procédure pénale en République du Kazakhstan » ; « Procédure de règlement (négociation de plaidoyer) dans le Code de procédure pénale estonien et exemples dans la pratique internationale » (Almaty, Kazakhstan)

Décembre 2011 : Quatre présentations à la conférence internationale « Réforme judiciaire en Ukraine et normes internationales pour une indépendance de la justice » : « 1. Le professionnalisme des juges. Qualité, clarté et cohérence des jugements » ; « 2. L'autonomie judiciaire et la division des tâches des juges en Estonie » ; « 3. Formation et nomination des juges. L'expérience de l'Estonie » ; « 4. Responsabilité et impartialité des juges dans les jugements rendus » (Kiev, Ukraine)

Novembre 2011 : Deux présentations dans le cadre d'un atelier pour les membres du Conseil pour la sélection des juges du Kirghizistan : 1. « Comment former un bon juge ? L'expérience de la République estonienne » ; 2. « Transparence du processus de formation et de désignation du juge » (Bishkek, Kirghizistan)

2011 : Discours au Forum des juges : « Le juge en tant que gestionnaire » (Tartu, Estonie)

2007 : Discours à l'Assemblée plénière estonienne des juges : « Points de vue sur les tribunaux de première instance concernant les raisons de renverser les jugements par les cours d'appel (Pämu, Estonie)

## 9. HOFMA SKI, Piotr (Pologne)

[Original: anglais]

### Note verbale

L'ambassade de la république de Pologne à La Haye présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et, faisant référence à la note de ce dernier n° ICC-ASP/13/SP/06 en date du 18 février 2014, a l'honneur d'informer le Secrétariat que le gouvernement de la république de Pologne présente la candidature du juge et professeur Piotr Hofma ski, ressortissant de la république de Pologne, à l'élection à la Cour organisée dans le cadre de la treizième session de l'Assemblée qui se tiendra à New York du 8 au 17 décembre 2014. Le juge et professeur Hofma ski est un candidat de sexe masculin qui représentera le système juridique continental et le Groupe des États d'Europe orientale.

La candidature du juge et professeur Hofma ski est présentée au titre de la liste A, au sens du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome. Il répond pleinement aux exigences prévues aux alinéas *b*, *i* du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

Cette candidature, présentée conformément à la procédure prévue pour les candidatures soumises à la Cour pénale internationale par le Statut de cette Cour, est donc accompagnée des documents de candidature émis le 28 février 2014 par le Groupe national polonais à la Cour permanente d'arbitrage.

Une déclaration qui précise les qualités du candidat répondant aux exigences du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome ainsi qu'un *curriculum vitae* de ce candidat sont joints à la présente.

### Exposé des qualifications

*Déclaration relative au respect des exigences requises au titre du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome, concernant le professeur Piotr Hofma ski, candidat de la république de Pologne aux élections de la Cour pénale internationale.*

Conformément au paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, tout candidat à l'élection des juges de la Cour doit remplir les exigences suivantes :

- 1) Être une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité, qui réunit toutes les conditions requises dans son État pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires (alinéa *a* du paragraphe 3).

Le professeur Piotr Hofma ski possède les qualifications requises en Pologne pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires. En 1996, il a été nommé juge à la Chambre pénale de la Cour suprême de Pologne par le président de la République polonaise. Conformément à l'article 22 de la Loi sur la Cour suprême polonaise, seule une personne de réputation irréprochable, dont l'impartialité et l'intégrité ne sauraient être remises en cause, peut être nommée juge de la Cour suprême. Le candidat doit posséder un niveau d'excellence dans le domaine des connaissances juridiques et de l'expérience judiciaire. Le professeur Hofma ski a su prouver son indépendance d'esprit et d'action au cours de son mandat dans le cadre de la Cour suprême polonaise. De plus, il est responsable de chaires universitaires depuis plus de 20 ans et jouit de la confiance et du respect de l'ensemble de la communauté universitaire ;

- 2) Posséder une compétence reconnue dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale, et avoir acquis l'expérience nécessaire du procès pénal en exerçant des fonctions de juges, de procureur, d'avocat ou quelque autre fonction analogue (alinéa *b*, *i* du paragraphe 3).

Le professeur Hofma ski est, en Pologne, l'un des experts les meilleurs et les plus expérimentés en matière de procédure pénale. Il est éditeur et co-auteur d'un Commentaire du Code de procédure pénale hautement estimé. Il est également l'éditeur d'un ouvrage de référence, *Système de procédure pénale*. Le professeur

Hofma ski est l'auteur de plus de 200 publications traitant de différents aspects du droit pénal et de la procédure pénale. Il est également très actif dans le domaine de la législation, ainsi qu'un expert de longue date du parlement polonais. En tant qu'administrateur général de la Commission pour la codification du droit pénal entre 2009 et 2013, il a élaboré un nouveau modèle de procédure pénale pour la Pologne en coopération avec une sous-commission dont il était aussi le président. Depuis 2013, il est président de la Commission.

Le professeur Hofma ski possède une longue expérience pratique dans la fonction de juge. Entre 1994 et 1996, il a exercé à la Cour d'appel de Białystok, et depuis 1996, il est juge à la Chambre pénale de la Cour suprême polonaise. Parmi les compétences de la Chambre figurent notamment l'examen des renvois en cassation, les décisions concernant les questions juridiques posées par les cours d'appel, et la réouverture de l'instruction dans les affaires les plus graves.

En outre, il convient de mentionner que le professeur Hofma ski possède une expérience dans le domaine de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Entre 1992 et 2008, il a donné un certain nombre de conférences à l'École internationale des droits de l'homme, organisées par le Comité d'Helsinki. Il est co-auteur du premier Commentaire polonais de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950, et l'auteur de nombreux ouvrages liés à ce domaine, en particulier la protection des droits de l'accusé et les droits des victimes (par ex. le premier ouvrage polonais traitant des relations entre la Convention, le droit pénal et la procédure pénale) ;

- 3) Avoir une excellente connaissance et une pratique courante d'au moins l'une des langues de travail de la Cour (paragraphe 3).

Le professeur Hofma ski possède une pratique courante de l'anglais. Il parle aussi excellentement l'allemand. Il publie ses travaux non seulement en polonais, mais aussi dans des revues professionnelles étrangères, donne des conférences en tant que professeur invité dans des universités de premier plan. Il a organisé et présidé un projet de recherche international intitulé « Le mandat d'arrêt européen et sa mise en œuvre dans les États membres de l'Union européenne ». Actuellement il encadre un projet de recherche international consacré à l'utilisation de preuves obtenues en-dehors des procédures pénales.

De plus, le gouvernement de la république de Pologne a l'honneur d'informer le Secrétariat que la candidature du professeur Hofma ski est présentée au titre de la liste A, conformément au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome. Concernant les exigences stipulées par l'alinéa a (i-iii) du paragraphe 8 de l'article 36, le candidat polonais représente le système juridique continental/civil fondé sur les principes du droit romain (i). Sa candidature est présentée par un État du Groupe de l'Europe orientale. En présentant la candidature d'une personne de sexe masculin, le gouvernement de la république de Pologne s'efforce d'assurer un juste équilibre entre les sexes relativement à la composition de la Cour (iii), étant donné que le nombre de votes minimum requis pour assurer cet équilibre dans les élections à venir a été défini par l'élection de deux juges de sexe masculin.

## Curriculum vitae

Nom de famille :	Hofma ski
Prénom :	Piotr
Sexe :	Homme
Date de naissance :	6 mars 1956
Nationalité :	Polonaise
Critères régionaux :	Europe orientale
État civil :	Marié
Liste A/Liste B :	Liste A

Langues	Langue maternelle : Polonais
• Anglais	(à l'écrit) Confirmé (à l'oral) Confirmé
• Allemand	(à l'écrit) Confirmé (à l'oral) Confirmé
• Russe	(à l'écrit) Débutant (à l'oral) Débutant

#### Qualifications académiques

Avril 1997

- *Institution* : Présidence de la république de Pologne
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Titre de professeur

Octobre 1987

- *Institution* : Université de Silésie, Katowice
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Habilitation

Octobre 1981

- *Institution* : Université Nicolaus Copernicus, Toru
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Doctorat

Octobre 1974 - juin 1978

- *Institution* : Université Nicolaus Copernicus, Toru
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Maîtrise de droit

Septembre 1970 - juin 1974

- *Institution* : Lycée d'enseignement secondaire Adam Mickiewicz, Miastko
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Baccalauréat

#### Expérience professionnelle

Depuis juillet 1996

- *Employeur* : Cour suprême de la république de Pologne
- *Intitulé du poste* : Juge
- *Autres informations* : Également porte-parole

Depuis octobre 2001

- *Employeur* : Université Jagiellonian, Cracovie
- *Intitulé du poste* : Professeur titulaire
- *Autres informations* : Titulaire de la chaire de Procédure pénale

Octobre 1990-septembre 2002

- *Employeur* : Université de Białystok
- *Intitulé du poste* : Professeur agrégé
- *Autres informations* : Titulaire de la chaire de Droit pénal

Septembre 1994-juillet 1996

- *Employeur* : Cour d'appel de Białystok
- *Intitulé du poste* : Juge

Octobre 1982-septembre 1990

- *Employeur* : Université de Silésie, Katowice
- *Intitulé du poste* : Maître assistant, professeur agrégé

Octobre 1978-septembre 1982

- *Employeur* : Université Nicolaus Copernicus, Toru
- *Intitulé du poste* : Maître assistant

#### Autres activités professionnelles pertinentes

Depuis septembre 1991

*Activité* : Participation au processus législatif en tant qu'expert et membre (depuis 2013 en tant que président) de la Commission pour la Codification du droit pénal

Depuis mars 2005

*Activité* : Membre du Comité consultatif sur le droit européen au ministère de la Justice

Septembre 1992 - juin 2008

*Activité* : Conférencier à l'École internationale des droits de l'homme, Comité d'Helsinki

Septembre 1994 - juin 2008

*Activité* : Conférencier à l'Académie de police pour l'Europe centrale

2001-2006

*Activité* : Membre de comités d'experts du Conseil de l'Europe (Groupe de réflexion sur les développements de la coopération internationale dans le domaine pénal – 2001-2002 ; Comité d'experts sur la Justice pénale transnationale – 2004-2006)

#### Publications les plus pertinentes

##### A. Publications les plus importantes dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale :

1. Kodeks post powania karnego. Komentarz (Commentaire du Code de procédure pénale) (éd. resp. et co-auteur), 4<sup>e</sup> éd., Varsovie, C.H. Beck, 2011-2012, vol. I : 1623 p., vol. II : 1011 p., vol. III : 1279 p.
2. Kodeks karny. Komentarz (Le Code pénal. Commentaire) (co-auteur), M. Filar (éd.), 5<sup>e</sup> éd., Varsovie, LexisNexis, 2012, 1517 p.
3. Proces karny. Zarys systemu (Procédures pénales. Lignes directrices) (co-auteur), Varsovie, LexisNexis, 2013, 654 p.
4. System prawa karnego procesowego (Le Système de procédure pénale) (éd. resp.), vol. I-XVIII, Varsovie, LexisNexis, 2013-2018 ; vol. I, partie 1: 831 p., vol. I, partie 2 : 822 p., volumes suivant en prép.
5. Samodzielno jurysdykcyjna s du karnego (L'Indépendance juridictionnelle de la Cour pénale), Katowice, 1988, 298 p.
6. Politique gouvernementale et État de droit (Aspects théoriques et pratiques en Pologne et aux Pays-Bas) en anglais, (coéditeur et co-auteur), Białystok-Utrecht, 1997, 265 p.
7. wiadek anonimowy w procesie karnym (Le Témoin anonyme dans les procédures pénales), Cracovie, Zakamycze, 1998, 182 p.
8. Le Mandat d'arrêt européen et sa mise en œuvre dans les États membres de l'Union européenne (en anglais), (coéditeur et co-auteur), Varsovie, C.H. Beck, 2008, 390 p.
9. Elementy metodyki pracy s dziego sprawach karnych (Diversité des méthodes de travail des juges dans les affaires pénales) (co-auteur), 3<sup>e</sup> éd., Varsovie, Wolters Kluwer, 2011, 586 p.
10. Neue Erscheinungsformen der Kriminalität in ihrer Auswirkung auf das Straf- und Strafprozeßrecht (Les Nouvelles Formes de criminalité et leur Influence sur le droit pénal et la procédure pénale) (coéditeur et co-auteur), Białystok, Temida 2, 1996, 207 p.
11. Kriminalität im Grenzgebiet (La Criminalité dans les zones frontalières) (co-auteur), Gerhardt Wolf (éd.), Berlin-Heidelberg, 2002, 269 p.
12. Maßnahmen gegen Organisierte Kriminalität im Rechtsstaat – Möglichkeiten und Grenzen (Moyens de lutte contre le crime organisé dans un État de droit. Possibilités et limites) (co-auteur), Bahri Öztürk et W. Gropp, (éd.), Ankara, Seçkin, 2003, 234 p.
13. Transition entre systèmes de procédure pénale (co-auteur), (en anglais), B. Paviši (éd), Rijeka, 2004, 298 p.
14. « Granice kryminalizacji aborcji w Europie Zachodniej » (Limites pour la pénalisation de l'avortement en Europe occidentale), Przegl d Prawa Karnego (Mémento de droit pénal), n° 6, 1992, p. 91-109.
15. « W sprawie nowelizacji przepisów o obronie koniecznej » (Sur les dispositions modificatrices concernant le droit à l'autodéfense), dans Z problematyki prawa karnego (Questions de droit pénal) (éd.), Białystok, Temida 2, 1994, p. 79-102.
16. « La route ouverte par la nouvelle constitution polonaise et le code de droit pénal et de procédure pénale », dans Comparative Criminal Justice System: From Diversity to Rapprochement (en anglais) ; conférence internationale pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Institut international de hautes études en sciences pénales , Syracuse (Italie), 16-20 déc. 1997, Eres AIDP, 1998, p. 255-259.
17. « Odpowiedzialno za przest pstwa popełnione za granic » (la responsabilité pour les crimes commis à l'étranger), dans Nowa kodyfikacja karna (La Nouvelle Codification pénale), vol. 26, Varsovie, 1999, p. 165-181.
18. « O jawno ci posiedze s dowych w procesie karnym » (Sur l'ouverture des audiences dans les procédures pénales), dans le livre commémoratif en hommage au professeur Andrzej Bulsiewicz, Toru , TNOiK, 2004, p. 119-133.
19. « Die internationale Zusammenarbeit bei grenzüberschreitender Kriminalität aus der Sicht Polens », (Coopération internationale en matière de criminalité transfrontalière, selon la perspective polonaise), dans Strafrechtsentwicklung in Osteuropa: Zwischen bewältigten und neuen Herausforderungen (Évolution du droit pénal en Europe : entre anciens et nouveaux défis), A. Eser, J. Arnold, J. Trappe (éd.), Berlin: Dunkcker-et-Humboldt, 2006, p. 400-406.
20. « Reguły kolizyjne w obszarze mi dzynarodowej współpracy w sprawach karnych » (Règles de conflits en coopération internationale dans les questions pénales) (co-auteur), Pa stwo i Prawo (État et Droit), n° 11, 2006, p. 29-42.
21. « Przyszło cigania karnego w Europie » (L'avenir de la poursuite pénale en Europe), Aperçu judiciaire européen, n° 12, 2006, p. 4-11.

22. « Polnische Erfahrungen mit dem inkognito Zeuge » (Expériences polonaises avec le témoin anonyme), dans *Grundlagen des Straf- und Strafverfahrensrecht (Fondements du droit pénal et de la procédure pénale)*, M. Böse et D. Sternberg-Lieben (éd.), Berlin, Duncker und Humblot, 2009, p. 645-656.
  23. « Wielka reforma Kodeksu post powania karnego. Zagadnienia modelowe » (La Réforme du Code de procédure pénale. Questions représentatives), *Forum Prawnicze (Forum juridique)*, n° 4, 2013, p. 9-24.
- B. Publications les plus importantes dans le domaine de la protection des droits de l'homme*
1. *Ochrona praw człowieka (La Protection des droits de l'homme)*, Białystok, Temida 2, 1994, 339 p.
  2. *Konwencja o ochronie praw człowieka i podstawowych wolno ci. Komentarz (La Convention pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Commentaire)*, vol. I-II, Varsovie, C.H. Beck, 2011, 833 et 773 p.
  3. *Europejska Konwencja Praw Człowieka i jej znaczenie dla prawa karnego materialnego, procesowego i wykonawczego (La Convention européenne des droits de l'homme et son importance pour le droit pénal, les procédures pénales et le droit exécutif)*, Białystok, Temida 2, 1993, 398 p.
  4. *Konwencja europejska a prawo karne (La Convention européenne et le Droit pénal)*, Toru , TNOiK, 1995, 369 p.
  5. *Nowe polskie prawo karne w wietle europejskich standardów w zakresie ochrony praw człowieka (Le Nouveau Droit pénal polonais à la lumière des normes européennes de protection des droits de l'homme)*, Varsovie CZSW, 1997, 72 p.
  6. *L'État de droit après le communisme (en anglais) (co-auteur)*, A. Czarnota et M. Krygier (éd.), Londres, Dartmouth, 1998, 239 p.
  7. « Europejskie standardy praw człowieka w zakresie kontroli stosowania przymusu a reforma kodeksu post powania karnego » (Application des normes européennes de protection des droits de l'homme au contrôle de coercition dans le cadre de la modification du Code de procédure pénale), dans le livre commémoratif en hommage au professeur Marian Cie lak, Cracovie, 1993, p. 451-460.
  8. « Europejska konwencja o zapobieganiu torturom oraz innym formom nieludzkiego i poni aj cego traktowania lub karania » (La Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines u traitements inhumains ou dégradants), *Przeegl d Policyjny (Memento Police)*, n° 3-4, 1993, p. 5-19.
  9. « La Pologne après la ratification de la Convention européenne pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales » (en anglais), *Helsinki Monitor*, n° 1, 1995, p. 45-55.
  10. « Menschenrechtsschutz in Polen und Reformen des Straf- und Strafprozeßrechts nach der politischen Wende 1989 » (La Protection des droits de l'homme en Pologne et la Réforme du droit pénal et de la procédure pénale après la transformation politique de 1989), *Schriftenreihe der Österreichischen Juristenkommission, Kritik und Fortschritt im Rechtsstaat. Rechtsstaat – Liberalisierung und Strukturreform*, Österreich, Vienne, 1998, p. 297-307.
  11. « Veränderungen in Polen nach der Ratifizierung der Europäischen Konvention über den Schutz der Menschenrechte und Grundfreiheiten unter besondere Berücksichtigung des Strafrechtssystems » (Changements en Pologne après la ratification de la Convention européenne pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en mettant un accent particulier sur le système du droit pénal), dans *The History of Supreme Courts of Europe and the Development of Human Rights*, Budapest, 1999, p. 371-405.
  12. « Wpływ Europejskiej Konwencji Praw Człowieka i Podstawowych Wolno ci na rozwój polskiego procesu karnego » (Influence de la Convention européenne pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans l'évolution de la procédure pénale polonaise) (co-auteur), dans *Polska w Radzie Europy. 10 lat członkostwa. Wybrane zagadnienia (La Pologne au Conseil de l'Europe. Membres depuis dix ans. Questions choisies)*, H. Machi ska (éd.), Varsovie, OIRE, 2002, p. 24-154.
  13. « Gwarancje art. 5 i art. 6 Europejskiej Konwencji Praw Człowieka w znowelizowanym polskim procesie karym » (Les Garanties offertes par les articles 5 et 6 de la Convention européenne des droits de l'homme dans la procédure pénale polonaise modifiée), *European Judicial Overview*, n° 1, 2014, p. 32-39.

#### Séminaires et conférences les plus pertinents

- 27 avril-15 mai 1992: Promotion et protection internationale des droits de l'homme en matière de droit et de pratique internes, La Haye (Pays-Bas)
- 16-19 juin 1993: Les Normes internationales des droits de l'homme dans le droit pénal polonais (présent et futur), M dralin (Pologne)
- 28-31 mars 1996: Europäisches Kolloquium über Besondere Ermittlungsmaßnahmen zur Verfolgung Organisierten Kriminalität (Colloque européen sur les mesures d'investigations spéciales pour lutter contre le crime organisé), université de Leipzig (Allemagne)
- 19-20 déc. 1996: L'application de la Convention européenne des droits de l'homme par les juridictions suprêmes, Paris (France)
- 2-4 juillet 1997: L'administration de la justice et la gestion des tribunaux, Bordeaux (France)
- 18-20 sept. 1997: Beweisgewinnungsmethoden und Beweisverwertungsverbote in den Ländern der Europäischen Union und vergleichbaren Rechtsordnungen (L'interdiction de la preuve dans les États membres de l'Union européenne et autres systèmes juridiques), Vienne (Autriche)

- 16-20 déc. 1997: Le système de justice pénale, étude comparative : de la diversité au rapprochement, Conférence AIDP, Syracuse (Italie)
- 19-20 mars 1998: La procédure pénale et la Convention européenne des droits de l'homme, Sofia (Bulgarie)
- 17-18 avril 1998: Politique gouvernementale et État de droit, colloque polonais-néerlandais, Utrecht (Pays-Bas)
- 17-18 mai 1999: Les droits de l'homme dans le cadre du droit communautaire et de la Convention des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Popowo (Pologne)
- 24-27 juin 1999: Przestępczość przygraniczna. Postępowanie karne przeciwko cudzoziemcom w Polsce (Criminalité transfrontalière. Procédure pénale contre les étrangers en Pologne), Poznań (Pologne)
- 22-29 sept. 2001: Maßnahmen gegen Organisierte Kriminalität im Rechtsstaat Möglichkeiten und Grenzen (Moyens de lutter contre le crime organisé dans un État de droit. Possibilités et limites), Izmir (Turquie)
- 17-19 oct. 2001: Atelier sur la poursuite des crimes de guerre, Interlaken (Suisse)
- 25-27 oct. 2002: 7. Tagung im Rahmen des Projektes „Kriminalität im Grenzgebiet“. Das Strafverfahrensgesetzbuch der Republik Polen - *Kodeks post powania karnego* (7<sup>e</sup> Atelier organisé dans le cadre du projet « Criminalité transfrontalière ». Code de procédure pénale de la république de Pologne), Francfort-sur-Oder (Allemagne)
- 17-20 sept. 2003: Theoretische Probleme und praktische Anwendung von Absprachen im Strafverfahren (Aspects théorique et pratique de la négociation de plaidoyer dans les procédures pénales), Dresde (Allemagne)
- 26 sept.-2 oct. 2004: Präventive und repressive Maßnahmen vor dem Hintergrund des 11. September 2001 (Mesures préventives et coercitives dans le cadre des événements du 11 septembre 2001), Gießen (Allemagne)
- 3-5 oct. 2005: Strafverteidigung vor neuen Herausforderungen (La défense en matière pénale à la lumière de nouveaux défis), Cologne (Allemagne)
- 9-12 nov. 2006: Le Mandat d'arrêt européen et sa mise en œuvre dans les États membres de l'Union européenne. Développements actuels et à venir, Cracovie (Pologne)
- 7-9 mai 2009: Ochrona interesów finansowych Wspólnoty Europejskiej a przemiany instytucjonalne Unii Europejskiej (La protection des intérêts financiers de la Communauté européenne et les changements institutionnels de l'Union européenne), Varsovie (Pologne)
- 15-17 mai 2013: 6<sup>e</sup> Rencontres du réseau des procureurs ou institutions équivalentes de cours suprêmes judiciaires des États membres de l'Union européenne. Synergies et réponses : Défis concernant l'intégration du futur Bureau du procureur européen dans les législations nationales des États membres de l'Union européenne, Cracovie (Pologne)
- 22-24 mai 2013: Neue Tendenzen im Strafprozessrecht – Deutschland, Ukraine, Polen (Nouvelles tendances de la procédure pénale – Allemagne, Ukraine, Pologne), Fischbachau (Allemagne)

#### Appartenance à des associations professionnelles

1. Association de recherche en droit européen
2. Association internationale de droit pénal (AIDP)
3. Association de droit pénal

#### Distinctions reçues

##### Prix

- 1993 Prix du recteur de l'université de Varsovie pour réalisation de travaux de recherche
- 1990 Prix du recteur de l'université de Silésie pour réalisation de travaux de recherche et résultats dans le domaine de l'enseignement du droit
- 1984 Prix du recteur de l'université de Silésie pour réalisation de travaux de recherche
- 1982 Prix du recteur de l'université Nicolaus Copernicus pour résultats dans le domaine de l'enseignement du droit
- 1981 Prix du recteur de l'université Nicolaus Copernicus pour réalisation de travaux de recherche

##### Distinctions

- Membre du Conseil scientifique de *Probation* (depuis 2008)
- Membre du Conseil scientifique de l'Académie des sciences polonaise (2008-2010)
- Membre du Comité scientifique de *European Judicial Overview* (depuis 2005)
- Membre du Comité de rédaction de *Przeegląd Policyjny* (depuis 1991)

#### Intérêts personnels

1. Droit pénal, et plus particulièrement procédure pénale
2. Protection des droits de l'homme, et plus particulièrement protection des droits de l'accusé et des victimes

3. Aspects constitutionnels du droit pénal
4. Coopération internationale dans le domaine pénal
5. Juridiction internationale, conflit de juridiction.

#### Divers

Depuis 2013 : Direction d'un projet de recherche international consacré à « l'utilisation de preuves obtenues en-dehors des usages de la procédure pénale ». Ce projet met également l'accent sur les preuves obtenues à l'étranger.

Depuis 1996 : Contribution dans le cadre du Groupe de travail et de recherche européen (*Europäisches Arbeitskreis*)

2005-2007: Direction d'un projet de recherche international intitulé « Le Mandat d'arrêt européen et sa Mise en œuvre dans les États membres de l'Union européenne ».



## 10. KOVÁCS, Péter (Hongrie)

[Original: anglais]

### Note verbale

L'Ambassade de la République de Hongrie présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties de la Cour pénale internationale, et a l'honneur de faire savoir qu'elle présente la candidature du Professeur Péter Kovács à l'élection des juges de la Cour pénale internationale pour la période 2015-2024, conformément à l'article 36, paragraphe 4 (a) (ii) du Statut de Rome (voir les documents pertinents en pièce jointe).

La République de Hongrie, fervente partisane de longue date de la Cour pénale internationale, attache une grande importance à la qualité et à l'efficacité des procédures pénales, qu'elle juge être un élément clé dans la lutte contre l'impunité des plus sérieux crimes internationaux commis. Dans le respect de ce qui précède, le gouvernement de Hongrie présente à l'Assemblée des États Parties la candidature du Professeur Péter Kovács, considéré comme parfaitement apte à être élu juge à la Cour.

Le Professeur Kovács est un excellent juriste avec des compétences établies dans les domaines pertinents du droit international. Le candidat hongrois a accumulé une longue expérience de juriste professionnel.

Il occupe actuellement la fonction de Président de la première Chambre de la Cour constitutionnelle hongroise. Jouissant d'une haute considération morale, connu pour son impartialité et son intégrité, maîtrisant parfaitement les langues de travail de la Cour pénale internationale, le Professeur Kovács remplit tous les critères fixés à l'alinéa (b) (ii) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome et est désigné comme candidat au titre de la liste B pour les élections à venir. Le curriculum vitae du Professeur Péter Kovács et d'autres documents pertinents sont joints.

### Exposé des qualifications

*Exposé des qualifications soumis conformément au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties relative aux modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges, du Procureur et du Procureur adjoint de la Cour pénale internationale.*

Le Professeur Péter Kovács est le candidat soutenu par la République de Hongrie pour l'élection des juges de la Cour pénale internationale pour la période 2015-2024.

Le Professeur Péter Kovács, actuel Président de la première Chambre de la Cour constitutionnelle hongroise, jouit d'une haute considération morale, est connu pour son impartialité et son intégrité et réunit toutes les conditions requises en Hongrie pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires (article 36, paragraphe 3 a) du Statut de Rome). Le Professeur Péter Kovács réunit les conditions requises par l'alinéa b) ii) du paragraphe 3 de l'article 36, comme il est indiqué dans son curriculum vitae.

Le Professeur Kovács est né en 1959 à Szeged (Hongrie). Il possède un diplôme en droit de l'Université Attila József (Szeged) et des diplômes d'études supérieures des Universités de Nancy II et de Strasbourg (France). Depuis 1998, il est professeur à la faculté de droit de l'Université de Miskolc, au Département du droit public international, dont il a été le directeur de 1999 à 2005. Depuis 2009, il est directeur du Département de droit international de la faculté de droit de l'Université catholique Péter Pázmány. Il a travaillé au Ministère des Affaires étrangères à partir de 1990, d'abord en qualité de Secrétaire de 1<sup>ère</sup> classe à l'Ambassade de Hongrie à Paris (1990-1994), puis comme directeur du Département des droits de l'homme et du droit des minorités (1998-1999).

Il a été expert gouvernemental du CAHLR (Comité ad hoc d'experts sur les langues régionales ou minoritaires en Europe) et du CAHMIN (Comité ad hoc pour la protection des minorités nationales) au sein du Conseil de l'Europe. En 1998, il est devenu membre du groupe d'experts sur la citoyenneté démocratique au sein du Conseil de l'Europe.

Le Professeur Kovács possède des compétences établies dans le droit international en général, et plus particulièrement dans les domaines du droit des minorités, des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, comme le démontrent ses manuels universitaire et d'autres travaux. Il est membre de l'Institut International des Droits de l'Homme (Strasbourg), de la Société française pour le droit international et de la branche hongroise de l'Association de droit international.

Les connaissances et compétences professionnelles du Professeur Kovács sont excellentes, tout comme ses capacités d'analyse. Il manifeste beaucoup de dévouement dans son travail et a prouvé être pleinement capable d'organiser et de hiérarchiser les travaux à effectuer.

Il maîtrise parfaitement l'anglais et le français, à l'écrit comme à l'oral, ce qui est extrêmement important dans l'environnement judiciaire et durant les enquêtes de la Cour, où les procès se déroulent par l'entremise des interprètes.

Ses domaines de recherche couvrent la protection des minorités, les droits de l'homme, le droit humanitaire, la jurisprudence internationale, l'histoire du droit international, la coopération Schengen et la jurisprudence constitutionnelle.

Les compétences juridiques du Professeur Péter Kovács en droit national et international et en matière de procédures ont convaincu le Ministère des Affaires étrangères de Hongrie qu'il satisfait aux exigences du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome pour l'élection à la fonction de juge de la Cour pénale internationale.

Aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, la candidature du Professeur Péter Kovács est présentée au titre de la liste B.

Les informations ayant trait aux alinéas (a) i) à iii) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut de Rome sont les suivantes:

- (a) Le Professeur Kovács représente le système juridique européen. Il est qualifié et exerce dans le domaine du droit international.
- (b) Le Professeur Kovács est ressortissant de la Hongrie, Membre du groupe des États d'Europe orientale. C'est sa seule nationalité.
- (c) Le Professeur Kovács est de sexe masculin.

Activités du Professeur Kovács dans le domaine du droit international humanitaire et ses aspects liés:

- (a) Conférences, etc. (sur les 107 conférences à l'étranger auxquelles M. Kovács a pris part):
  - (i) 1988: participation au séminaire d'experts organisé par le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR) à Sofia [Titre de l'intervention: «L'application du Protocole II additionnel aux Conventions de Genève dans la guerre civile au Salvador»]
  - (ii) 1989: participation au séminaire d'experts organisé par le CICR à Leningrad [Titre de l'intervention: «Les médias de masse devraient promouvoir davantage le droit international humanitaire»]
  - (iii) 24-25 janvier 1998: participation à la conférence de l'Université catholique de Lyon sur la question des réfugiés [Titre de l'intervention: «Les réfugiés dans la pratique juridique hongroise»]
  - (iv) 3-29 mars 2000: professeur invité à l'Université de Montpellier: 16 heures de conférence, dont deux consacrées aux fondements des obligations du droit international humanitaire de l'OTAN dans son intervention au Kosovo.
  - (v) Mars 2002: professeur invité à l'Université Paris XI (Sceaux): 12 heures de conférence, dont trois consacrées aux fondements des obligations du droit international humanitaire de l'OTAN dans son intervention au Kosovo et trois autres consacrées à la nature juridique des statuts et des règlements de procédure ainsi qu'aux interactions jurisprudentielles entre les tribunaux internationaux.

- (vi) 1<sup>er</sup> août-23 décembre 2002: professeur invité aux États-Unis avec une bourse Fulbright durant le semestre d'automne à la faculté de droit de l'Université de Denver. Deux sujets enseignés: la protection internationale des minorités (2x2 heures par semaine) et le droit international humanitaire (2x2 heures par semaine)
  - (vii) 11-13 septembre 2002: Rapporteur à la 36<sup>ème</sup> conférence de la Société française pour le droit international (La juridictionnalisation du droit international) sur le thème: «Les possibilités et les limites du développement du droit dans la jurisprudence des tribunaux internationaux».
  - (viii) 5-9 décembre 2003: Toronto, Canada: participation à la table ronde «Justice transitionnelle et droits humains» de l'Université York
  - (ix) 12 juillet 2005 (Varsovie): conférence à la 23<sup>ème</sup> université d'été de droit international humanitaire (Titre de l'intervention: «Les conflits armés et les réfugiés»)
  - (x) 5 juillet 2007 (Varsovie): conférence à la 25<sup>ème</sup> université d'été de droit international humanitaire (Titre de l'intervention: «Les conflits armés et les réfugiés»)
  - (xi) 22 août 2007 (Moscou): conférence à l'université d'été de droit international humanitaire (Titre de l'intervention: «Les conflits armés et les réfugiés»)
  - (xii) 16-17 juillet 2009: participation au séminaire sur les droits de l'homme organisé conjointement par le gouvernement du Maroc et par le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme à Marrakech (titre de l'intervention: «Les obligations des États dans le domaine de l'enseignement des droits de l'homme»)
- (b) Conseils et expertise juridiques, etc.:
- (i) Printemps 1999: Rédaction d'un document *amicus curiae*, préparé au sein du Ministère des Affaires étrangères et concernant une erreur juridique dans l'interprétation du droit international humanitaire dans la jurisprudence de la Cour suprême. (N.B.: La Cour suprême a annulé sa décision ultérieurement et a considérablement modifié son interprétation.)
  - (ii) 1998-2003: correspondant national pour l'Annuaire international du droit humanitaire, La Haye, T.M.C. Asser instituut
  - (iii) 2001: membre universitaire de la Commission d'experts interministérielle pour la ratification du Statut de la Cour pénale internationale
  - (iv) 2011-2012: propositions de corrections concernant la formulation des crimes et délits en matière de droit international humanitaire et des crimes contre l'humanité dans le projet de nouveau Code pénal. (Les propositions ont été formulées avec des collègues du département de droit international de l'université catholique Péter Pázmány. Une partie des propositions ont été acceptées.)

(c) Direction de thèses, etc.:

Sur les 13 thèses de doctorat dirigées, six concernaient différents aspects du droit international humanitaire et la Cour pénale internationale, la responsabilité de protéger ou la justice transitionnelle.

Recommandation par le Professeur Vanda Lamm, le Professeur János Bruhács et le Docteur Csaba Pákozdi, membres de la Cour permanente d'arbitrage:

En tant que membres du Groupe national hongrois de la Cour permanente d'arbitrage, nous recommandons le Professeur Péter Kovács pour être le candidat hongrois à l'élection des juges de la Cour pénale internationale pour la période 2015-2024.

Le Professeur Kovács est un excellent juriste avec des compétences établies dans les domaines pertinents du droit international. Il a accumulé une longue expérience de juriste professionnel. Il occupe actuellement la fonction de Président de la première Chambre de la

Cour constitutionnelle hongroise. Jouissant d'une haute considération morale, connu pour son impartialité et son intégrité, maîtrisant parfaitement les langues de travail de la Cour pénale internationale, le Professeur Kovács remplit tous les critères fixés à l'alinéa (b) (ii) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome et est désigné comme candidat pour les élections à venir.

## Curriculum vitae

Nom de famille :	Kovács	
Prénom :	Péter	
Sexe :	Homme	
Date de naissance :	10 février 1959	
Nationalité :	Hongroise	
Critères régionaux :	Europe orientale	
État civil :	Marié	
Liste A/Liste B :	Liste B	
Langues	Langue maternelle : Hongroise	
• Anglais	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
• Français	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
• Allemand	(à l'écrit) Intermédiaire	(à l'oral) Intermédiaire
• Russe	(à l'écrit) Intermédiaire	(à l'oral) Intermédiaire

### Qualifications académiques

2011

- *Institution:* Académie Hongroise des Sciences
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Docteur de l'Académie (DSc)

1997

- *Institution:* Université de Miskolc (Hongrie)
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Habilitation (Dr. habil)

1987

- *Institution:* Université de Miskolc (Hongrie)
- *Diplôme(s) obtenu(s):* PhD

07/1984 - 08/1984

- *Institution:* Institut International des Droits de l'Homme (Strasbourg, France)
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Diplome de droit international et de droit comparé des droits de l'homme

09/1983 - 06/1984

- *Institution:* Centre Européen Universitaire (Nancy, France)
- *Diplome(s) obtenu(s):* Diplome d'études supérieures européennes (DESS)

09/1978 - 02/1983

- *Institution:* Université Attila József (Szeged, Hongrie)
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Diplome en droit (maitrise)

### Expérience professionnelle

09/2005

- *Employeur :* Cour Constitutionnelle (Hongrie)
- *Intitulé du poste :* juge
- *Autres informations :* Élu pour 9 ans

09/1997 - jusqu'à nos jours

- *Employeur :* Université Catholique Péter Pázmány (Budapest)
- *Intitulé du poste :* Professeur, dir. du département de droit international

07/1998 - 07/1999

- *Employeur* : Ministère des affaires étrangères
- *Intitulé du poste* : Chef du département des droits de l'homme

07/1990 - 07/1994

- *Employeur* : Ministère des affaires étrangères
- *Intitulé du poste* : Secrétaire de 1ere classe
- *Autres informations* : Ambassade de Hongrie a Paris

02/1983 - 07/2009

- *Employeur* : Université de Miskolc,
- *Intitulé du poste* : Assistant/maitre assistant/maitre de conférence/ professeur

#### Autres activités professionnelles pertinentes

2001

*Activité* : Membre du groupe d'expert interministériel pour la ratification du statut de Rome

09/1994 - 07/1998

*Activité* : Conseiller de droit international du secrétaire d'État pour les minorités

1990 - 1995

*Activité* : membre des groupes d'experts intergouvernementaux CAHLR et CAHMIN du Conseil de l'Europe, chargés de la préparation du texte de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales en Europe

08/1986 - 02/1987

*Activité* : 2e partie du service militaire obligatoire dans l'armée hongroise

08/1977 - 07/1978

*Activité* : 1ere partie du service militaire obligatoire dans l'armée hongroise

#### Publications les plus pertinentes

1. Authority and Weakness of the 1977 Geneva Protocol II in the Light of the Conflict in Chechnya; in: INTERNATIONAL PEACEKEEPING 6:(4-6) pp. 137-144. (2000)
2. Intervention armée des forces de l'OTAN au Kosovo: (Fondement de l'obligation de respecter le droit international humanitaire), REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX ROUGE 82:(837) pp. 103-128. (2000),
3. International law and minority protection: Rights of Minorities or Law of Minorities? Budapest: Akadémiai Kiadó, 2000. 176 p. (Pázmány Books),
4. Ethnic and Linguistic Minorities and International Law and Racial groups; in: Shelton, Dinah L. (ed.): Encyclopedia of genocide and crimes against humanity, Detroit: Macmillan Press, 2004. pp. 692-700. and 855-857
5. Rather Judgement than Opinion? Or can we speak about a third type judicial procedure before the International Court of Justice? (Note under the Advisory Opinion of the International Court of Justice delivered about the „wall” built on Palestinian Territory); in: Bermejo Garcia Romualdo (ed.) Anuario de Derecho Internacional vol. XX (2004), Pamplona: Universidad de Navarra, 2005. pp. 447-465.
6. La protection internationale des minorités nationales aux alentours du millénaire; Paris: Pédone, 2005. 96 p.(Cours et travaux; 5.),
7. Le prononcé de la peine, in: Ascensio, Decaux, Pellet (ed.): Droit international pénal; Paris: Pédone, 2000. pp. 841-848, (2e éd.), 2012. pp. 969-976
8. Developments and Limits in International Jurisprudence, DENVER JOURNAL OF INTERNATIONAL LAW AND POLICY 31:(3) pp. 461-489. (2003),
9. Développement et limites de la jurisprudence en droit international; in: Coussirat-Coustère, Vincent (ed.): La juridictionnalisation du droit international.(Conférence de la SFDI, Lille, 2002), Paris, 2003: pp. 269-341.),
10. Article 57; in: Cot J-P, Pellet A, Forteau M (eds) Commentaire de la Charte des Nations Unies, Paris: Economica, 2005. pp. 1515-1541.
11. Article 7; in: Corten, Olivier et Klein, Pierre (eds): Les Conventions de Vienne sur le droit des traités: La Convention de Vienne de 1969 et la Convention de Vienne de 1986. 3024 p. Brussels: Bruylant, 2006. pp. 195-225 et pp. 227-242. vol. I-III
12. Raison d'État et droit international; in: Akandji-Kombé Jean-François (ed): L'homme dans la société internationale: Mélanges en hommage au Professeur Paul Tavernier. Bruxelles, Bruylant, 2013. pp. 91-108.
13. Jurisprudential Interactions in the first Judgements of the International Criminal Court; in: Iustum, Aequum, Salutare, 2014/I, sous parution

#### Séminaires et conférences les plus pertinents

1. Les 3-29 mars 2000: professeur invité à l'Université de Montpellier I: Sur les 16 heures de conférences, 2 heures étaient consacrées aux fondements des obligations du droit international humanitaire de l'OTAN dans l'action de Kosovo.
2. Mars 2002: professeur invité à l'Université de Paris XI (Sceaux): Sur les 12 heures de conférences, 3 heures étaient consacrées aux fondements des obligations du droit international humanitaire de l'OTAN dans l'action de Kosovo et 3 heures à la nature juridique des statuts et des règlements de procédures ainsi qu'aux interactions jurisprudentielles entre les tribunaux internationaux
3. Les 1 août et 23 décembre 2002: Fulbright visiting professor aux États Unis à University of Denver, College of Law (Deux sujets enseignés: la protection internationale des minorités (2x2 heures par semaine) et le droit international humanitaire (2x2 heures par semaine))
4. Les 11-13 septembre 2002: rapporteur à la 36e conférence de la Société Française pour le Droit International (La juridictionnalisation du droit international) sur le sujet: „Les possibilités et les limites du développement du droit dans la jurisprudence des tribunaux internationaux”.
5. Les 5-9 décembre 2003: Toronto, Kanada: participation à la table ronde „Transitional justice and human rights” du York University
6. Le 12 juillet 2005 (Varsovie): conférence à la 23e université d'été de droit international humanitaire (Titre de l'intervention: Les conflit armés et les réfugiés)
7. le 5 juillet 2007 (Varsovie): conférence à la 25e université d'été de droit international humanitaire (Titre de l'intervention: Les conflit armés et les réfugiés)
8. Le 22 août 2007 (Moscou): conférence à l'université d'été de droit international humanitaire (Titre de l'intervention: Les conflit armés et les réfugiés)

#### Appartenance à des associations professionnelles

- Société Française pour le Droit International,
- Branche hongroise de l'International Law Association,
- Institut International des Droits de l'Homme (Strasbourg)

#### Distinctions reçues

- Prix Pro Minoritate (2003, Fondation Diaspora, Roumanie),
- Chevalier de l'Ordre National du Mérite (République Française, 2010, transmise en 2011)

#### Intérêts personnels

Histoire du 22e siècle,  
Sports: cyclisme

## 11. MINDUA, Antoine Kesia-Mbe (République Démocratique du Congo)

[Original: français]

### Note verbale

La Mission permanente de la République Démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI) et, se référant à sa note ICC-ASP/13/006 du 18 février 2014, a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement de la RDC a décidé de présenter la candidature du Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua pour les élections des juges de la CPI qui auront lieu lors de la treizième session de l'Assemblée des Etats Parties, qui se tiendra à New York du 08 au 17 décembre 2014.

La nomination du Juge Mindua a suivi la procédure applicable en RDC pour la désignation des juges de la plus haute juridiction, et sa candidature est présentée au titre de la liste B, conformément au paragraphe 3 (a) et au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut. Le Juge Mindua répond parfaitement aux exigences visées au paragraphe 3 (b) (i) et (ii) aussi bien qu'au paragraphe 4 (a) (i) de l'article 36 du Statut.

Le Juge Mindua est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité. Il a œuvré au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) et il travaille actuellement au Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). En plus de sa vaste pratique juridique et judiciaire, le Juge Mindua jouit également d'une solide expérience diplomatique. Car il a été Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire et Représentant Permanent de la RDC auprès de l'Office des Nations Unies et des Institutions Spécialisées à Genève. Enfin, le Juge Mindua dispose d'une large expérience académique. Docteur en Droit international public, il est aussi professeur de Droit pénal international, de Droit international public, et du Droit international des Droits de l'homme.

Le Juge Mindua possède des connaissances professionnelles avérées et une solide pratique dans le domaine du Droit humanitaire et des Droits de l'homme au niveau tant national qu'international. Un exposé de ses qualifications est joint à cette note conformément au paragraphe 4 (a) de l'article 36 du Statut. La candidature du Juge Mindua a reçu l'aval de l'Union Africaine (UA) par la décision Doc.EX.CL/821 (XXIV) 21-28 janvier 2014.

### Exposé des qualifications

*Exposé détaillé présenté conformément à l'article 36, paragraphe 4) a) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6 et au paragraphe 27 de la résolution ICC-ASP/12/Res.8 de l'Assemblée des Etats Parties concernant la procédure de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale.*

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a décidé de présenter la candidature de son Excellence le Docteur Antoine Kesia-Mbe Mindua, actuellement juge au Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie à La Haye (TPIY) à un siège de juge à la Cour Pénale Internationale (CPI) lors des élections qui auront lieu durant la treizième session de l'Assemblée des Etats Parties, qui se tiendra à New York, du 08 au 17 décembre 2014 (article 36, paragraphe 4 (a) (i)).

Le Juge Mindua est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité et réunissant les conditions requises en RDC pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires (article 36, paragraphe 3 (a) (i)). Il est un ardent défenseur de l'Etat de droit et du respect des droits de l'homme. Sa nomination a suivi la procédure applicable en RDC pour la désignation des juges de la plus haute juridiction (article 36, paragraphe 4 (a) (i)).

Quoique remplissant les conditions requises pour figurer sur les listes A et B, la candidature du Juge Mindua est présentée au titre de la liste B, qui comprend les noms des

candidats ayant « une compétence reconnue dans les domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour. » (Article 36, paragraphe 3 (b) (ii) et paragraphe 5).

Outre sa formation et ses qualités académiques internationalement reconnues en droit, le Juge Mindua dispose d'une riche expérience en Droit international, en Droit international humanitaire et en Droit des droits de l'homme aussi bien qu'en ce qui concerne le procès pénal au niveau tant national qu'international (article 36, paragraphe 3 (b) (i) et (ii) et paragraphe 5).

Le Juge Mindua est l'un des juristes les plus éminents de la RDC et un juriste qualifié du système juridique romano-germanique. Il est détenteur de nombreux titres et distinctions académiques. Il est docteur en Droit international public et spécialiste des domaines susmentionnés. Dans sa thèse de doctorat, il a étudié entre autres sujets la question des droits de l'homme et l'usage des forces armées. Il détient également un certificat et un diplôme en Droit des droits de l'homme obtenus à l'Institut International des Droits de l'Homme de Strasbourg, France, où il preste ses services comme enseignant visiteur. Il est habilité à enseigner les Droits de l'homme dans les universités. Il est Professeur de Droit international public et de Droit international pénal à la *Geneva School of Diplomacy and International Relations, University Institute*, à Genève. Enfin, il continue de faire des recherches et de publier dans ces domaines.

Le Docteur Mindua a accumulé une solide expérience dans les professions juridiques. Il a travaillé comme Jurisconsulte auprès du Vice-Premier Ministre, Ministre des Droits et Libertés du Citoyen en RDC. Il a aussi été Conseiller juridique à la Présidence de la République et Instructeur de la Police pour les cours des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales, en RDC. Enfin, il a travaillé comme Juriste auprès des Chambres et du Greffe au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) pendant environ cinq (5) ans, à Arusha, Tanzanie.

Le Docteur Mindua est un diplomate hautement qualifié et distingué. Pendant son mandat comme Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de son pays auprès des Nations Unies à Genève, il a servi plusieurs fois comme Chef de sa délégation gouvernementale à la Commission / Conseil des Droits de l'homme, initiant et soutenant plusieurs importantes résolutions considérées comme des véritables avancées dans la cause des droits de l'homme.

Le Juge Mindua maîtrise aussi les questions de genre et il est particulièrement concerné par la problématique des violences faites aux femmes et aux enfants (article 36, paragraphe 8 (b)). S'étant occupé sérieusement des crimes commis au Rwanda et en ex-Yougoslavie, il a ainsi l'expérience judiciaire de ces questions. Il dispose aussi d'une connaissance particulière et avérée de ces violences suite entre autres à son mandat comme Vice - Président du Comité Exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés à Genève. De plus, comme Représentant Permanent de la RDC et Chef de délégation gouvernementale à la Commission / Conseil des Droits de l'homme de l'ONU à Genève, l'Ambassadeur Mindua a initié et /ou a soutenu avec zèle de nombreuses résolutions condamnant les violences faites aux femmes et aux enfants (enlèvement, travail forcé, viols, enrôlement d'enfants soldats, etc.). Il est membre du *Réseau des Juges Nationaux et Internationaux Contre les Violences Sexuelles*.

Ainsi, le Juge Mindua dont le curriculum vitae est ci-joint, possède une « compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour » (article 36, paragraphe 3 (b) (ii)).

Le Docteur Mindua a aussi une vaste expérience judiciaire. Pendant de nombreuses années, il s'est consacré au droit pénal et à la procédure pénale. En effet, il dispose d'une maîtrise en droit privé et judiciaire ; ce qui implique l'étude sérieuse du Droit pénal et de la Procédure pénale. Il a aussi eu largement le temps d'approfondir par la pratique, ses connaissances en Droit pénal et Procédure pénale militaires alors qu'il était Magistrat Militaire Stagiaire au Conseil de Guerre de Garnison de Kinshasa - Gombe, en RDC. Par ailleurs, son expérience en Droit pénal et en Procédure pénale au niveau international est avérée. C'est un grand praticien des procès pénaux internationaux relatifs à divers types de



crimes. Il a été Juriste au TPIR, à Arusha, et il continue à servir comme Juge au TPIY à La Haye depuis plus de huit (8) ans.

Le Juge Mindua pratique couramment les deux langues de travail de la CPI à savoir le Français et l'Anglais. Ses activités professionnelles et ses publications dans ces deux langues en témoignent (article 36, paragraphe 3 (c)).

Le Juge Mindua est de sexe masculin, est ressortissant de la RDC qui est du groupe des Etats d'Afrique. Il n'a la nationalité d'aucun autre Etat (article 36, paragraphe 8(a)).

La candidature du Juge Mindua est soutenue par l'Union Africaine (UA) par la décision Doc.EX.CL/821(XXIV) 21-28 janvier 2014.

## Curriculum vitae

Nom de famille :	Mindua
Prénom :	Antoine
Deuxième prénom :	Kesia-Mbe
Sexe :	Homme
Date de naissance :	31 décembre 1956
Nationalité :	Congolaise (République Démocratique du Congo)
Critères régionaux :	Afrique
État civil :	Marié
Liste A/Liste B :	Liste B
Langues	Langue maternelle : Lingala / Français
• Anglais	(à l'écrit) Confirmé (à l'oral) Confirmé
• Français	(à l'écrit) Confirmé (à l'oral) Confirmé
• Kikongo	(à l'écrit) Confirmé (à l'oral) Confirmé
• Kiswahili	(à l'écrit) Confirmé (à l'oral) Confirmé
• Latin	(à l'écrit) Confirmé (à l'oral) Intermédiaire
• Néerlandais	(à l'écrit) Débutant (à l'oral) Débutant

### Qualifications académiques

10/1992 - 12/1995

- *Institution:* Université de Genève (Genève, Suisse)
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Doctorat en Droit international public; Titre de la thèse: "Organisations internationales, interventions armées et droits de l'homme"; Prix de la meilleure thèse de doctorat de l'Université de Genève pour l'année 1996.

10/1990 - 07/1992

- *Institution:* Université de Genève (Genève, Suisse)
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Diplôme d'Etudes Supérieures en Droit international public.

07/1989 - 08/1990

- *Institution:* Université de Strasbourg, Institut International des Droits de l'Homme (Strasbourg, France)
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Certificat et Diplôme en Droit international et en Droit comparé des droits de l'homme.
- *Autre information:* Je suis habilité à enseigner le Droit des droits de l'homme dans les universités.

10/1988 - 10/1990

- *Institution:* Université de Nancy II (Nancy, France)
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Diplôme d'Etudes Approfondies en Droit communautaire européen et Diplôme d'Etudes Supérieures en sciences juridiques et politiques européennes.

10/1976 - 07/1982

- *Institution:* Université de Kinshasa (République Démocratique du Congo)
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Graduat et Licence (Maîtrise) en Droit privé et judiciaire.

## Expérience professionnelle

04/2006 - present

- *Employeur* : Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIR), La Haye, Pays-Bas.
- *Intitulé du poste* : Juge
- *Autres informations* : Je suis juge de première instance depuis avril 2006. Je suis familier du Droit international pénal et de la Procédure pénale internationale. J'ai siégé dans les affaires les plus graves, les plus longues et les plus complexes du TPIY. Je possède une large expertise juridique et judiciaire dans les crimes de violence sexuelle, spécialement en zones de conflit.

05/2001 - 04/2006

- *Employeur* : Mission Permanente de la République Démocratique du Congo (RDC) auprès des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève, Suisse; et Ambassade de la République Démocratique du Congo (RDC) auprès de la Confédération Helvétique à Berne, Suisse; Ministère des Affaires Etrangères de la RDC
- *Intitulé du poste* : Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent
- *Autres informations* : Je suis familier des questions des droits de l'homme y compris le problème de la violence envers les femmes et les enfants. De 2005 à 2006, j'ai été Vice-Président du Comité Exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés à Genève. J'ai aussi été plusieurs fois Chef de la délégation gouvernementale congolaise à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à Genève. A ce titre, j'ai initié et/ou soutenu beaucoup d'importantes résolutions qui sont considérées comme des véritables avancées dans la cause des droits de l'homme. Je suis un gestionnaire expérimenté.

02/1997 - 05/2001

- *Employeur* : Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), Arusha, Tanzanie.
- *Intitulé du poste* : Juriste et Chef de l'Unité des Procédures Judiciaires.
- *Autres informations* : J'étais responsable inter alia de la gestion des procès, des audiences et des appels. Je voyageais souvent dans des pays étrangers pour représenter le TPIR et transmettre des documents judiciaires (mandats d'arrêt, ordres de transfert, etc.) aux autorités gouvernementales (Ministres des Affaires Etrangères, Ministres de la Justice, Procureurs Généraux, Commandants suprême de Police, etc.). Comme Juriste, j'ai participé aussi à la rédaction des décisions, ordonnances, jugements et autres documents tant juridiques que judiciaires.

12/1985 - 12/1988

- *Employeur* : Vice-Primature et Ministère des Droits et Libertés du Citoyen, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- *Intitulé du poste* : Délégué Assistant et Jurisconsulte du Vice-Premier Ministre et Ministre des Droits et Libertés du Citoyen.
- *Autres informations* : Je suis familier des questions des droits de l'homme tant au niveau interne qu'international. Je maîtrise également les méandres de l'Administration.

11/1983 - 12/1985

- *Employeur* : Garde Civile (Police); Présidence de la République, Kinshasa, République Démocratique du Congo
- *Intitulé du poste* : Juriste à la Police et Conseiller Juridique Assistant à la Présidence de la République.
- *Autres informations* : Je connais bien les questions relatives à la Police, aux Forces armées et à l'Administration.

## Autres activités professionnelles pertinentes

07/2009 - present

*Activité* : Enseignement: Enseignant invité à l'Institut International des droits de l'homme de l'Université de Strasbourg, Strasbourg, France

10/2004 - present

*Activité* : Enseignement: Professeur de Droit international public et de Droit international pénal à la "Geneva School of Diplomacy and International Relations, University Institute", Genève, Suisse.

11/199 -12/2006

*Activité* : Enseignement: Enseignant invité à l'Université de Genève (Programme plurifacultaire ACTION HUMANITAIRE) pour le Droit international public et le Droit international humanitaire, Genève, Suisse.

07/1995 -12/1996

*Activité* : Recherche: Chercheur à la Faculté de Droit, Université de Genève, Genève, Suisse.

*Domaines de recherche*: Droit international humanitaire, Droits de l'homme, et Droit international public.

10/1982 -10/1988

*Activité* : Enseignement: Professeur de Droit civil et de Droit commercial à l'Institut Supérieur de Commerce de Kinshasa-Gombe (Enseignement supérieur et universitaire), Kinshasa, République Démocratique du Congo.

07/1981 -11/1983

*Activité* : Forces armées et Police: - Magistrat Militaire stagiaire, Substitut de l'Auditeur Militaire près le Conseil de Guerre de Garnison de Kinshasa-Gombe (1981-1982); - Instructeur pour les cours des Droits de l'homme et Libertés fondamentales au Centre d'entraînement de la Garde Civile à Kinshasa-Maluku (1982-1983), Kinshasa, République Démocratique du Congo.

*Autres informations*: Je maîtrise le Droit pénal et la Procédure pénale militaires. Je connais la discipline militaire ainsi que la psychologie des membres des Forces armées. C'est fort utile pour comprendre et juger des militaires.

#### Publications les plus pertinentes

1. "The Immunity of Heads of State and Government in International Criminal Law", Protecting Humanity, Essays in International Law and Policy in Honour of Navanethem Pillay, Edited by Chile Eboe-Osuji, Martinus Nijhoff Publishers, Leiden, Boston, 2010, pp. 729-748;
2. Tribunal Pénal International pour le Rwanda, Recueil des Ordonnances, Décisions et Arrêts, 1995-1997, édité par Eric David, Pierre Klein et Anne-Marie La Rosa avec la collaboration de Jean-Pelé Fomete et Antoine Kesia-Mbe Mindua et l'assistance de Cathérine Denis et Véronique Parque, sous les auspices du Centre de droit international de l'Université libre de Bruxelles, Bruylant, Bruxelles, 2000;
3. "Normes péremptoires du Droit international et Etat de droit en Afrique", R.A.D.I.C., Tome 10, N°2, 1998, pp. 216-243, Londres;
4. "Index analytique", Les Nations Unies et le Droit international humanitaire, édité par Luigi Condorelli, Anne-Marie La Rosa et Sylvie Scherrer, Faculté de Droit, Genève, 1995;
5. Organisations internationales, interventions armées et droits de l'homme, thèse de doctorat, Faculté de Droit, 1995, Genève; "Intervention armée de la C.E.D.E.A.O. au Libéria; illégalité ou avancée juridique?", R.A.D.I.C., juin 1995, Tome 7, N°2, pp. 257-283;
7. "L'ONU face aux coups d'Etat militaires et aux Gouvernements non-démocratiques", R.A.D.I.C., 1994, Tome 6, N°2, pp. 209-234, Londres;
8. "De la légalité de la <<zone de sécurité française>> au Rwanda", Afrique 2000, Revue Africaine de politique internationale, Trimestriel, N° 18, juillet-août-septembre 1994, pp. 19-26, Bruxelles;
9. "La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples face à la démocratie pluraliste", La Voix des Sans Voix, Le Trimestriel des Droits de l'Homme, avril-juin 1991, N°1, Vol. 1, pp. 101-112, Paris;
10. Les droits de l'homme dans les relations entre la Communauté Economique Européenne et les Pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique", University of Nancy II, 1990, Nancy;
11. La peine de mort en Droit criminel zaïrois, mémoire de Graduat, Faculté de Droit, Université de Kinshasa, 1979, Kinshasa.

#### Séminaires et conférences les plus pertinents

28 oct.-01 nov. 2013: Participation au Colloque judiciaire intitulé: "Statuer sur les violences sexuelles en vertu du Droit international et du Droit interne: le cas de la République Démocratique du Congo", organisé par l'Université de Brandeis (Etats-Unis d'Amérique), Médecins pour les Droits de l'Homme, et l'Institut pour la Justice historique et la Réconciliation, à Putten et La Haye, Pays-Bas;

21-25 oct. 2011: Participation à la retraite des Juges du TPIY sur la jurisprudence, les réalisations, les lacunes et l'héritage du Tribunal, à Berlin, République fédérale d'Allemagne;

03 mai 2002: Participation au Séminaire inaugural de l'Institut International pour le Commerce et le Développement sur "l'Agenda économique international et la cohérence de la technologie et du développement" à l'Université de Chulalongkorn, à Bangkok, Thaïland;

19-22 oct. 1998: Participation au Colloque organisé par le Département de la Gestion de l'ONU à New York, Bureau de la gestion des ressources humaines, sur la "classifications des postes" au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), à Arusha, Tanzania;

21-25 sept. 1998: Participation au Colloque organisé par le Département de la Gestion de l'ONU à New York, Bureau de la gestion des ressources humaines sur la "description des postes" au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) à Arusha, Tanzania;

01-09 juin 1998: Participation à la cinquième (5<sup>ème</sup>) Session plénière des Juges du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) à Arusha. Durant cette plénière, des amendements importants ont été discutés et apportés aux principaux textes juridiques qui régissent l'organisation et le fonctionnement aussi bien que la procédure du Tribunal;

20-22 oct. 1997: Participation au Séminaire sur le Droit international humanitaire organisé par le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) à l'intention des juges et juristes du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) à Arusha, Tanzanie;

01-05 juin 1997: Participation à la quatrième (4<sup>ème</sup>) Session plénière des Juges des deux Chambres de première instance ainsi que de ceux de la Chambre d'Appel du TPIR, à Arusha. Pendant cette session plénière, des amendements aux principaux textes juridiques régissant l'organisation, le fonctionnement aussi bien que la procédure du Tribunal ont été discutés et adoptés;

Déc. 1995- août 1996: Stage au Centre pour les Droits de l'homme des Nations Unies à Genève, Suisse;

Oct. 1995: Participation au Colloque organisé par l'Université de Genève à l'occasion du cinquantième (50<sup>ème</sup>) anniversaire de l'ONU, sur "Les Nations Unies et le Droit international humanitaire", à Genève, Suisse;

Août, sept. et oct. 1989: Stage dans le cadre des droits de l'homme au Bureau International du Travail (BIT), au Centre pour les Droits de l'homme des Nations Unies et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, à Genève, Suisse;

Août 1989: Stage au Comité International de la Croix-Rouge (CICR) dans le cadre du Droit international humanitaire et des droits de l'homme, à Genève, Suisse.

#### Appartenance à des associations professionnelles

Depuis 2013: Membre du Réseau des Juges Nationaux et Internationaux contre les Violences Sexuelles;

Depuis 2011: Membre du Conseil Consultatif de "l'Initiative sur les Crimes contre l'Humanité" de Whitney R. Harris World Law Institute de l'Ecole de Droit de l'Université de Washington;

Depuis 2010: Membre de l'Assemblée générale de l'Institut International des Droits de l'homme de Strasbourg;

Depuis 1997: Membre et notable de l'Association des Congolais d'Arusha, Tanzanie;

Depuis 1995: Membre à vie de la Société Académique de Genève;

1994-1998: Membre de la Société Africaine de Droit International et Comparé (S.A.D.I.C.), Londres;

1990-2002: Membre du Comité International pour le Respect et l'Application de la Charte Africaine des Droits de l'homme et des peuples (C.I.R.A.C.), Paris et Genève;

1990-1993: Président de l'Association Inter-Religions (Chrétiens, Musulmans, Juifs, Bouddhistes, etc.) de Saint-Justin, Genève;

1981-1982: Commissaire (Représentant) de la Jeunesse Estudiantine de l'Université de Kinshasa; élu d'un nombre de 9.000 étudiants membres de l'Assemblée éléctrice, Kinshasa.

#### Distinctions reçues

##### A. Distinctions universitaires

1. Prix Bellot 1996: médaille, certificat et somme d'argent pour la meilleure thèse de doctorat de l'Université de Genève, Genève, Suisse;
2. Certificat des Amis de Saint-Justin, 1993, Genève, Suisse;

##### B. Bourses reçues

1. Allocation de la Fondation Ernest et Lucie SCHMIDEINY, 1995, Genève, Suisse;
2. Bourse de l'Oeuvre Saint-Justin de Fribourg, 1990-1994, Fribourg, Suisse;
3. Allocation Hans-WILSDORF (Montres Rolex), 1992, Genève, Suisse.

#### Intérêts personnels

Sports, action humanitaire, lecture (histoire, sciences, etc.), philosophie et religions, voyages, etc.

#### Divers

##### A. Endossement:

La candidature du Juge Mindua a reçu l'aval de l'Union Africaine (UA) par la décision Doc.EX.CL/821 (XXIV) 21-28 janvier 2014.

##### B. Quelques fonctions multilatérales

2005-2006: Vice-Président du Comité Exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) à Genève, Suisse;

01 janv.-31 déc. 2005: Président (au niveau des Ambassadeurs, Représentants Permanents) du Groupe des 77 + la Chine (G-77 + la Chine), groupe réunissant à l'époque 132 Etats aux vues similaires, à Genève, Suisse;

01 oct.-31 janv. 2005: Coordinateur (au niveau des Ambassadeurs, Représentants Permanents) du Groupe des 21 (G-21), groupe réunissant 21 Etats en développement, à la Conférence du Désarmement des Nations Unies à Genève, Suisse.

##### C. Quelques rencontres internationales

10-13 juin 2014: Membre de la délégation des Médecins pour les Droits de l'Homme (Physicians for Human Rights) au Sommet Mondial Contre les Violences Sexuelles dans les Conflits, organisé par le Gouvernement britannique, à Londres, Royaume-Uni;

12-16 avril 2006: Chef de la délégation gouvernementale de la RDC à la Conférence des Ministres du Commerce de l'Union Africaine, à Nairobi, Kenya;

- 13-18 déc. 2005: Chef adjoint de la délégation gouvernementale de la RDC à la sixième (6<sup>ème</sup>) Conférence Ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), à Hong Kong, Chine;
- 21-23 nov. 2005: Chef de la délégation gouvernementale de la RDC à la Conférence des Ministres du Commerce de l'Union Africaine sur les produits de base, à Arusha, Tanzanie;
- 12-16 juin 2005: Membre de la délégation gouvernementale de la RDC au Deuxième (2<sup>ème</sup>) Sommet du Sud des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du Groupe des 77 + la Chine (G-77 + la Chine), à Doha, Qatar;
- 14 mars-22 avril 2005: Chef de la délégation gouvernementale de la RDC à la 61<sup>ème</sup> Session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, à Genève, Suisse;
- 18-22 janv. 2005: Chef de la délégation gouvernementale de la RDC à la Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes, à Kobe, Japon;
- 29 nov.-03 déc.: Chef adjoint de la délégation gouvernementale de la RDC au Sommet Mondial sur les mines anti-personnel, à Nairobi, Kenya;
- 09-13 juil. 2004: Chef de la délégation gouvernementale de la RDC aux Conférences des Ministres du Commerce des ACP et du G-90, à Grand Baie, Maurice;
- 13-18 juin 2004: Chef adjoint de la délégation gouvernementale de la RDC à la 11<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de la CNUCED, à Saõ Paulo, Brésil;
- 15-23 avril 2004: Chef de la délégation gouvernementale de la RDC à la 60<sup>ème</sup> Session de la Commission des Droits de l'homme des Nations Unies, à Genève, Suisse;
- 10-14 sept. 2003: Chef adjoint de la délégation gouvernementale de la RDC à la cinquième (5<sup>ème</sup>) Conférence Ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), à Cancun, Mexique;
- 17 mars-25 avril 2003: Chef de la délégation gouvernementale de la RDC à la 59<sup>ème</sup> Session de la Commission des Droits de l'homme des Nations Unies, à Genève, Suisse;
- 04-05 nov. 2002: Chef de la délégation gouvernementale de la RDC à la Conférence Ministérielle sur le Processus de Certification de Kimberley relative au diamant de la guerre, à Interlaken, Suisse;
- 23 sept.-01 oct. 2002: Chef de la délégation gouvernementale de la RDC à la 37<sup>ème</sup> Série de réunions des Assemblées des Etats membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), à Genève, Suisse;
- 16-20 sept. 2002: Chef de la délégation gouvernementale de la RDC à la quatrième (4<sup>ème</sup>) Conférence des Etats Parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transport des mines anti-personnel et sur leur destruction, à Genève, Suisse;
- 05-07 août 2002: Chef de la délégation gouvernementale de la RDC à l'Atelier Régional du Marché Commun de l'Afrique de l'Est et du Sud (COMESA) et de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), à Nairobi, Kenya;
- 30-31 mai 2002: Chef de la délégation gouvernementale de la RDC au Séminaire conjoint Agence Internationale de la Francophonie (AIF), le Secrétariat du Commonwealth (COMSEC) ainsi que le Secrétariat du Groupe Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) portant sur "Les aspects multilatéraux de l'Accord de partenariat économique de Cotonou", à Bruxelles, Belgique;
- 28-29 mai 2002: Chef de la délégation gouvernementale de la RDC au Séminaire sur le Programme de travail de Doha et les priorités pour la Francophonie, à Paris, France;
- 13-17 mai 2002: Chef de la délégation gouvernementale de la RDC à la Conférence internationale sur la politique des migrations en Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs, organisée par le Programme International sur la Politique des Migrations (PIM) en collaboration avec l'UNFPA, l'UNITAR, l'OIM et l'OIT, à Nairobi, Kenya;
- 29 avril-02 mai 2002: Chef de la délégation gouvernementale de la RDC à la 19<sup>ème</sup> Session extraordinaire du Conseil du Commerce et du Développement de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), à Bangkok, Thaïland;
- 18 mars-26 avril 2002: Chef de la délégation gouvernementale de la RDC à la 58<sup>ème</sup> Session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, à Genève, Suisse.

#### *D. Autres formations suivies*

- Sept. 1996: Formation avancée en langue anglaise au Centre Anglo World, à Oxford, Royaume uni;
- Fév.-oct. 1982: Formation militaire spéciale (Brevet B Commando) au Centre d'Entraînement Commando de Kota-Koli des Forces Armées Zaïroises, à Kota-Koli, RDC;
- 1975-1976: Formation ecclésiastique au Grand Séminaire régional Saint-Robert Bellarmin (Pères jésuites) de Mayidi; Etudes de Philosophie et Religion, à Mayidi, RDC.

## 12. PEREIRA, Maria Natércia Gusmão (Timor-Leste)

[Original: anglais]

### Note verbale

La Mission permanente de la République démocratique du Timor-Leste auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et, faisant référence à la note de celui-ci n° ICC-ASP/13/SP/06 en date du 18 février 2014, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement du Timor-Leste a décidé de proposer la candidature du juge Maria Natércia Gusmão Pereira à l'élection des juges de la Cour pénale internationale qui aura lieu à New York, du 8 au 17 décembre 2014, pendant la treizième session de l'Assemblée des États Parties.

La candidature du juge Pereira, ressortissante de la République démocratique du Timor-Leste, est présentée au titre de l'alinéa a), sous-alinéa ii), du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

La candidature du juge Pereira est présentée au titre de la liste A, qui concerne les candidats possédant une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire.

### Exposé des qualifications

*Exposé des qualifications se rapportant aux alinéas a) à c) du paragraphe 3 et à l'alinéa b) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut de Rome*

Mme Maria Natércia est timoraise ; elle est mariée et a des enfants. Durant ses 14 années comme juge, Mme Maria Natércia a, dans sa vie tant privée que publique, fait montre d'une haute considération morale parmi les autres juges. Elle est indépendante, impartiale et intègre, et réunit les capacités requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires.

Mme Maria Natércia possède toutes les qualités requises conformément aux alinéas a) à c) du paragraphe 3, aux paragraphes 5 et 7, et à l'alinéa b) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut de Rome.

Elle a été assistante avocate depuis 1999, essentiellement comme protectrice et promotrice des droits de l'homme au Timor-Leste.

Au début de l'année 2000, Mme Maria Natércia a été le premier juge du Timor-Leste à être nommé par le représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à rejoindre aussitôt les juges internationaux des Chambres spéciales pour les crimes graves au sein du tribunal de district de Dili (Timor-Leste), un poste qu'elle a occupé jusqu'en 2005. Comme juge auprès des Chambres spéciales pour les crimes graves, elle a examiné, en qualité de juge président et de juge rapporteur, plusieurs affaires pénales d'homicide, de persécution, de détention arbitraire, de torture, de viol et de violence sexuelle, de déportation et de transfert forcé de population, d'emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international, de disparition forcée de personnes, d'autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale, et d'autres crimes contre l'humanité. Mme Maria Natércia a une excellente connaissance des procédures et des méthodes de travail de la Cour pénale internationale.

Comme indiqué ci-dessus, Mme Maria Natércia a, en qualité de juge président et de juge rapporteur, examiné plusieurs affaires pénales où la langue de travail était l'anglais ; elle a donc une bonne maîtrise de l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit.

Les Chambres spéciales pour les crimes graves ont été mises en place par l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et se sont

appuyées dans leur règlement – le règlement 2000/15 de l'ATNUTO, issu du Statut de Rome – sur un mélange de *common law* et de droit civil.

Le Timor-Leste s'appuyant désormais sur le droit civil, Mme Maria Natércia utilise ce dernier dans l'accomplissement de sa tâche au quotidien.

En qualité de juge président et de juge rapporteur, Mme Maria Natércia a également acquis l'expérience des affaires pénales liées aux violences sexuelles, au viol et à la violence familiale à l'égard des femmes et des enfants.

Depuis 2011, Mme Maria Natércia exerce les fonctions de juge à la Cour d'appel du Timor-Leste et traite des affaires pénales liées, entre autres, aux violences sexuelles, au viol et à la violence familiale à l'égard des femmes et des enfants. La Cour d'appel elle-même, la plus haute instance judiciaire du pays, est compétente pour statuer sur les questions d'ordre constitutionnel, électoral, administratif et fiscal.

Cette expérience n'a fait que renforcer la connaissance théorique et pratique que Mme Maria Natércia possède du droit international, ainsi que ses compétences en matière de négociations menées dans un cadre multilatéral.

En tant que juge, Mme Maria Natércia participe directement à de nombreux débats dans le cadre de forums nationaux, régionaux et internationaux portant sur le droit humanitaire international et les droits des femmes et des enfants.

En raison de ses compétences et de son expérience en qualité de juge, il convient de présenter la candidature de Mme Maria Natércia au titre de la liste A, conformément au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

Outre son expérience reconnue en qualité de juge, Mme Maria Natércia est professeure adjointe de droit pénal et procédure pénale à la Faculté de droit de l'Université de la paix.

De 2007 à 2009, Mme Maria Natércia a assuré l'intérim du Président de la Cour d'appel de Dili, tout en remplissant les fonctions de juge et de juge administrateur du tribunal de district de Dili.

À l'heure actuelle, Mme Maria Natércia est vice-présidente du Conseil supérieur de la magistrature du Timor-Leste ; elle est également responsable, depuis 2006, de l'administration et de la gestion budgétaire des tribunaux et du Conseil supérieur de la magistrature.

En reconnaissance du travail considérable qu'elle a réalisé dans son pays, en particulier de sa contribution à l'État de droit et du concours qu'elle a apporté au peuple timorais et à l'humanité, Mme Maria Natércia a été décorée en 2012 par le président de la République du Timor-Leste, M. José Ramos-Horta.

## Curriculum vitae

Nom de famille :	Gusmão Pereira	
Prénom :	Maria	
Deuxième prénom :	Natércia	
Sexe :	Féminin	
Date de naissance :	19 août 1968	
Nationalité :	Timoraise	
Critères régionaux :	Asie/Pacifique	
État civil :	Mariée	
Liste A/Liste B :	Liste A	
Langues	Langue maternelle : tetum	
• Anglais	(à l'écrit) Intermédiaire	(à l'oral) Intermédiaire
• Français	(à l'écrit) Débutant	(à l'oral) Débutant

• Bahasa indonesia	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
• Portugais	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
• Kemak	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
• Bekais	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé

#### Qualifications académiques

Octobre 2009 – mars 2010

- *Institution* : Université de Lisbonne – Faculté des lettres, département de langue et de culture portugaises – Apprentissage de la langue portugaise – Niveaux intermédiaire et confirmé

Août 1987 – mars 1993

- *Institution* : Université d'Udayana, Bali (Indonésie)

1984 – 1987

- *Institution* : Deuxième cycle du secondaire (Maliana)

1981 – 1984

- *Institution* : Premier cycle du secondaire (Maliana)

1976 – 1981

- *Institution* : École primaire (Balibo)

#### Expérience professionnelle

Depuis mars 2011

- *Employeur* : Cour d'appel du Timor-Leste
- *Intitulé du poste* : Juge de la Cour d'appel
- *Autres informations* : Exerce en outre les fonctions de juge administrateur des juridictions spécialisées dans les domaines financier et patrimonial

Depuis décembre 2012

- *Employeur* : Conseil supérieur de la magistrature du Timor-Leste
- *Intitulé du poste* : Vice-présidente du Conseil supérieur de la magistrature du Timor-Leste

Depuis janvier 2012

- *Employeur* : Faculté de droit de l'Université de la paix à Dili (Timor-Leste)
- *Intitulé du poste* : Maître de conférences en droit pénal et procédure pénale

Juillet 2007 – janvier 2009

- *Employeur* : Cour d'appel du Timor-Leste
- *Intitulé du poste* : Présidente par intérim de la Cour d'appel
- *Autres informations* : En sus des fonctions de juge et de juge administrateur du tribunal de district de Dili et des responsabilités exercées dans le cadre du Conseil supérieur de la magistrature du Timor oriental

Juillet 2006 – mars 2011

- *Employeur* : Tribunal de district de Dili
- *Intitulé du poste* : Juge administrateur
- *Autres informations* : J'ai par ailleurs été responsable de la gestion du personnel national et international du tribunal.

2006 – 2010

- *Employeur* : Conseil supérieur de la magistrature du Timor-Leste
- *Intitulé du poste* : Membre du Comité de sélection des juges internationaux, des responsables de la justice internationale et de l'inspecteur judiciaire international qui devaient être recrutés par l'Organisation des Nations Unies

2006 – 2010

- *Employeur* : Conseil supérieur de la magistrature du Timor-Leste
- *Intitulé du poste* : Responsable de la gestion administrative des « Section des ressources humaines » et « Section de la logistique » (département administratif) ainsi que des « Section des finances » et « Section des achats » (département du budget)

2006 – 2010

- *Employeur* : Conseil supérieur de la magistrature du Timor-Leste
- *Intitulé du poste* : Responsable de l'exécution du budget du Conseil supérieur de la magistrature et des tribunaux



Octobre 2009 – janvier 2010

- *Employeur* : Université nationale de Dili
- *Intitulé du poste* : Maître de conférences en procédure civile et procédure pénale

Mars 2009 – septembre 2009

- *Employeur* : Conseil supérieur de la magistrature du Timor-Leste
- *Intitulé du poste* : Ai assuré l'intérim du Président de la Cour d'appel
- *Autres informations* : Cumul des fonctions de juge (sans réduction du travail à fournir), de juge administrateur du tribunal de district de Dili et de gestionnaire du budget des tribunaux et du Conseil supérieur de la magistrature

Juin 2007

- *Employeur* : Conseil supérieur de la magistrature du Timor-Leste
- *Intitulé du poste* : Nommée juge (3<sup>e</sup> classe)
- *Autres informations* : Classée à la deuxième place à l'examen d'entrée

Mai à juin 2007

- *Employeur* : Conseil supérieur de la magistrature du Timor-Leste
- *Intitulé du poste* : Formatrice au Centre de formation judiciaire, spécialisée dans le nouveau droit civil, le nouveau droit pénal et procédural ainsi que le nouveau code de déontologie du Timor-Leste

Mai 2005

- *Employeur* : École nationale de police du Timor-Leste, Dili
- *Intitulé du poste* : Maître de conférences en procédure pénale

2004 – 2008

- *Employeur* : Conseil supérieur de la magistrature du Timor-Leste
- *Intitulé du poste* : Vice-présidente du Conseil supérieur de la magistrature

Mai 2005 – juillet 2000

- *Employeur* : Mission d'appui des Nations Unies au Timor Oriental (MANUTO)
- *Intitulé du poste* : Juge auprès des Chambres spéciales pour les crimes graves
- *Autres informations* : En ma qualité de juge auprès des Chambres spéciales pour les crimes graves, j'ai statué aux côtés de deux (2) juges internationaux sur les poursuites engagées à l'encontre des personnes accusées de crimes commis lors des violences (janvier – décembre 1999) consécutives au référendum, notamment de crimes contre l'humanité (meurtre, torture, persécution, violence sexuelle, déportation), de destruction de biens et autres crimes graves au regard du Code pénal indonésien. J'ai présidé huit procès durant mon mandat auprès des Chambres spéciales pour les crimes graves. Les décisions ont été rendues conformément au Statut de Rome, au droit international humanitaire, aux pratiques et principes internationaux, à la jurisprudence des tribunaux pénaux internationaux (TPIY et TPIR) et à la jurisprudence comparée.

Mai 2005 – juillet 2000

- *Employeur* : Conseil supérieur de la magistrature du Timor-Leste
- *Intitulé du poste* : En tant que premier juge timorais nommé, j'ai siégé aux sessions des juges internationaux des Chambres spéciales pour les crimes graves et de la formation rattachée à la Cour d'appel du Timor-Leste

Octobre 2001

- *Employeur* :
- *Intitulé du poste* : Avocate de l'accusation dans le cadre des affaires portées par des survivantes est-timoraises devant le tribunal d'opinion de Tokyo (Japon) sur les crimes (violence sexuelle, viol et esclavage sexuel) commis par les militaires japonais durant la Deuxième Guerre mondiale

Janvier 2000

- *Employeur* : Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)
- *Intitulé du poste* : Juge (1<sup>er</sup> groupe) du Timor-Leste
- *Autres informations* : Nommée aux Chambres spéciales pour les crimes graves par M. Sérgio Vieira de Mello

Septembre à décembre 1999

- *Employeur* : ONG indonésienne pour la protection des réfugiés timorais
- *Intitulé du poste* : Juriste

Juillet 1995 – septembre 1999

- *Employeur* : Agence de planification régionale BAPPEDA I du gouvernement indonésien
- *Intitulé du poste* : Chef de section au sein de la Chambre du développement communautaire, social et culturel
- *Autres informations* : Autres fonctions officielles en matière de préservation et de développement de la vie et de protection de la mère et de l'enfant (programme de l'UNICEF mené en association avec l'organe BAPPEDA I du gouvernement régional du Timor-Leste)

Décembre 1994 – juillet 1995

- *Employeur* : Gouvernement indonésien, Section du personnel du district de Bobonaro
- *Intitulé du poste* : Fonctionnaire

Juillet 1993 – novembre 1994

- *Employeur* : AusAID Projects (Agence australienne pour le développement international)/ETWSS
- *Intitulé du poste* : Responsable financier

Mai à juillet 1993

- *Employeur* : BAPPEDA I (Agence de planification régionale du Timor oriental)
- *Intitulé du poste* : Bénévole

#### Autres activités professionnelles pertinentes

##### *Fonctions judiciaires :*

*Activité* : Tout en cumulant de multiples fonctions de remplacement et en participant en tant que juge auxiliaire (premier remplacement) aux délibérés de la Cour d'appel dans le cadre de nombreuses procédures civiles et pénales, j'ai exercé (sans réduction du travail à fournir) toutes les fonctions de juge au sein du tribunal de district de Dili.

##### *Fonctions administratives :*

*Activité* : Participation, en qualité de juge administrateur du tribunal de district de Dili et de Présidente par intérim de la Cour d'appel, à des centaines de cérémonies d'ouverture, de célébrations, d'événements et autres ; Postes de direction administrative (gestion et supervision, budget, finances et achats)

*Activité* : Participation aux activités de sélection (y compris entretiens et contrats) du personnel administratif, des traducteurs, des juges et des responsables de la justice internationale, et supervision de ces activités ; Établissement des plans d'action annuels 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 (programmation des dépenses en fonction des besoins et objectifs à atteindre)

*Activité* : Participation aux accords bilatéraux avec les donateurs suivants : Justice Facility, AusAID, PNUD, ambassade du Portugal, USAID, Union européenne (UE) (réunions, entretiens, ateliers, conférences, allocutions, analyse des rapports mensuels et trimestriels ainsi que des programmes de travail de ces organisations pour la période 2008-2012) ; Réunions avec les ministres de la Justice et des Finances, le Premier ministre et la commission parlementaire pertinente aux fins de discuter des budgets annuels, de leur approbation et de leur mise en œuvre ; Participation à l'élaboration du plan stratégique décennal du secteur de la justice (y compris aux réunions et conférences y afférentes) ; Supervision et approbation de tous les CPV se rapportant à la gestion budgétaire des tribunaux et du Conseil supérieur de la magistrature ; Contrôle et approbation de la gestion des fonds de roulement de tous les tribunaux de district ; Évaluation annuelle de tous les commis du tribunal de district de Dili ; Point trimestriel avec tous les traducteurs, juges, responsables de la justice internationale et autres conseillers internationaux (PNUD, AusAID, et JUSTICE FACILITY CFJ) ; Analyse et évaluation de l'appui quinquennal proposé par l'UE ; Analyse et évaluation de l'appui proposé par l'UE, dans le cadre du Fonds européen de développement, au secteur de la justice du Timor-Leste et des pays africains de langue officielle portugaise (PALOP) ; Analyse et évaluation de l'appui proposé par *Taubert Legal Services* (questions foncières et de propriété, développement et coopération, appui à la médiation) ; Appui apporté au ministre de la Justice eu égard à la situation des tribunaux, au programme de formation des auxiliaires de justice, missions au Portugal et à Macao, plan stratégique pour le secteur de la justice concernant l'élaboration du statut des huissiers de justice et réunions avec la commission parlementaire pertinente aux fins de discuter des budgets annuels. Assistance apportée au Président de la Cour d'appel, en tant que Présidente par intérim et représentante juridique de ce dernier dans le cadre de différentes réunions, y compris avec le Conseil de coordination du secteur de la justice, ainsi que sur différentes questions de justice (administration des tribunaux, voyages dans le pays et à l'étranger, conférences, ateliers et autres tâches de gestion ayant trait aux membres du personnel international - juges, traducteurs et huissiers) ; Déplacements dans les districts de Baucau et d'Oecusse et à Suai pour en connaître les besoins (niveau des infrastructures, matériel, ressources humaines, situation des services) et pour superviser la rénovation ou la construction des tribunaux et des logements de magistrats (veuillez noter qu'au cours de cette période, ont été rénovés, équipés et meublés la Cour d'appel, les tribunaux des districts de Dili et de Baucau et six logements de juges encore en fonction) ; Participation à la mise en œuvre des procédures d'appels d'offres, et contrôle de ces derniers pour l'adjudication de contrats d'achat de mobilier et de matériel pour le Conseil supérieur de la magistrature et tous les tribunaux.

#### Publications les plus pertinentes

-

## Séminaires et conférences les plus pertinents

*Formation*

Avril à juillet 2014: Formation et stages au sein de la Cour des comptes du Portugal et de la section régionale de la Cour des comptes à Madère (organisation et fonctionnement de la Cour des comptes et de ses services d'appui ; administration de la justice en matière de droit financier ; surveillance, y compris surveillance a priori, des comptes généraux de l'État et des comptes des régions autonomes des Açores et de Madère ; audit, y compris audit interne, des services publics ; responsabilités financières, sanctions et appel des jugements)

Décembre 2012: Formation sur le blanchiment d'argent au Centre de formation judiciaire de Dili (Timor-Leste)

Juillet 2010: Formation sur l'assistance technique à Bali, financée par AusAID

Octobre 2009 – mai 2010: Formation au Centre d'études judiciaires et à la Cour des comptes, à Lisbonne (Portugal) ; Différents stages au sein des tribunaux civil, pénal, de la famille et des enfants mineurs à Lisbonne (Portugal) ; Cours de formation approfondi sur « L'exécution des peines et les mesures conservatoires »

Mai 2009: Formation sur le Code pénal

Mai à septembre 2008: Formation en droit administratif et droit des contrats

Janvier à mai 2008: Formation en droit des biens

Janvier à juin 2005: Formation portant sur les nouvelles lois en vigueur au Timor-Leste (Code de procédure civile, Code de procédure pénale, droit constitutionnel, et éthique et déontologie)

Octobre à décembre 2004: Formation diversifiée au Centre de formation judiciaire du Timor-Leste

2000 – 2002: Formation continue (procédure pénale et procédure civile) pour les juges, procureurs et défenseurs publics, financée par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) avec le concours de l'ATNUTO

2000 - 2004: Formation continue spécialisée portant sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide, organisée par l'ATNUTO, la MANUTO et l'Institut international de droit du développement (IDLI)

Décembre 2000: Formation judiciaire organisée par l'ATNUTO à l'Université du Territoire du Nord, à Darwin (Australie)

Mars à mai 1999: Programme d'enseignement intitulé « Planification et développement », mené en coopération avec la JICA et l'Agence de planification du développement national (Bappenas) et organisé à Sapporo, sur l'île d'Hokkaido (Japon)

Juin à août 1993: Programme d'enseignement intitulé « Développement durable entre population et environnement », financé par l'Agence BAPPEDA I et tenu à Jakarta (Indonésie)

*Séminaires et conférences :*

Novembre 2013: Représentante de la Cour des comptes du Timor-Leste à la réunion de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), à Pékin (Chine)

Juin 2013: Représentante de la Cour d'appel à la VIIIe Assemblée générale de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle de la Communauté des pays de langue portugaise (OISC/CPLP), à Sao Tome-et-Principe

Mai 2013

Participation à la Réunion des femmes juges australiennes et néo-zélandaises à Auckland

Juillet 2012

Représentante de la Cour d'appel à la réunion des présidents des Cours des comptes de la Communauté des pays de langue portugaise, à Praia (Cap-Vert). Lors de la réunion du Comité des commissaires aux comptes, le Timor-Leste est devenu membre de l'OISC/CPLP.

Juin 2011: Participation à la réunion de l'Association internationale des femmes juges, à Manchester (Angleterre)

Octobre 2010: Représentante de la Cour d'appel à la VIe Assemblée générale de l'OISC/CPLP, à Sao Tome-et-Principe

Octobre 2010: Représentante de la Cour d'appel à la « Conférence Asie-Pacifique » de Singapour

Mai 2010: Représentante de la Cour d'appel à la réunion des présidents des Cours constitutionnelles de la Communauté des pays de langue portugaise, à Lisbonne (Portugal)

Février 2009: Représentante de la Cour d'appel à la réunion des présidents des Cours constitutionnelles de la Communauté des pays de langue portugaise et des pays ibéro-américains et africains, au Cap (Afrique du Sud)

Janvier 2009: Représentante de la Cour d'appel à la réunion des présidents des Cours suprêmes de la Communauté des pays de langue portugaise et des pays du Mercosur, à Brasilia (Brésil)

Décembre 2008: Représentante des tribunaux du Timor-Leste à la conférence sur la justice « pro bono », à Sydney (Australie)

Novembre 2008: Représentante de la Cour d'appel à la réunion des présidents des Cours suprêmes de la Communauté des pays de langue portugaise portant sur la stratégie et les plans de formation des magistrats, tenue à Lisbonne (Portugal)

Octobre 2008: Représentante de la Cour d'appel à la réunion des présidents des Cours des comptes de la Communauté des pays de langue portugaise, à Porto (Portugal)

Février 2008: Intervenante du Timor-Leste au colloque judiciaire portant sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, organisé par le Forum Asie-Pacifique et UNIFEM et tenu à Chiang-Mai (Thaïlande)

Octobre 2007: Représentante des juges du Timor-Leste à la conférence sur la réforme du système judiciaire en Asie, tenue à Kuala Lumpur (Malaisie)

Juin 2007: Intervenante à la conférence internationale sur les tribunaux hybrides organisée par l'Université de Californie à Berkeley par l'intermédiaire du département des études sur les crimes de guerre, tenue à Bangkok (Thaïlande)

Mai 2006: Participation à l'Association internationale des femmes juges, à Sydney (Australie)

Mai 2006: Intervenante à la conférence sur l'Accès des femmes à la justice, sous la conduite d'UNIFEM en coopération avec la Commission nationale des droits humains, tenue à Jakarta (Indonésie)

Août 2005: Participation à l'atelier sur le droit applicable aux conflits, organisé à Genève (Suisse) par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Septembre 2004: Participation à l'atelier sur les juridictions internationales organisé par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) à la Faculté de droit de l'Université Victoria, à Wellington (Nouvelle-Zélande)

Juin et juillet 2004: Représentante des juges des Chambres spéciales pour les crimes graves au débat sur l'élaboration de codes types pour une justice pénale d'après conflit, organisé par l'*United States Institute for Peace* (USIP) et le Centre irlandais des droits de l'homme (ICHR) en collaboration avec le HCR et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), tenu à Genève (Suisse)

Juin 2003: Intervenante au colloque sur les crimes graves commis par les milices et l'armée indonésienne au Timor oriental en 1999, tenu à Melbourne (Australie)

Janvier 2002: En qualité de procureur du Timor-Leste, j'ai assisté à La Haye (Pays-Bas) au prononcé de la décision du tribunal d'opinion japonais sur les crimes (violence sexuelle, viol et esclavage sexuel) commis pendant la Deuxième Guerre mondiale

Décembre 2001: Représentante du Timor-Leste, en qualité d'observatrice, au Congrès des magistrats de l'ordre judiciaire des pays de langue portugaise, tenu à Natal dans l'État du Rio Grande do Norte (Brésil)

Décembre 2000: Intervenante au nom des survivants du Timor-Leste dans le cadre du « Forum du droit international » sur la responsabilité en temps de guerre, tenu à Taipei (Taiwan) (deuxième réunion préparatoire des avocats et conseillers juridiques auprès du tribunal international chargé des crimes de guerre commis à l'encontre des femmes ou tribunal d'opinion de Tokyo)

Septembre 2000: Participation au nom du Timor-leste, en tant qu'observatrice, à la 5<sup>e</sup> réunion annuelle du Forum Asie-Pacifique des institutions nationales des droits de l'homme, tenue à Rotorua (Nouvelle-Zélande)

#### Appartenance à des associations professionnelles

Membre de l'Association internationale des femmes juges et juristes d'Asie

Membre de RENETIL (Résistance nationale des étudiants du Timor-Leste)

#### Distinctions reçues

Décorée par le président de la République démocratique du Timor-Leste, le 18 mai 2012, de la médaille d'honneur du Timor-Leste pour soutien au Timor-Leste, au peuple timorais et à l'humanité

#### Intérêts personnels

Jardinage

Divers

#### Références :

M. Dionísio Babo Soares (PhD)

M. Phillip Rapoza, président de la Cour d'appel du Massachussets, juge international de réserve auprès de la Chambre de la Cour suprême, Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, et ancien juge international et coordonnateur des Chambres spéciales pour les crimes graves

### 13. PERRIN DE BRICHAMBAUT, Marc Pierre (France)

[Original: français]

#### Note verbale

L'Ambassade de France aux Pays-Bas présente ses compliments à la Cour pénale internationale (Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties) et, se référant à sa note verbale du 18 février 2014 (réf : ICC-ASP/13/SP/06), a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République française a décidé de présenter la candidature de M. Marc Perrin de Brichambaut, Conseiller d'Etat (juridiction suprême de l'ordre administratif), à un siège de juge à la Cour pénale internationale en vue des élections qui se tiendront à New York lors de la treizième Assemblée des Etats parties au Statut de Rome, convoquée du 8 au 17 décembre 2014.

La candidature de M. Perrin de Brichambaut pour cette élection a été retenue, aux termes de l'article 36, paragraphe 4, a) du Statut de Rome, « selon la procédure de présentation de candidatures à la Cour internationale de justice prévue dans le statut de celle-ci ».

Elle a par conséquent été présentée au Gouvernement par le groupe français de la Cour permanente d'arbitrage à la suite de la diffusion d'un avis public d'appel à candidatures et d'une procédure de sélection organisée par le groupe national français de la Cour permanente d'arbitrage, à laquelle ont participé plus de vingt candidats.

Comme l'indiquent son curriculum vitae ainsi que le document détaillé établi en application de l'article 36 paragraphe 4 a) du Statut de Rome, qui figurent en annexe, M. Marc Perrin de Brichambaut réunit les qualités requises au paragraphe 3 de ce même article. De nationalité française exclusivement, M. Marc Perrin de Brichambaut est candidat de la « liste B » regroupant les candidats ayant « une compétence reconnue dans les domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'Homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour » [article 36, paragraphe 3 b) ii) et paragraphe 5), du Statut de Rome].

M. Marc Perrin de Brichambaut est membre du Conseil d'Etat, juridiction suprême de l'ordre administratif français, et jouit d'une haute considération morale. Il est connu pour son impartialité et son intégrité.

M. Marc Perrin de Brichambaut possède pleinement les compétences et l'expérience requises par le Statut de Rome dans les domaines du droit international, tels que les droits de l'Homme et le droit international humanitaire, ainsi qu'une grande expérience en tant que Conseiller d'Etat.

M. Marc Perrin de Brichambaut est membre du Conseil d'Etat depuis 1974. Il a exercé des fonctions de juge dans cette juridiction suprême de l'ordre administratif de façon régulière. Il siège actuellement dans plusieurs formations contentieuses qui traitent notamment de nombreux dossiers en matière de libertés publiques et de défense des droits de la personne.

M. Marc Perrin de Brichambaut a par ailleurs été, de 2005 à 2011, Secrétaire Général de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), dont le siège est à Vienne. A ce titre, il était fonctionnaire international indépendant, œuvrant pour cinquante-six Etats participants, qui l'ont élu par consensus à deux reprises. Il a ainsi été amené à travailler avec les ministres des Affaires étrangères de ces Etats et à préparer plusieurs réunions ministérielles et un Sommet de l'Organisation. Il a également renforcé le rôle que joue l'OSCE en matière d'assistance à la préparation de la législation pénale et de formation des acteurs de la vie judiciaire et a soutenu l'action de l'Organisation comme forum permanent de dialogue en matière de droits de l'Homme.

M. Marc Perrin de Brichambaut a une excellente connaissance des juridictions pénales internationales. Il a été Directeur des Affaires Juridiques du Ministère des Affaires étrangères (1994-1998). Dans le cadre de ses fonctions, il a été directement impliqué dans la coopération avec les tribunaux pénaux internationaux et dans le travail préparatoire à l'adoption du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Il a été le chef de la

délégation française ayant pris part à la négociation du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Il a ainsi renforcé sa connaissance de la théorie et son expérience du droit international public et du droit pénal international, tout comme des négociations dans un contexte multiculturel. Cette fonction lui a également permis de plaider comme représentant du Gouvernement français devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la Cour internationale de justice, et la Cour de Justice de l'Union européenne et de présenter la position du gouvernement français devant le Comité des Droits de l'Homme des Nations unies.

En tant que de Délégué aux Affaires Stratégiques du Ministère de la Défense (1998-2005), il a assuré le suivi des questions internationales et s'est impliqué dans la gestion d'un nombre important de crises mettant en jeu des questions importantes de droit international humanitaire, telles que le Kosovo, l'Afghanistan ou encore l'Irak.

Outre le français, M. Marc Perrin de Brichambaut a une excellente connaissance et une pratique courante de l'anglais, langue de travail de la Cour. Il parle également l'espagnol et l'italien.

## Exposé des qualifications

*Document détaillé établi en application de l'article 36 paragraphe 4 (a) du Statut de Rome et du paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des Etats parties relative aux modalités de présentation des candidatures et d'élection à la Cour pénale internationale.*

Le Gouvernement de la République française a décidé de présenter la candidature de M. Marc Perrin de Brichambaut, Conseiller d'Etat (juridiction suprême de l'ordre administratif), à un siège de juge à la Cour pénale internationale en vue des élections qui se tiendront à New York lors de la treizième Assemblée des Etats parties au Statut de Rome, convoquée du 8 au 17 décembre 2014.

La candidature de M. Perrin de Brichambaut pour cette élection a été retenue, aux termes de l'article 36, paragraphe 4, a) du Statut de Rome, « *selon la procédure de présentation de candidatures à la Cour internationale de justice prévue dans le statut de celle-ci* ».

M. Marc Perrin de Brichambaut est candidat de la « liste B » regroupant les candidats ayant « *une compétence reconnue dans les domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour* » [article 36 paragraphe 3 b) ii) et paragraphe 5) du Statut de la Cour].

M. Marc Perrin de Brichambaut, membre du Conseil d'Etat, juridiction suprême de l'ordre administratif français, remplit toutes les conditions d'expérience et d'ancienneté requises pour pouvoir être nommé aux plus hautes fonctions judiciaires comme l'exige l'article 36 paragraphe 3 a) du Statut de la Cour

M. Perrin de Brichambaut – dont le curriculum vitae est joint en annexe – réunit en outre les qualités requises en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

M. Marc Perrin de Brichambaut possède pleinement les compétences et l'expérience requises par le Statut de Rome dans le domaine du droit international, tels que les droits de l'homme et le droit international humanitaire, ainsi qu'une grande expérience en tant que Conseiller d'Etat.

M. Marc Perrin de Brichambaut est membre du Conseil d'Etat depuis 1974. Il a exercé des fonctions de juge dans cette juridiction suprême de l'ordre administratif de façon régulière. Il siège actuellement dans plusieurs formations contentieuses qui traitent notamment de nombreux dossiers en matière de libertés publiques et de défense des droits de la personne.

M. Marc Perrin de Brichambaut a été, de 2005 à 2011, Secrétaire Général de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), dont le siège est à Vienne. A ce titre, il était fonctionnaire international indépendant, œuvrant pour cinquante-six Etats participants, qui l'ont élu par consensus à deux reprises. Il a ainsi été amené à

travailler avec les ministres des Affaires étrangères de ces Etats et à préparer plusieurs réunions ministérielles et un Sommet de l'Organisation. Il a également renforcé le rôle que joue l'OSCE en matière d'assistance à la préparation de la législation pénale et de formation des acteurs de la vie judiciaire, et a soutenu l'action de l'Organisation comme forum permanent de dialogue en matière de droits de l'Homme.

M. Marc Perrin de Brichambaut a une excellente connaissance des juridictions pénales internationales. Il a été Directeur des Affaires Juridiques du Ministère des Affaires étrangères (1994-1998). Cette fonction lui a notamment permis de plaider comme représentant du Gouvernement français devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la Cour internationale de justice, et la Cour de Justice de l'Union européenne et de présenter la position du gouvernement français devant le Comité des Droits de l'Homme des Nations unies. Dans ce cadre, il a été directement impliqué dans la coopération avec les tribunaux pénaux internationaux et dans le travail préparatoire à l'adoption du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Il a été le chef de la délégation française ayant pris part à la négociation du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Il a ainsi renforcé sa connaissance de la théorie et son expérience du droit international public et du droit pénal international, tout comme des négociations dans un contexte multiculturel.

En tant que de Délégué aux Affaires Stratégiques du Ministère de la Défense (1998-2005), il a assuré le suivi des questions internationales et s'est impliqué dans la gestion d'un nombre important de crises mettant en jeu des questions importantes de droit international humanitaire, telles que le Kosovo, l'Afghanistan ou encore l'Irak.

Outre le français, M. Marc Perrin de Brichambaut a une excellente connaissance et une pratique courante de l'anglais, langue de travail de la Cour. Il parle également l'espagnol et l'italien.

M. Marc Perrin de Brichambaut est de nationalité française exclusivement.

## Curriculum vitae

Nom de famille :	Perrin de Brichambaut	
Prénom :	Marc	
Deuxième prénom :	Pierre	
Sexe :	Homme	
Date de naissance :	29 octobre 1948	
Nationalité :	Française	
Critères régionaux :	Europe Occidentale et Autres États	
État civil :	Marie	
Liste A/Liste B :	Liste B	
Langues	Langue maternelle : français	
• Anglais	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
• Français	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
• Italien	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
• Espagnol	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé

### Qualifications académiques

1967- 1972

- *Institution* : Ecole Normale Supérieure de Saint Cloud (Formation supérieure des professeurs)
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Professeur, Agrégé de géographie (Diplôme d'enseignement le plus élevé)

1967- 1970

- *Institution* : Institut d'Etudes Politiques de Paris, section service public
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Droit et service public)

1972- 1974

- *Institution* : Ecole Nationale d'Administration (Formation des fonctionnaires supérieurs)
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Auditeur au Conseil d'Etat (Grade d'entrée dans la juridiction administrative suprême)

#### Expérience professionnelle

Depuis 2011

-*Employeur* : Conseil d'Etat  
 -*Intitulé du poste* : Conseiller d'Etat  
 -*Autres informations* : Le Conseil d'Etat est la juridiction administrative suprême en France. Les juridictions administratives françaises assurent la protection des droits fondamentaux du citoyen. Ces juridictions servent de gardiennes des régimes des libertés publiques et des droits de l'homme dans des domaines très variés. Elles assurent le contrôle de la conformité aux instruments européens et internationaux de protection des droits de l'homme, en particulier, la Convention européenne des droits de l'homme, des actions des personnes publiques. Elles contribuent au contrôle de la constitutionnalité des lois à travers l'examen des questions prioritaires de constitutionnalité qui leur sont posées. Elles mettent en œuvre le référé-liberté qui permet au juge d'ordonner toute mesure nécessaire à la sauvegarde d'une liberté fondamentale à laquelle une personne publique porte atteinte. Dans son activité contentieuse, le Conseil d'Etat connaît en dernière instance des litiges entre les particuliers et les personnes publiques. Il est avant tout juge des jugements et arrêts rendus en dernier ressort par les tribunaux administratifs, cours administratives d'appel et les juridictions administratives spécialisées comme la Cour Nationale du droit d'asile. En tant que juge suprême, le Conseil d'Etat veille par ses décisions et ses avis à l'unité et à la cohérence de la jurisprudence tout en garantissant son adaptation aux évolutions de la société. Je siège au contentieux en tant que rapporteur chargé d'examiner certaines affaires et en tant que juge délibérant participant au processus collégial d'adoption des arrêts. Je siège également, au titre de la section du contentieux, à l'Assemblée générale du Conseil d'Etat, qui examine, avant toute autre délibération, les projets et les propositions de lois et de décrets pour éclairer le gouvernement sur leurs dimensions juridiques et constitutionnelles. A ce titre, j'ai une expérience pratique du métier de juge au sein d'une cour suprême et de la mise en œuvre concrète des normes en matière de droits de l'homme issues du droit interne et de celles qui découlent des conventions internationales dans ce domaine. Les procédures contentieuses suivies par le Conseil d'Etat, qui prennent pleinement en compte les exigences des textes internationaux, présentent des similarités avec celles qui régissent les tribunaux pénaux internationaux, qu'il s'agisse du respect du principe de légalité, des règles en matière d'établissement des faits ou du caractère contradictoire de la procédure.

2005-2011

-*Employeur* : OSCE  
 -*Intitulé du poste* : Secrétaire général de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe  
 -*Autres informations* : L'Organisation pour la Coopération et la Sécurité en Europe (OSCE) est une organisation régionale au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies qui a pour objet d'assurer la sécurité entre les Etats participants dans plusieurs dimensions dont la dimension humaine. Les droits de l'homme et l'Etat de droit sont au centre de ces valeurs. En soutien à l'Etat qui assure la présidence de l'OSCE, les institutions de l'Organisation s'efforcent, avec la coopération des Etats participants, d'aider à faire respecter ces valeurs. Elles œuvrent pour consolider les institutions et les pratiques capables de mettre en œuvre ces valeurs dans la durée. A ce titre l'OSCE joue un rôle actif en matière d'assistance au renforcement de la législation pénale et des tribunaux pénaux. Elle est fortement impliquée dans la promotion des droits de la femme et la lutte contre le trafic des êtres humains. Elle entretient des rapports étroits avec les organisations non- gouvernementales et la société civile dans chaque pays. Mon action en tant que Secrétaire général de l'OSCE, pendant six ans, choisi par consensus des cinquante-six Etats participants, m'a fait participer au suivi de situations de crise et de zones de conflit qui sont confiées à l'Organisation. Je me suis efforcé de contribuer à faire respecter le droit humanitaire dans ces situations conflictuelles tout en recherchant une issue pacifique par la négociation. J'ai contribué au travail de promotion des valeurs de l'Organisation, en étroite collaboration avec les Etats et avec la société civile. Les responsabilités de Secrétaire général de l'OSCE impliquent aussi la tenue de réunions exigeantes dans plusieurs langues et la facilitation de la coopération avec des partenaires et collaborateurs issus de milieux culturels très variés. En toute circonstance, l'objectif est de parvenir à dégager un consensus par un processus collégial de décision.

1998-2005

-*Employeur* : Ministère de la Défense  
 -*Intitulé du poste* : Délégué aux Affaires Stratégiques  
 -*Autres informations* : La Délégation aux Affaires Stratégiques (DAS) du Ministère de la Défense fournit au Ministre des analyses et des conseils dans un large champ de compétences géographiques, sectorielles et techniques avec une attention particulière pour les régions en crise. Elle suit avec attention l'Afrique où les intérêts de la France se trouvent souvent engagés. Elle réunit des équipes issues d'horizons divers, tant civils que militaires, et entretient des contacts avec un très grand nombre de partenaires et d'interlocuteurs internationaux. Pendant les années où j'en ai assuré la direction, les défis en matière de sécurité et de droit ont été nombreux, qu'il s'agisse des activités terroristes ou des



conflits en Irak, en Afghanistan, en Afrique et dans les Balkans. Ces situations m'ont fourni de multiples occasions d'aider à la mise en application des règles du droit humanitaire et de contribuer à la gestion de crises dans de environnements difficiles. Je pense que mes années à la tête de la DAS m'ont permis de me familiariser avec les situations de crise dans lesquelles peuvent apparaître des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des génocides et dans lesquelles la communauté internationale s'efforce de restaurer la paix dans la justice, tout en protégeant les victimes. Cette expérience pratique me paraît pertinente au regard des défis que les juges pénaux internationaux doivent affronter et peut servir de toile de fond à l'exercice de leur fonction judiciaire. Simultanément, j'ai assuré pendant sept ans le cours de Droit international public à l'Institut d'Etudes politiques de Paris (Sciences Po) avec M. Dobelle.

1994-1998

-*Employeur* : Ministère des Affaires étrangères

-*Intitulé du poste* : Directeur des affaires juridiques

-*Autres informations* : J'ai eu la responsabilité de coordonner du côté français les travaux préparatoires pour l'établissement de la Cour Pénale Internationale et j'ai dirigé la délégation française à la Conférence de Rome. J'ai été directement impliqué dans l'établissement de parties essentielles du Statut concernant les crimes, la complémentarité et les victimes. Grace au travail collectif de la délégation et à la gouvernance éclairée du bureau de la conférence, j'ai pu signer au nom de la France le Statut de Rome. J'ai ainsi acquis une connaissance de fond des choix et des compromis qui ont présidé à la rédaction du Statut qui me permet d'envisager de contribuer utilement à ses développements à venir. En plus d'avoir représenté la France dans deux affaires devant la Cour Internationale de Justice, j'ai eu l'occasion de plaider devant la Cour de Justice de l'Union Européenne et devant la Cour Européenne des droits de l'homme. Devant cette dernière, j'ai eu à présenter des dossiers relevant du droit pénal qui avaient été examinés par les juges judiciaires. Ce parcours à la Direction des Affaires juridiques me paraît constituer une base solide pour le travail de juge à la CPI dans la catégorie B. Plusieurs autres négociateurs du Statut de Rome ont rempli et remplissent encore ces fonctions éminentes avec distinction. J'aspire à suivre leurs pas et à servir à nouveau la cause de justice pénale internationale qui a connu pendant ces années un essor remarquable.

Autres activités professionnelles pertinentes:

Au cours des années précédant l'année 1994, mon expérience professionnelle s'est déroulée dans trois domaines :

*L'activité diplomatique de la France.* De 1991 à 1994. J'ai servi comme Ambassadeur, Représentant Permanent de la France aux négociations de Vienne qui couvraient à la fois le désarmement conventionnel et la coopération paneuropéenne dans toutes les dimensions de la sécurité. Auparavant j'avais passé trois ans au Ministère de la Défense comme conseiller diplomatique du Ministre, deux ans à l'Ambassade de France aux Etats-Unis en tant que conseiller culturel. Pendant quatre ans, de 1981 à 1986, j'ai servi dans les cabinets de deux Ministres des Affaires Etrangères successifs comme conseiller puis comme directeur de cabinet. A ce titre, j'ai été impliqué dans la préparation des choix de politique dans de nombreux domaines, en matière de politique européenne, étrangère et juridique. Je me suis trouvé dans ces différents postes dans une position privilégiée pour observer de près les transformations majeures qu'a connues l'Europe pendant cette période ainsi que de nombreuses situations de crises ayant entraîné des crimes de guerre et de génocide comme dans les Balkans. Cette expérience m'a exposé à des événements, à des négociations internationales et à des personnalités exceptionnelles qui forment des référents pour toute mon activité ultérieure.

*La participation au secrétariat de Nations Unies de 1978 à 1981 dans le domaine du développement* aux côtés du Secrétaire Général adjoint pour les questions Economiques et sociales internationale, Jean Ripert, à un moment où se déroulaient des négociations multilatérales de grande ampleur ayant trait au nouvel ordre économique international et à la coopération globale dans le domaine du développement. Ce poste m'a servi d'apprentissage pour la négociation multilatérale et m'a profondément motivé dans mon engagement au service de la paix et de l'organisation de Nations Unies.

*Les années de formation au métier de juge* en tant qu'auditeur puis de maître des requêtes au Conseil d'Etat, période intense et privilégiée où j'ai servi à la section du contentieux comme à la section des travaux publics. Les vingt premières années de ma carrière m'ont permis de suivre de près des mutations qui ont bouleversé la scène internationale.

1991/ 1994

*Activité* :Ambassadeur, représentant permanent de la France aux négociations de Vienne sur le contrôle des armements et les mesures de confiance (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe).

1988/ 1991

*Activité* :Conseiller diplomatique du Ministre de la Défense

1986/ 1988

*Activité* :Conseiller culturel à l'Ambassade de France aux Etats-Unis, représentant permanent des universités françaises

1985/ 1986

*Activité* :Directeur de cabinet de M. Roland Dumas, Ministre des Affaires européennes puis des Affaires étrangères

1981/ 1984

*Activité* :Conseiller technique au cabinet du Ministre des Relations extérieures, chargé des questions économiques internationales et du développement

1978/ 1981

*Activité* :Détaché auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations unies à New York comme assistant spécial du Secrétaire général adjoint pour les affaires économiques et sociales internationales

1974/ 1978

*Activité* :Auditeur puis Maître des requêtes au Conseil d'Etat ; mon profil s'inscrit clairement dans une logique de juge de catégorie B, membre d'une Cour Suprême, qui a bénéficié d'une large expérience du droit international des relations internationales. A ce titre je pense pouvoir apporter une contribution significative à l'équipe de juges à la CPI qui sera élue au mois de décembre 2014.

#### Publications les plus pertinentes

- Perrin de Brichambaut ( Marc), " The OSCE in perspective, six years of service, six questions and a few answers" pp 31-44 dans *Security and human rights* Volume 23, issue 1, 2012
- Perrin de Brichambaut (Marc), "Six years as OSCE Secretary General: An Analytical and personal retrospective"pp.25-49 dans OSCE Yearbook 2011, Hamburg, Nomos, 2012
- Perrin de Brichambaut (Marc), Dobelle (Jean-Francois), Coulée(Frédérique), *Leçons de droit international public*, 2011, 701 pages, 2nde édition, Paris, Presses de Sciences-Po et Dalloz
- Perrin de Brichambaut(Marc), "The OSCE. Status quo and future perspectives" pp. 489-501 dans "*Strategie und Sicherheit 2011*" ,Wien, BohlauVerlag, 2011
- Articles récents dans la revue *Survival*: "Jump-starting democracy" April-May 2010; "An agenda for human dignity", November-December 2008
- Perrin de Brichambaut(Marc), "Les nouveaux enjeux de la sécurité internationale" pp. 337-352 in Jacques Attali (ed.) « *Le sens des choses* », Paris, Robert Laffont, 2009
- Perrin de Brichambaut (Marc), "The role of the United Nations Security Council in the International Legal System" pp 269-277 in Michael Byers(ed.), *The role of Law in International Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2000
- Perrin de Brichambaut( Marc), " Le rôle du Directeur des Affaires juridiques dans un pays engagé dans la coopération européenne" pp. 85-97 dans « *Recueil d'articles de conseillers juridiques d'Etats, d'organisations internationales et de praticiens de droit international* », Nations Unies, 1999
- Perrin de Brichambaut (Marc) et Dubrocard (Michèle), « Quelques aspects de la spécificité de la procédure devant la Cour de Cassation française face au contrôle de la Cour Européenne des droits de l'homme »pp.593-605 in *Mélanges en hommage à Louis-Edmond Pettiti*, Bruxelles, Bruylant, 1998
- Perrin de Brichambaut (Marc), "Les avis consultatifs rendus par la CIJ le 8 juillet 1996 sur la licéité de l'utilisation des armes nucléaires dans un conflit armé (OMS) et sur la licéité de la menace de l'emploi d'armes nucléaires (AGNU)", pp 314-336 in *Annuaire Français de Droit International* 1996, Paris, CNRS Editions, 1997
- Perrin de Brichambaut(Marc), « Opening argument »pp.195-211, « Closing argument » pp. 238-241 in *New Zealand at the International Court of Justice French nuclear testing in the Pacific*, Wellington, New Zealand Ministry of Foreign Affairs and trade, 1996
- Perrin de Brichambaut (Marc), « Les relations entre les Nations Unies et les systèmes régionaux », pp 97-107 in *Société Française de Droit International, Le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies*, Paris, Pedone, 1995

#### Séminaires et conférences les plus pertinents

- Professeur de droit international public, Institut d'Etudes Politiques de Paris 1997-2005 (enseignement partagé avec Jean-François Dobelle)
- Enseigne un cours intitulé « Global Governance and International Organizations » à la Paris SchoolAffairs, Sciences Po, (avec Nicolas de Rivière et David Behar)
- Suivi régulier des conférences de la Société française de Droit International et de la branche française de l'International Law Association

#### Appartenance à des associations professionnelles

- Membre du Conseil International de l'International Peace Institute (IPI), New York.
- Membre de la Société Française de Droit International ( SFDI).
- Membre de l'International Law Association ( Branche Française)
- Membre de l'International Institute for Strategic Studies (IISS)

#### Distinctions reçues

- Officier de la Légion d'honneur (France)
- Chevalier des Palmes Académiques ( France)
- Croix de Commandeur de l'ordre du mérite de la République Fédérale d'Allemagne

#### Intérêts personnels

Course à pied, arts plastiques

## 14. RATIARAISSOA, Harimahefa (Madagascar)

[Original: français]

### Note verbale

La Mission Permanente de la République de Madagascar auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale et, faisant suite à sa propre Note verbale N°14-231/DELONU/L.RAND/B/ASP-ICC/2014 du 17 Juillet 2014 et à la Note du Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties en date du 18 Juillet 2014 relative au document détaillé prévu au Statut de Rome, a l'honneur de communiquer ci-joint ledit document requis.

La Mission Permanente de Madagascar tient à préciser que la candidature de Mme Harimahefa Ratiaraisoa est présentée au titre de la liste B en conformité avec le paragraphe 5 de l'article 6 du Statut de Rome.

La Mission Permanente de Madagascar serait reconnaissante au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties de bien vouloir trouver en annexe les curricula vitae de l'intéressée (en version française et anglaise), le document de présentation détaillée de sa candidature (en langue française) aux termes des alinéas a),b) et c) du paragraphe 3 de l'article 6 du Statut de Rome, conformément à l'alinéa 4 a) de l'article 36 dudit Statut, ainsi que les documents attestant ses fortes expériences dans le traitement des affaires pénales et dossiers pénaux, ses diverses formations sur le droit international humanitaire et des droits humains incluant les violences contre les femmes et les enfants.

### Exposé des qualifications

*Conformément aux dispositions de l'article 36, paragraphe 4, du Statut de Rome et au paragraphe 6, de la résolution ICC-ASP/3/Res.6, le Gouvernement de la République de Madagascar présente la candidature de Madame Ratiaraisoa Harimahefa, Magistrat de 1er grade près la Cour de cassation de la Cour Suprême de Madagascar au processus d'élection de juges au titre de la liste B, prévu pour la 13<sup>e</sup> session de l'Assemblée des Etats Parties prévu se tenir à New York en Décembre 2014.*

*Justification de la candidature au titre de la liste B (article 36, paragraphe 3, du Statut de Rome)*

- (a) Madame Ratiaraisoa Harimahefa s'est distinguée dans l'exercice de ses fonctions par sa moralité irréprochable, son intégrité et son impartialité dans l'exercice de ses fonctions. Etant membre de l'Association "Mouvement pour l'Ethique et la Déontologie de Madagascar", un espace de réflexion nationale d'étude, de formation et de sensibilisation des acteurs du milieu judiciaire, elle y travaille et partage les valeurs du Mouvement (lettre de confort jointe). Les membres du Conseil en Ethique et Déontologie, comprenant des anciens hauts magistrats du pays, soutiennent également sa candidature (Lettre de soutien jointe).
- (b) Depuis 1999, la candidate exerce les fonctions de conseillère à la Cour de Cassation de la Cour Suprême, la plus haute juridiction de Madagascar depuis 2009. Elle continue de disposer d'une expertise complète dans le traitement des dossiers pénaux.

La candidate, au cours de son parcours professionnel dans la magistrature, de 1980 à ce jour, a occupé des postes de responsabilité ( Substitut du Procureur, Juge et Juge d'instruction, Chef de Juridiction, Haut Conseiller). Elle a toujours usé de ses fortes expériences en matière pénale et en procédure pénale. Elle était en charge des dossiers importants traitant les conflits liés aux crises politiques du pays ( atteintes aux biens et à l'intégrité physique, conflits d'ordre ethnique et socio-communautaire)

- (c) Madame Ratiaraisoa Harimahefa est membre actif de différentes associations et Organisations Non Gouvernementales (ONG) oeuvrant pour la protection des droits humanitaires internationaux liées aux activités du Ministère de la Justice. Elle figure parmi les auteurs de rapports périodiques se rapportant à ces activités et destinés aux organes conventionnels.

La candidate a contribué dans la mise en place d'un système de suivi des cas de violation des droits de l'homme dans divers secteurs à Madagascar ( en milieu carcéral, en temps de crise politique, en cas de justice populaire)

Madame Ratiaraisoa Harimahefa a participé et organisé plusieurs Séminaires et Conférences nationaux et internationaux sur les thématiques des droits humanitaires.

Etant actuellement Membre de la Commission Spéciale pour l'Amnistie et la Réconciliation Nationale au sein de la Cour Suprême, elle contribue non seulement au renforcement de la paix sociale suite aux crises politiques successives ayant secoué le pays mais également, au rétablissement des droits humains.

Maîtrisant parfaitement la matière, son expérience présente nécessairement des intérêts pour les travaux judiciaires de la Cour.

- (d) La candidate maîtrise parfaitement la langue française qui est la langue de travail dans le cadre des activités judiciaires malgaches. Elle a également des connaissances en anglais qui est une langue obligatoire au cours des études secondaires à Madagascar, renforcée au Centre Culturel Américain au cours de ses activités professionnelles.

*Présentation de la candidature( article 36, paragraphe 4, du Statut de Rome) :*

- (a) La candidature de Madame Ratiaraisoa Harimahefa a été présentée par Madame Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en Conseil du Gouvernement le 8 Juillet 2014. Suivant Note de Conseil du 10 Juillet 2014, le Gouvernement malgache a approuvé et soutient la présente candidature.
- (b) La candidate est de nationalité malgache.

*Autres domaines justifiant la candidature ( article 36, paragraphe 8 du Statut de Rome)*

- (a) Mme Ratiaraisoa Harimahefa exerce ses fonctions de magistrat dans le cadre d'un système juridique francophone.
- (b) Candidate de Madagascar, elle réside dans l'Afrique Australe.
- (c) De sexe féminin, elle pourrait favoriser l'égalité de genre au sein de la Cour Pénale Internationale.
- (d) Elle est formatrice dans des grandes écoles professionnelles en charge des matières liées à la violence contre les femmes et les enfants (Ecole Nationale de la Magistrature).

En outre, elle est engagée dans les oeuvres de protection, d'égalité de genre et de droits des enfants à travers son implication dans différentes associations (cf "curriculum vitae")

Telles sont les compétences et qualifications de la candidate dont le profil répond aux dispositions de l'article 36 du Statut de Rome.

## Curriculum vitae

Nom de famille :	Ratiaraisoa	
Prénom :	Harimahefa	
Sexe :	Femme	
Date de naissance :	02 juin 1954	
Nationalité :	Malgache	
Critères régionaux :	Afrique	
État civil :	Mariée	
Liste A/Liste B :	Liste B	
Langues	Langue maternelle : Français	
• Anglais	(à l'écrit) Intermédiaire	(à l'oral) Intermédiaire
• Français	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
• Espagnol	(à l'écrit) Débutant	(à l'oral) Intermédiaire

## Qualifications académiques

Novembre/1998 - Juin/2000

- *Institution*: Centre Culturel Americain ,Antananarivo,Madagascar
- *Diplôme(s) obtenu(s)*: Advanced 2 Certificate

Avril/1978 - Juillet/1980

- *Institution*: Université d'Antananarivo,Madagascar- Faculté de Droit-
- *Diplôme(s) obtenu(s)*: Diplôme de l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ)

Septembre/1975 - Février/1979

- *Institution*: Université d'Antananarivo,Madagascar- Faculté de Droit-
- *Diplôme(s) obtenu(s)*: Licence section droit privé

## Expérience professionnelle

Février/2009 - A ce jour/2014

- *Employeur* : Etat Malgache - Ministère de la Justice
- *Intitulé du poste* : Conseiller à la Cour de Cassation de la Cour Suprême de Madagascar
- *Autres informations* : En charge de toutes les matières dont les affaires pénales : rédaction des rapports sur les affaires à juger, délibération en chambre du conseil, jugement des affaires en audiences publiques, en chambres réunies et en audiences de conflits de juridiction. Membre de la Commission Spéciale de la Cour Suprême sur l'AMNISTIE POUR LA RECONCILIATION NATIONALE : prise de décision sur les demandes d'amnistie afférentes aux crises politiques du pays entre 2002 et 2009. Rédaction des rapports initiaux et périodiques des droits de l'Homme de Madagascar à soumettre devant les organes conventionnelles (CERD-CEDEF-PIDCP-PIDESC-CAT). Rédaction du rapport national dans le cadre de l'examen périodique universel. Mise en place d'un système national de suivi des cas de violation des droits de l'Homme. Membre du Bureau National de suivi des violences basés sur le genre et de l'accès à la justice

Janvier/2002 - Février/2009

- *Employeur* : Etat Malgache - Ministère de la Justice
- *Intitulé du poste* : Président du Tribunal de Première Instance d'Antananarivo Madagascar
- *Autres informations* : En charge particulièrement : De la gestion administrative, financière et des ressources humaines de la juridiction. Du suivi et jugement des dossiers délicats : relatifs aux conflits nés des événements politiques du pays, touchant gravement l'ordre public (émeutes), à incidences diplomatiques et relatifs aux demandes d'extradition, d'entraide internationale et de commission rogatoire internationale. De la direction du Conseil de Surveillance des Etablissements Pénitentiaires du ressort de la juridiction : contrôle annuel de leur fonctionnement, du traitement des détenus, de la tenue des registres de détention et rédaction des rapports et procès-verbaux y afférents. Des études et suivi des demandes d'adoption internationale.

Mars/1991 - Janvier/2002

- *Employeur* : Etat Malgache - Ministère de la Justice
- *Intitulé du poste* : Vice Présidente du Tribunal de Première Instance d'Antananarivo
- *Autres informations* : En charge des affaires civiles et pénales

Avril/1987 - Mars/1991

- *Employeur* : Etat Malgache - Ministère de la Justice
- *Intitulé du poste* : Juge du Tribunal de Première Instance d'Antananarivo
- *Autres informations* : En charge des affaires pénales

Aout/1980 - Avril/1987

- *Employeur* : Etat Malgache - Ministère de la Justice
- *Intitulé du poste* : Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance d'Antananarivo
- *Autres informations* : En charge: du traitement des dossiers d'arrestation des délinquants majeurs et mineurs ; des visites et contrôles périodiques des prisons, des centres de rééducation des mineurs en conflit avec la loi, des foyers d'hébergement des enfants abandonnés et objet de maltraitance sous la tutelle conjointe du Ministère de la Justice et du Ministère de la Population ; de la représentation du Ministère Public aux audiences pénales mettant en cause des majeurs et aux audiences des Tribunaux pour Enfants ; des réunions de travail périodiques avec les Officiers de Police Judiciaire.

## Autres activités professionnelles pertinentes

1996/ a ce jour

- *Activité* : Formatrice à l'Ecole Nationale de la Magistrature sur : Les Droits de l'Homme : le système international de protection et de promotion des droits de l'homme, l'applicabilité des Conventions internationales par le juge national. Le droit pénal spécial : Violences sexuelles et basées sur le Genre, les atteintes à l'intégrité des personnes, les divers crimes sanctionnés par des lourdes peines privatives de liberté (atteintes aux droits de propriétés avec circonstances aggravantes, conflits ethniques, destruction de biens publics...). La procédure pénale de droit commun et les procédures criminelles spéciales (grands banditismes, vol de bovidés, vols aggravés).

1995/2003

- *Activité* : Chargée de formation en droit pénal et en procédure pénale à l'Ecole Nationale de la Gendarmerie.

1996/1999

- *Activité* : Enseignante vacataire en procédures civile et pénale à l'Ecole Nationale d'Administration de Madagascar à l'endroit des élèves inspecteurs des domaines.

1990/1996

- *Activité* : Chargée des travaux dirigés de droit pénal et de procédure pénale à l'endroit des étudiants en droit des 2ème et 3ème années à la faculté de droit de l'Université d'Antananarivo.

2008/2013

- *Activité* : Membre de la Commission de réforme législative : élaboration du projet de loi sur la répression des crimes transnationaux organisés, du projet de loi portant mise en place du Conseil Supérieur de la Magistrature, du projet de loi sur l'adoption nationale et internationale, du décret portant Assistance Judiciaire, du projet de texte portant création de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH). Vice-présidente de l'Association des Magistrats du Tribunal d'Antananarivo : contribution dans la conception, la mise en place et la gestion des kiosques juridiques, d'un accueil directionnel et d'une aide à la constitution des dossiers d'assistance judiciaire près le Tribunal de première Instance d'Antananarivo. Responsable des actions juridiques entreprises par le Ministère de la Justice dans la conception, la mise en place et le fonctionnement d'une clinique juridique dans un quartier populaire d'Antananarivo pour la formation de para-juristes en charge du règlement des litiges de voisinage à caractère civil et pénal (conciliation et médiation).

2002/A ce jour

- *Activité* : Vulgarisation des textes protecteurs des droits de la femme et des enfants, des droits individuels, des préventions et répressions des violences et sur l'égalité de genre.

## Publications les plus pertinentes

- Dépliants sur la procédure d'amnistie pour la réconciliation nationale (loi du 03Mai 2012)
- Manuel sur la lutte contre la torture et les mauvais traitements à Madagascar
- Manuel de procédure pénale malgache
- Dépliants sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes
- Brochure sur les principes essentiels des droits de l'homme
- Guide sur la protection des droits de l'enfant et le fonctionnement du Tribunal pour Enfants
- Guide sur les droits de la famille
- Dépliants sur les procédures d'adoption nationale et internationale

## Séminaires et conférences les plus pertinents

*Locales*

- Le Droit International Humanitaire
- Le juge national et l'application des instruments internationaux ratifiés par Madagascar.
- Mécanismes indépendants d'inspection et prévention et lutte contre la fraude et la corruption dans les opérations de développement : approche de la Banque Africaine de Développement.
- La politique de cassation en matière pénale.
- Formation des chefs de Cour et de Juridiction sur le Leadership.
- Les frais de justice criminelle, le recouvrement des amendes pénales et des frais de justice.
- Ethique et déontologie : la conduite professionnelle des magistrats et la qualité de la justice pénale anti-corruption.
- L'application des peines privatives de liberté : problématiques et enjeux.
- Les délinquances économiques et financières.
- Les infractions politiques : aspects et procédures d'instruction.
- Le droit pénal positif et le mode de règlement des litiges à caractère pénal en milieu socio communautaire.

- Approches en matière de règlement de conflits ethniques.
- Le crime particulier du grand banditisme : lutte et répression.
- La protection des enfants contre les différentes formes de violence : la pédophilie, le tourisme sexuel, le travail des enfants, les autres formes de maltraitance.
- Les femmes leaders : caractères et compétences.
- Les droits de la femme en Afrique : droit comparé.
- Les instruments internationaux et le droit national pour la protection de l'enfance.
- Les problématiques de la cybercriminalité : cadre juridique, les divers délits commis par le réseau informatique, les mesures de protection des mineurs contre les attentats aux mœurs, les mesures de prévention.
- Les juridictions répressives et les droits humains.

#### *A l'extérieur*

- Représentation de la Cour Suprême de Madagascar aux XIII<sup>ème</sup> assises statutaires et VI<sup>ème</sup> session de formation des magistrats membres de l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones sur le thème : « La justice africaine face à la montée de la criminalité transfrontalière ». (Cotonou-Benin)
- Enforcement workshop on combating counterfeiting within the Southern African Development Community (Pretoria-Afrique du Sud).
- Capacity Building Programme on WTO issues for Officials from Africa countries (Delhi- Inde).
- Le droit de propriété intellectuelle en Afrique francophone : aspect pénal (Yaoundé- Cameroun).
- L'arbitrage international (Cour d'Arbitrage de Paris)
- Formation des formateurs à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM – Paris et Bordeaux).
- Séminaire sur le thème : « Justice et Développement » (ENM-Paris).
- Stage pratique près la Cour d'Appel de Douai (France) sur le traitement des procédures pénales.
- Les modes alternatifs de règlement des litiges : transaction, médiation, arbitrage et conciliation (le Touquet –France).
- Stage pratique sur le fonctionnement de la juridiction pénale de Saint-Pierre (La Réunion).
- Droit du Développement : technique de planning, de négociation, de médiation et d'arbitrage international (IDLI-Italie).

#### Appartenance à des associations professionnelles

- Membre de l'Association pour la Sauvegarde et la Protection de l'Enfance (ASPE) œuvrant pour la protection des mineurs en détention dans les centres de correction : composée de juges, d'assistants sociaux et de bénévoles.
- Vice Présidente de l'Association des Magistrats du Tribunal d'Antananarivo
- Collaboration avec la Plate Forme Nationale des Organisations de la Société Civile de Madagascar
- Membre du Mouvement pour l'Ethique et la Déontologie de Madagascar

#### Distinctions reçues

Officier de l'Ordre National (2007)

Chevalier de l'Ordre National (2002)

#### Intérêts personnels

Lecture, voyages, musique.

#### Divers

- Membre de l'organisation non gouvernementale « Femmes et vertus » œuvrant pour l'information des femmes vulnérables sur les mesures relatives à l'élimination de la violence contre les femmes, sur leurs droits, sur l'égalité de genre, sur la prévention du crime et sur la justice pénale.
- Parrainage de l'association locale « AINA-Enfance et Avenir » œuvrant pour la protection des enfants déshérités et des filles-mères.
- Présidente du comité de Gestion d'un dispensaire privé de l'Eglise
- Présidente de l'association des Laïcs de l'Eglise

## 15. SCHMITT, Bertram (Allemagne)

[Original: anglais]

### Note verbale

L'ambassade de la République fédérale d'Allemagne présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États parties et, faisant référence à la note ICC-ASP/13/SP/06 de ce dernier en date du 18 février 2014, a l'honneur d'informer le Secrétariat que l'Allemagne propose la candidature de M. Bertram Schmitt, juge et professeur, aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale pour la période 2015-2024, lors de l'élection qui doit avoir lieu à l'occasion de la treizième session de l'Assemblée des États parties, à New York, du 8 au 17 décembre 2014.

La désignation du candidat est conforme à la procédure applicable aux candidats à la fonction de juge à la Cour internationale de justice, conformément à l'alinéa *a* (ii) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome. Le 8 juillet 2013, le Groupe national allemand de la Cour permanente d'arbitrage a informé le gouvernement allemand qu'il avait, à l'issue d'un échange de vues approfondi, décidé à l'unanimité de présenter la candidature du juge et professeur Schmitt aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale. Le gouvernement allemand apporte son soutien à cette désignation.

La candidature du juge et professeur Schmitt est présentée au titre de la liste A en application du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome. Il répond pleinement aux exigences prévues à l'alinéa *b* (i) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

Au regard de l'alinéa *a* (i à iii) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut de Rome, le juge et professeur Schmitt, qui est ressortissant allemand, est un candidat de sexe masculin qui représentera le système juridique continental et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

La déclaration déposée conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome, ainsi qu'un curriculum vitae du juge et professeur Schmitt sont joints à la présente.

### Exposé des qualifications

*Déclaration déposée conformément à l'alinéa a du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et conformément à la résolution ICC-ASP/3/Rés. 6 de l'Assemblée des États parties, modifiée par les résolutions ICC-ASP/5/Rés. 5 et ICC-ASP/12/Rés. 8, Annexe II, adoptée par l'Assemblée des États parties respectivement le 10 septembre 2004, le 1<sup>er</sup> février 2007 et le 27 novembre 2013, relatives à la procédure de candidature et d'élection des juges à la Cour pénale internationale.*

- (a) Le juge et professeur Schmitt est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité (alinéa *a* du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome). Magistrat hautement respecté à la Seconde Chambre pénale de la Cour fédérale de justice (Cour suprême), il a consacré l'ensemble de sa carrière professionnelle au service de la justice.
- (b) Le juge et professeur Schmitt réunit les conditions requises en Allemagne pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires comme il est stipulé à l'alinéa *a* du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome. Il est actuellement membre actif de la magistrature à la Cour fédérale de justice (Cour suprême), la plus haute instance judiciaire du pays dans le domaine civil et pénal.
- (c) Le juge et professeur Schmitt
  - (i) possède une compétence reconnue dans les domaines du droit et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du juge en matière de procédure pénale, satisfaisant ainsi aux exigences requises par l'alinéa *b* (i) du paragraphe 3 de l'article 36. Au cours de sa carrière, il a exercé ses fonctions de juge à la Grande Chambre pénale de première instance pendant plus de douze années, dont plus de six en tant que président de cette



Chambre. De nombreuses affaires relevant de cette juridiction concernaient les types d'infraction pénales les plus graves. Depuis 2005, il est juge de la Cour fédérale de justice, siégeant depuis 2008 au sein de l'une des chambres pénales de cette cour.

Le juge et professeur Schmitt est également professeur adjoint de droit pénal, de procédure pénale et de criminologie à l'université de Wurzburg. En outre, il est co-auteur avec le professeur Meyer-Goßner du commentaire standard, annuellement mis à jour, du Code de procédure pénale, ainsi que co-éditeur d'un commentaire sur le Code pénal.

- (ii) Il possède également une compétence reconnue dans le domaine du droit international et des droits de l'homme. Depuis septembre 2009, le professeur Schmitt a exercé les fonctions de juge *ad hoc* à la Cour européenne des Droits de l'homme. De plus, le commentaire du Code de procédure pénale cité plus haut contient une grande quantité d'informations sur la Convention européenne des Droits de l'homme. En outre, depuis juin 2009, il représente l'Allemagne au sein d'Eurojust, l'organe de contrôle commun.
- (d) Le juge et professeur Schmitt est de langue maternelle allemande, et parle couramment l'anglais, langue dont il possède une excellente maîtrise tant à l'écrit qu'à l'oral. Il a de même une bonne connaissance du français (alinéa *c* du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome).
- (e) Le juge et professeur Schmitt est désigné comme candidat au titre de la liste A (paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome), répondant aux exigences précisées à l'alinéa *b* du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.
- (f) Le juge et professeur Schmitt possède une grande expertise juridique dans le domaine de la violence exercée contre les femmes et les enfants, une question mentionnée à l'alinéa *b* du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut de Rome. Il a exercé pendant plusieurs années en tant que président d'une Chambre spéciale ayant compétence à l'égard des crimes graves commis contre les enfants et les adolescents. En tant que président, à plusieurs reprises, de la Grande Chambre pénale et de la Grande Chambre pour mineurs, il a également dirigés les procédures de nombreux procès concernant les crimes violents contre les mineurs et les femmes, ainsi que des affaires impliquant des violences sexuelles contre les femmes.
- (g) Le juge et professeur Schmitt est un ressortissant allemand et ne possède la nationalité d'aucun autre État.

## Curriculum vitae

Nom de famille :	Schmitt	
Prénom :	Bertram	
Sexe :	Homme	
Date de naissance :	9 septembre 1958	
Nationalité :	Allemande	
Critères régionaux :	Europe occidentale et autre États	
État civil :	Marié	
Liste A/Liste B :	Liste A	
Langues	Langue maternelle : Allemand	
• Anglais	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
• Français	(à l'écrit) Intermédiaire	(à l'oral) Intermédiaire
• Espagnol	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
• Italien	(à l'écrit) Intermédiaire	(à l'oral) Intermédiaire

## Qualifications académiques

Juillet 1988

- *Institution* : Land de la Hesse
- *Diplôme obtenu* : Diplôme d'État en droit

Juillet 1985

- *Institution* : Université de Francfort-sur-le-Main
- *Diplôme obtenu* : Docteur en droit *Honoris causa*

Déc. 1983

- *Institution* : Université de Francfort-sur-le-Main / Land de la Hesse
- *Diplôme obtenu* : Premier diplôme d'État en droit

## Expérience professionnelle

Depuis août 2009

- *Employeur* : Conseil de l'Europe
- *Intitulé du poste* : Juge *ad-hoc* à la Cour européenne des Droits de l'homme

Depuis juin 2009

- *Employeur* : Union européenne
- *Intitulé du poste* : Membre allemand d'Eurojust, organe de contrôle commun

Depuis mai 2005

- *Employeur* : République fédérale d'Allemagne
- *Intitulé du poste* : Juge à la Cour fédérale de justice (Cour suprême)
- *Autres informations* : Seconde Chambre pénale de la Cour fédérale de justice (depuis 2008) ; Attaché de presse de la Cour fédérale de justice (depuis 2008) ; Juge d'instruction à la Cour fédérale de justice (de 2005 à 2009) ; 11<sup>e</sup> Chambre civile de la Cour fédérale de justice (de 2005 à 2007).

Avril 1999-mai 2005

- *Employeur* : Land de la Hesse
- *Intitulé du poste* : Juge président du Tribunal de région, à Darmstadt
- *Autres informations* : Grande Chambre pour mineurs, Division auxiliaire des Assises (de 2000 à 2005) ; Grande Chambre pénale : questions pénales générales (1999).

Sept. 1997-juin 1998

- *Employeur* : Land de la Hesse
- *Intitulé du poste* : Affecté à la Haute Cour de région, à Francfort, en qualité de juge
- *Autres informations* : Chambre des affaires concernant la détention / Chambre des appels

Avril 1993-avril 1999

- *Employeur* : Land de la Hesse
- *Intitulé du poste* : Juge à la Cour de région, à Darmstadt
- *Autres informations* : Grande Chambre pénale ; Chambre des appels pour les questions concernant les arrestations

Févr. 1991-mars 1993

- *Employeur* : Land de la Hesse
- *Intitulé du poste* : Juge (Cour de région, Darmstadt ; tribunal local, Groß-Gerau)
- *Autres informations* : Questions générales du domaine civil et pénal

## Autres activités professionnelles pertinentes

Depuis avril 2000

- *Activité* : Professeur adjoint en droit pénal, en procédure pénale et en criminologie, université de Würzburg

Oct. 1993-mars 2000

- *Activité* : Chargé de cours à temps partiel, université de Würzburg

Juillet 1988-janv. 1991

- *Activité* : Assistant universitaire principal à l'Institut de droit pénal, de procédure pénale, de criminologie et de sciences judiciaires (université de Francfort-sur-le-Main)

## Publications les plus pertinentes

1. *Monographies, manuels, commentaires*

- Meyer-Goßner/Schmitt: Strafprozessordnung. Kommentar (57<sup>e</sup> édition, 2014, mise à jour annuelle, co-auteur) [Procédure pénale, commentaire juridique]
- Satzger/Schmitt/Widmaier: StGB. Strafgesetzbuch. Kommentar (1<sup>re</sup> édition, 2009, co-éditeur) [Code pénal, commentaire juridique]
- Kriminologie, Jugendstrafrecht, Strafvollzug (5<sup>e</sup> édition, 2008) [Criminologie, droit pénal relatif aux mineurs, exécution des peines - manuel]
- Die richterliche Beweiswürdigung im Strafprozess (1993) [L'appréciation judiciaire de la preuve dans les procédures pénales]
- Körperverletzungen bei Fußballspielen (1985) [Lésions corporelles dans les matchs de football ; une étude criminologique]

2. *Articles (sélection)*

- Die Verständigung im Strafprozess nach dem Urteil des Bundesverfassungsgerichts vom 19. März 2013 (Festschrift for Klaus Tolksdorf, 2014) [La négociation de plaidoyer après la décision de la Cour constitutionnelle fédérale du 19 mars 2013]
- Das Zeugnisverweigerungsrecht des Angehörigen im Verfahren gegen mehrere Beschuldigte (Festschrift for Hans-Heiner Kühne on his 70th birthday, 2013) [Droit pour les membres d'une famille d'un refus de témoigner dans les procès avec accusés multiples]
- Zum Verzicht auf das Verwertungsverbot des § 252 StPO (NStZ 2013, 213) [Lever l'interdiction de lecture des déclarations, suite à un refus de témoigner]
- Der Einfluss der strafrechtlichen Rechtsprechung des EGMR auf den BGH und das BVerfG (2011) [Impact de la jurisprudence pénale du ECtHR sur la Cour fédérale de justice et la Cour constitutionnelle fédérale]
- Zum Konfrontationsrecht nach Art. 6 Abs. 3d EMRK (Festschrift for Ruth Rissing-van Saan 2011) [Le droit de faire appel et de contre-interroger les témoins au regard de l'alinéa d du paragraphe 3 de l'article 6 du ECHR]
- Die überlange Verfahrensdauer und das Beschleunigungsgebot in Strafsachen (StraFo 2008, 313 ff.) [Le principe de la procédure pénale diligente conformément au paragraphe 3 de l'article 5 et au paragraphe 1 de l'article 6 du ECHR]
- Zur räumlichen Geltung des deutschen Strafrechts bei Straftaten im Internet (Festschrift 600 Jahre Würzburger Juristenfakultät 2002, 357 ff.) [Application territoriale du droit pénal allemand en cas d'infraction sur Internet]
- Zu Rechtsprechung und Rechtswirklichkeit verfahrensbeendender Absprachen im Strafprozess (GA 2001, 411 ff.) [La négociation de plaidoyer dans les procédures pénales allemandes]
- Zum Gutachten des psychiatrischen Sachverständigen aus der Sicht des Strafrichters (Archiv für Kriminologie volume 198, 38 ff.) [L'évaluation par un juge d'un rapport d'expertise psychiatrique]

## Séminaires et conférences les plus pertinentes

- |                |   |
|----------------|---|
| Février 2014   | Discussion d'experts à propos d'une « Initiative visant à réformer la procédure à la Cour pénale internationale », organisée par le ministère fédéral de la Justice et de la Protection des consommateurs et le Collège fédéral des hautes études de sécurité, Berlin (Allemagne) |
| Novembre 2013  | Participation à une conférence internationale, « Constituer un héritage – Enseignements tirés des bureaux du procureur des différents tribunaux pénaux internationaux et des tribunaux hybrides », Nuremberg (Allemagne)  |
| Juillet 2013   | Conférence sur les procédures pénales diligentes à la Cour suprême de la République du Kazakhstan   |
| Mai 2013       | Participation à la séance plénière du Comité européen pour les problèmes criminels (CEPC) du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, en tant que membre expert de la délégation allemande  |
| Septembre 2011 | Conférence sur les principes fondamentaux de la procédure pénale allemande, prononcée au symposium Chine-Allemagne concernant le droit constitutionnel, Qingdao (Chine)   |
| Mai 2011       | Conférence sur l'impact de la jurisprudence pénale du ECtHR sur la Cour fédérale de justice et la Cour constitutionnelle fédérale dans le cadre des 3 <sup>e</sup> Rencontres de Karlsruhe sur le droit pénal   |
| Mai 2009       | Conférence sur le droit de faire appel et de contre-interroger les témoins au regard de l'alinéa d du paragraphe 3 de l'article 6 du ECHR à la Cour fédérale de justice, à Karlsruhe, pour les juges en visite de la Cour suprême de Turquie                                      |
| Novembre 2008  | Conférence à la faculté de droit de l'université d'Istanbul sur les causes de la délinquance des mineurs  |
| Novembre 2008  | Conférence sur la recevabilité de la preuve, dans le cadre d'un séminaire germano-turc à Istanbul, avec des professeurs d'université de Turquie et des juges de la Cour suprême de Turquie (Yargıtay)   |
| Avril 2008     | Conférence pour les avocats de la défense de l'Association du barreau allemand sur le principe des procédures pénales diligentes et sans retard excessif  |

Depuis 2008 Discussions d'experts avec des délégations étrangères visitant la Cour fédérale de justice [juges des cours constitutionnelles de Turquie, Afrique du Sud, Indonésie et Kosovo ; juges de la Cour suprême de Chine et du Kazakhstan ; procureurs généraux du Mexique (ainsi que le procureur général adjoint) et de la Russie (ainsi que le procureur général adjoint de Russie)].

#### Appartenance à des associations professionnelles

- Verein der Bundesrichter und Bundesanwälte beim BGH [Association de juges et de procureurs à la Cour fédérale de justice]
- Gesellschaft zur Herausgabe von BGHSt und BGHZ [Société d'édition des BGHSt et des BGHZ] ; les BGHSt et les BGHZ sont les « rapports officiels » des décisions civiles et pénales les plus importantes en Allemagne (décisions de justice importantes)
- Juristische Studiengesellschaft Karlsruhe [Association des études juridiques de Karlsruhe]
- Deutscher Richterbund [Association des juges allemands]
- Deutscher Hochschulverband [Association allemande des conférenciers et professeurs d'université]

#### Distinctions reçues

-

#### Intérêts personnels

History, archaeology, palaeontology, chess, soccer

## 16. THELIN, Krister Hans (Suède)

[Original: anglais]

### Note verbale

L'Ambassade de Suède présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États parties et, se référant à sa note datée du 18 février 2014 (référence ICC-ASP/13/SP/06), a l'honneur d'informer le Secrétariat que le Gouvernement suédois propose, par la présente, la candidature de M. le juge Krister Thelin aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale en vue des élections qui se tiendront au siège des Nations unies à New York du 8 au 17 décembre 2014.

La candidature du juge Thelin bénéficie du soutien des cinq pays nordiques (Suède, Danemark, Finlande, Islande et Norvège). Cette candidature s'inscrit dans une tradition de profond engagement des pays nordiques en faveur de la Cour pénale internationale et de son efficacité, de son professionnalisme et de son intégrité.

La candidature du juge Thelin est présentée conformément au paragraphe 4 a) ii) de l'article 36 du statut de Rome de la Cour pénale internationale, à savoir selon la procédure de présentation de candidatures à la Cour internationale de Justice prévue dans le Statut de celle-ci.

La candidature du juge Thelin est présentée au titre de la liste A, laquelle concerne les candidats possédant une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire.

En application des sous-alinéas i) à iii) du paragraphe 8 a) de l'article 36, le juge Thelin est un candidat de sexe masculin et de nationalité suédoise qui représentera le système de droit romano-germanique et le groupe de l'Europe occidentale et autres États.

Le document détaillé préparé conformément au paragraphe 4 a) de l'article 36 du statut de Rome de la Cour pénale internationale et le curriculum vitæ du juge Thelin sont joints à la présente note verbale.

### Exposé des qualifications

*Exposé présenté conformément au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties relative aux modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges, de Procureur et de procureurs adjoints de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6).*

Le juge Krister Thelin est le candidat de la Suède, soutenue par l'ensemble des autres pays Nordiques (Danemark, Finlande, Islande et Norvège), aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale. Sa candidature est présentée au titre de la Liste A, laquelle concerne les candidats ayant une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire.

Le juge Thelin possède les qualifications nécessaires pour être affecté aux plus hautes fonctions judiciaires au niveau national. Compte tenu de sa grande expérience et de ses connaissances en droit international pénal, en droit international humanitaire et en droit international des droits de l'homme, le juge Thelin est particulièrement bien placé pour contribuer efficacement aux travaux importants de la Cour pénale internationale.

Dans l'exercice de différentes hautes fonctions judiciaires —au niveau national et international— le juge Thelin a fait preuve d'une haute moralité, impartialité et intégrité. M. Thelin est un juge hautement qualifié, qui associe à sa longue expérience professionnelle un attachement personnel à des principes généraux du droit tels que l'équité de la procédure et l'impartialité judiciaire. Il est en outre profondément attaché à l'efficacité des procès et de la gestion des dossiers.

Depuis 1972, le juge Thelin a exercé diverses fonctions au sein des tribunaux suédois. Il a notamment été Secrétaire d'État au Ministère de la justice entre 1991 et 1994.

Sa parfaite maîtrise du droit national et international a été grandement appréciée en Suède, où il a présidé différentes commissions de droit international privé, de droit en matière de sécurité des frontières et d'extradition.

En qualité de juge *ad litem* au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) entre 2003 et 2008, le juge Thelin a siégé dans le cadre d'affaires complexes et exigeantes telles que les affaires *Bošković et Tar ulovski, Limaj et consorts, Mrkšić et consorts* et *Pavle Strugar*. Ces affaires portaient sur des crimes graves conformément au droit international pénal, notamment des meurtres, des actes de torture et d'autres violations de lois et coutumes de la guerre. Le juge Thelin a donc traité des crimes relevant de la compétence de la Cour pénale internationale.

En qualité de Juge de la mise en état au TPIY, le juge Thelin a joué un rôle actif dans l'organisation et la préparation de la mise en état des affaires et a principalement axé ses activités sur une gestion des dossiers et des procédures plus efficaces.

Outre sa grande expérience et ses connaissances approfondies dans le domaine de la justice pénale internationale, le juge Thelin connaît également très bien le droit international des droits de l'homme. Il a été membre du Comité des droits de l'homme des Nations Unies entre 2008 et 2012 et a participé au suivi de la situation des droits de l'homme assuré par le Comité dans plusieurs pays et a contribué aux commentaires généraux du Comité sur certains articles importants du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le juge Thelin possède également une expérience de haut dirigeant. Il a été Directeur général de la Commission indépendante des médias de Bosnie-Herzégovine et Directeur du *Policy and Legal Advice Centre* de Belgrade. Dans le cadre de ces fonctions de direction, qui étaient exercées sur le terrain et au nom de l'Union européenne, le juge Thelin a acquis de nouvelles compétences dans les domaines du renforcement institutionnel, de la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit.

Le juge Thelin est un ressortissant suédois. Il maîtrise parfaitement l'anglais (à l'oral et à l'écrit), une des langues de travail de la Cour. Il possède également des connaissances de base concernant le français

## Curriculum vitae

Nom de famille :	Thelin	
Prénom :	Krister	
Deuxième prénom :	Hans	
Sexe :	Homme	
Date de naissance :	8 décembre 1947	
Nationalité :	Suédoise	
Critères régionaux :	Europe occidentale et autres États	
État civil :	Marié	
Liste A/Liste B :	Liste A	
Langues	Langue maternelle : suédois	
• Anglais	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
• Français	(à l'écrit) Débutant	(à l'oral) Débutant
• Allemand	(à l'écrit) Débutant	(à l'oral) Débutant

### Qualifications académiques:

08/1975 – 06/1976

- *Institution*: Faculté de droit de Harvard
- *Diplôme(s) obtenu(s)*: Maîtrise en droit (LLM)

09/1967 – 06/1972

- *Institution*: Université de Lund
- *Diplôme(s) obtenu(s)*: Licence en droit

### Expérience professionnelle

Depuis 09/1998

- *Employeur*: Cour d'appel de Skåne et Bleking, Malmö
- *Intitulé du poste*: Juge principal de la Cour d'appel (en disponibilité)

Depuis 05/2010

- *Employeur*: Conseil de l'Europe
- *Intitulé du poste*: Juge *ad hoc* à la Cour européenne des droits de l'homme

09/2008 – 12/2012

- *Employeur*: Nations Unies
- *Intitulé du poste*: Membre du Comité des droits de l'homme

12/2003 – 08/2008

- *Employeur*: Nations Unies
- *Intitulé du poste*: Juge *ad litem* au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)

09/2001 – 11/2003

- *Employeur*: Union européenne
- *Intitulé du poste*: Directeur du *Policy and Legal Advice Centre* de Belgrade, Serbie

04/2000 – 08/2001

- *Employeur*: Ministère des affaires étrangères, Suède
- *Intitulé du poste*: Président du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est (*eSEEUROPE Initiative*)

06/1998 – 03/2000

- *Employeur*: Union européenne et Gouvernement des États-Unis d'Amérique
- *Intitulé du poste*: Directeur général de la Commission indépendante des médias de Bosnie-Herzégovine (principal organe national de régulation des médias)

09/1997 – 05/1998

- *Employeur*: Union européenne
- *Intitulé du poste*: Chef d'équipe dans le cadre d'un projet de renforcement des institutions constitutionnelles en Bosnie-Herzégovine

10/1991 – 10/1994

- *Employeur*: Gouvernement suédois
- *Intitulé du poste*: Secrétaire d'État au Ministère de la justice

09/1990 – 08/1998

- *Employeur*: Cour d'appel de Skåne et Bleking
- *Intitulé du poste*: Juge

09/1984 – 03/1986

- *Employeur*: Gouvernement suédois
- *Intitulé du poste*: Conseiller juridique au Ministère de la justice (Division internationale)

08/1984 – 12/1989

- *Employeur*: Cour d'appel de Skåne et Bleking
- *Intitulé du poste*: Juge associé

03/1975 – 08/1978

- *Employeur*: Cour d'appel de Skåne et Bleking
- *Intitulé du poste*: Assistant de juge

07/1972 – 02/1975

- *Employeur*: Cour du District de Lund
- *Intitulé du poste*: Greffier

#### Autres activités professionnelles pertinentes

03/1995 – 11/2011

- *Activité* : Président de différentes commissions de droit civil, de droit international privé, de droit en matière de sécurité des frontières et d'extradition

06/1987 – 09/1991

- *Activité* : Conseiller en droit international humanitaire auprès des forces armées suédoises

09/1978 – 09/1991

- *Activité* : Secrétaire de différentes commissions de droit des assurances sociales, de droit civil, de droit en matière de protection des données et d'autres domaines juridiques

#### Publications les plus pertinentes

##### 1. Monographies, ouvrages et commentaires

- Sverige som rättsstat [La Suède et l'État de droit], Stockholm, 2001 (Timbro)

- Le Code suédois de procédure judiciaire (avec Anders Bruzelius), New York, 1979 (Fred B Rothman & Co)

##### 2. Articles (sélectionnés)

- FN:s MR-kommitté – i teori och praktik [Le Comité des droits de l'homme : la théorie et la pratique], Juridisk Tidskrift, 2009-2010 n° 4, 865-888

- Krigsförbrytartribunalen i Haag: Genomfört uppdrag eller kostsamt misslyckande? [Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie : Mission accomplie ou échec coûteux ?], Juridisk Tidskrift, 2007-2008, n° 3, 626

- Les médias et l'état de droit : l'importance de la régulation des médias dans le processus de paix en Bosnie-Herzégovine (avec Katrin Nyman Metcalf), Juridisk Tidskrift, 1999-2000 n° 3, 579-590

#### Appartenance à des associations professionnelles

2000-2001 Vice-Président du Forum des juges, Association internationale du barreau

1992-1997 Président, Sällskapet för Domstolsforskning (société suédoise de recherche en matière judiciaire), Suède

#### Distinctions reçues

1. Bourse Frank Boas à Harvard, 1976

2. Bourse Fulbright, 1975

3. Premier prix de l'université de Lund, 1972

#### Intérêts personnels

Littérature, histoire, golf et tennis



## 17. UGREKHELIDZE, Mindia (Géorgie)

[Original: anglais]

### Note verbale

L'ambassade de Géorgie auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et, faisant référence à la note de celui-ci n° ICC-ASP/13/SP/06 en date du 18 février 2014, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement géorgien a décidé de proposer la candidature du juge et professeur Mindia Ugrekhelidze à l'élection des juges de la Cour pénale internationale qui aura lieu à New York, du 8 au 17 décembre 2014, pendant la treizième session de l'Assemblée des États Parties.

La candidature du juge et professeur Ugrekhelidze est présentée au titre de la liste A, aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome. Le juge et professeur Ugrekhelidze répond pleinement aux exigences prévues à l'alinéa b), sous-alinéa i), du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

L'exposé des qualifications du juge et professeur Ugrekhelidze déposé conformément à l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome, ainsi que son *curriculum vitae* sont joints à la présente.

L'ambassade de Géorgie auprès du Royaume des Pays-Bas saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale les assurances de sa très haute considération.

### Exposé des qualifications

*Le présent exposé est remis à l'appui de la candidature du juge et professeur Mindia Ugrekhelidze à l'élection des juges de la Cour pénale internationale (CPI) conformément à l'article 36 du Statut de Rome de la CPI et à la résolution ICC-ASP/3/Res.6, telle que modifiée par les résolutions ICC-ASP/5/Res.5 et ICC-ASP/12/Res.8, adoptées par l'Assemblée des États Parties respectivement les 10 septembre 2004, 1er février 2007 et 27 novembre 2013, ainsi qu'en vertu de la procédure de présentation de candidatures à la Cour internationale de Justice et dans le cadre du Statut de la CPI.*

De par sa carrière professionnelle et son parcours personnel, le juge et professeur Ugrekhelidze possède une expérience sans pareille, pratique et théorique, en droit pénal.

#### (a) Exigence requise au titre de l'alinéa a) du paragraphe 3 de l'article 36

Le juge et professeur Ugrekhelidze jouit depuis toujours d'une haute considération morale, fait montre d'impartialité et d'intégrité et satisfait à toutes les conditions requises en Géorgie pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires. Il fut le premier Président de la Cour suprême de Géorgie (1990-1999), après que le pays eut recouvré son indépendance, et le premier juge élu au titre de la Géorgie à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) (1999-2008). Tout au long de sa très distinguée carrière, le juge et professeur Ugrekhelidze a occupé un certain nombre de postes emblématiques en Géorgie comme parlementaire, membre du Conseil supérieur de la magistrature, de la Commission constitutionnelle et d'autres institutions d'État. Parmi les distinctions qu'il a reçues, l'on peut citer : l'Ordre du mérite de Géorgie (1999), le titre de citoyen d'honneur de la ville de Pasadena, Californie (États-Unis d'Amérique) (1996), la bourse de l'Institut Max-Planck de droit pénal étranger et international, Fribourg (Allemagne) (1995), le titre le plus élevé de juge de Géorgie (1991), le titre de citoyen d'honneur de la ville de Houston, Texas (États-Unis d'Amérique) (1991), le titre de citoyen d'honneur de la ville d'Austin, Texas (États-Unis d'Amérique) (1991), ainsi que le titre de citoyen d'honneur de la « cité antique de Koutaïssi » (Géorgie) (1990).

#### (b) Exigence requise au titre de l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 36

La compétence irréprochable du juge et professeur Ugrekhelidze dans les domaines

du droit pénal et de la procédure pénale, ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal qu'il a acquise en qualité de juge, sont reconnues depuis longtemps. De 1990 à 1999, il a, en tant que Président de la Cour suprême de Géorgie, mené les affaires pénales à tous les stades de la procédure, en particulier en cassation et dans le cadre du Présidium et du Plénum de la Cour suprême. En sa qualité de membre de droit du Conseil supérieur de la magistrature, le juge et professeur Ugrekhelidze a participé à l'adoption d'un certain nombre d'approches dans le cadre d'affaires pénales complexes. En outre, il possède une grande expérience dans la conduite de la réforme du droit pénal. Dans les années 90, il a coprésidé le Comité gouvernemental de rédaction du nouveau Code pénal géorgien et a participé à l'élaboration du « Code pénal type de la Russie ». Actuellement, il est membre du Comité gouvernemental de rédaction des amendements à apporter au Code pénal géorgien en vue de mettre ce dernier en conformité avec les normes européennes. Qui plus est, le juge et professeur Ugrekhelidze jouit d'un parcours universitaire très distingué. Professeur de droit pénal à l'Université d'État de Tbilissi (1975-1999) et chercheur à l'Institut Max-Planck de droit pénal étranger et international, il est, depuis 2011, professeur au sein du département de droit pénal de l'Université internationale du Caucase (droit pénal interne, droit pénal international et droit pénal comparé) et chef de ce département. Le juge et professeur Ugrekhelidze est l'auteur de plus de 100 ouvrages publiés et autres, notamment dans le domaine du droit pénal, et participe à toute une série de conférences internationales.

Le juge et professeur Ugrekhelidze possède une compétence reconnue depuis longtemps dans les domaines pertinents du droit international, y compris dans les droits de l'homme. En tant que juge élu au titre de la Géorgie à la Cour européenne des droits de l'homme, il a participé à l'examen de plus de 2 000 affaires et a rempli les fonctions de rapporteur principal dans quelque 500 affaires, y compris en matière pénale (affaire *Pinochet*, affaire *Natchova et autres*, affaire *Asanidze c. l'État de Géorgie*, etc.). Actuellement, le juge et professeur Ugrekhelidze est membre de la Commission constitutionnelle de Géorgie et juge *ad hoc* à la Cour européenne des droits de l'homme. Le droit international et les droits de l'homme font partie de ses compétences universitaires exceptionnelles.

(c) *Exigence requise au titre de l'alinéa c) du paragraphe 3 de l'article 36*

La langue maternelle du juge et professeur Ugrekhelidze est le géorgien. Il a une pratique courante de l'anglais et du russe ; par ailleurs, il possède les bases du français et de l'allemand.

(d) *Exigence requise au titre du paragraphe 5 de l'article 36*

Si le juge et professeur Ugrekhelidze possède des qualifications supérieures à celles requises au titre des listes A et B et satisfait aux exigences de l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 36, c'est au titre de la liste A que sa candidature est présentée.

(e) *En réponse à l'alinéa a), sous-alinéas i) à iii), du paragraphe 8 de l'article 36*

Le juge et professeur Ugrekhelidze a suivi des études de droit dans des pays de droit civil (Géorgie, Russie). Bien qu'il représente un système de droit civil, il n'éprouve aucune difficulté à travailler dans un système bâti sur le droit jurisprudentiel, du point de vue tant des compétences que de l'expérience, comme en attestent sa carrière très distinguée à la Cour européenne des droits de l'homme et son expérience au sein de l'Institut britannique de droit international et comparé à Londres (Royaume-Uni).

La candidature du juge et professeur Ugrekhelidze est présentée par la Géorgie, un pays faisant partie du Groupe des États d'Europe orientale (GEO).

Le choix du juge et professeur Ugrekhelidze favorise un juste équilibre entre les sexes dans la composition de la Cour, dès l'instant qu'il a été défini que le nombre de votes minimum requis pour assurer cet équilibre dans les élections à venir est de deux juges de sexe masculin.

(f) *En réponse à l'alinéa b) du paragraphe 8 de l'article 36*

Le juge et professeur Ugrekhelidze se distingue par ses remarquables compétences juridiques dans un grand nombre de domaines. Il possède en particulier

une connaissance approfondie du droit international humanitaire. De plus, il a obtenu le statut d'expert en droit nucléaire à l'Institut Max-Planck de droit pénal étranger et international, et a publié plusieurs articles sur le sujet. Il a en outre une excellente connaissance du droit international des réfugiés, en sa qualité de participant à différentes conférences et d'ancien membre de l'Association internationale des juges aux affaires des réfugiés. Non moins important, le juge et professeur Ugrekhelidze jouit d'une vaste et riche expérience en matière de partenariat avec un certain nombre d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales étrangères (OSCE, CE, AIDP, IARJL, ABA, CILI, GTZ, ERA, etc.) concernant des questions de droit problématiques.

Les compétences juridiques du juge et professeur Ugrekhelidze en matière de lutte contre la violence envers les femmes ou les enfants méritent une mention particulière : au cours des neuf années de son mandat en tant que Président de la Cour suprême de Géorgie, il a participé à l'examen de plusieurs affaires de violence et de discrimination qui ont fait date. Durant son mandat de juge à la Cour européenne des droits de l'homme, le juge et professeur Ugrekhelidze a siégé dans des affaires de violence et de discrimination complexes, telle l'affaire *Natchova et autres* dont il a été rapporteur. L'arrêt rendu par la Grande Chambre a défini, dans la jurisprudence de la CEDH, le principe de « lien de causalité » entre des attitudes et le préjudice subi.

Il est à noter que le juge et professeur Ugrekhelidze est membre du Comité gouvernemental de rédaction des amendements à apporter au Code pénal géorgien, qui, entre autres, traite des questions de violence familiale.

(g) *En réponse au paragraphe 7 de l'article 36*

Le juge et professeur Ugrekhelidze est de nationalité géorgienne et ne possède la nationalité d'aucun autre État.

Étant donné les titres de compétences et les impressionnantes qualifications professionnelles du juge et professeur Ugrekhelidze au niveau international, compte tenu de l'appui considérable dont il bénéficie au sein des organes judiciaire, exécutif et législatif et de la société civile au niveau national, le Gouvernement géorgien est convaincu que son élection en tant que juge (d'un pays du sud du Caucase – une région jusqu'à présent non représentée à la Cour pénale internationale) de la CPI apportera à cette institution une grande expérience, une vision nouvelle et un sens de la responsabilité partagée pour la progression de la justice internationale vers sa finalité.

## Curriculum vitae

Nom de famille :	Ugrekhelidze	
Prénom :	Mindia	
Sexe :	Masculin	
Date de naissance :	19 mai 1942	
Nationalité :	Géorgienne	
Critères régionaux :	Europe orientale	
État civil :	Marié	
Liste A/Liste B :	Liste A	
Langues	Langue maternelle : géorgien	
• Anglais	(à l'écrit) Confirmé	(à l'écrit) Confirmé
• Français	(à l'écrit) Débutant	(à l'oral) Débutant
• Russe	(à l'écrit) Confirmé	(à l'écrit) Confirmé
• Allemand	(à l'écrit) Débutant	(à l'oral) Débutant

## Qualifications académiques:

Févr. 2005 – juin 2007

- *Institution* : Académie de droit européen (ERA) de Trèves (Allemagne), droit européen pénal et public
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Certificat de participation au cours d'été sur la justice européenne

Juillet 2004 – août 2004

- *Institution* : *American Bar Association (ABA)*
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Certificat de participation à la formation judiciaire

Janv. 2000 – janv. 2003

- *Institution* : École Berlitz de Strasbourg (France)
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Certificat de participation au cours de formation linguistique spéciale en langue française

Mai 1995 – oct. 1995

- *Institution* : *Goethe Institute* de Fribourg (Allemagne)
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Certificat de participation au cours de formation linguistique spéciale en langue allemande

Avril 1995 – oct. 1995

- *Institution* : Institut Max-Planck de droit pénal étranger et international, Fribourg (Allemagne)
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Expert en droit nucléaire (*Strafnormen im Atomenergierecht*)

Juin 1991 – sept. 1991

- *Institution* : Institut supérieur international des sciences criminelles (ISISC)
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Certificat de participation à la conférence sur la Protection des droits de l'homme en matière de justice pénale

Oct. 1980 – oct. 1982

- *Institution* : Institut de l'État et du droit de l'Académie russe des sciences (URSS)
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Études de droit pénal (La dialectique des éléments objectifs et des éléments subjectifs en droit pénal)

Juin 1974

- *Institution* : Université d'État de Moscou (URSS)
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : Doctorat en droit pénal, « La culpabilité dans le cadre d'infractions commises par négligence », diplôme certifié

Sept. 1958 – juin 1963

- *Institution* : Université d'État de Tbilissi (Géorgie)
- *Diplôme(s) obtenu(s)* : *LL.M.*, « La neutralité en droit international public », diplôme certifié

## Expérience professionnelle

Depuis juin 2014

- *Employeur* : Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)
- *Intitulé du poste* : Juge *ad hoc* (liste A)

Depuis avril 2013

- *Employeur* : Comité gouvernemental de rédaction des amendements à apporter au Code pénal géorgien
- *Intitulé du poste* : Membre

Depuis mars 2014

- *Employeur* : Commission constitutionnelle de Géorgie
- *Intitulé du poste* : Membre

Depuis sept. 2011

- *Employeur* : Université internationale du Caucase
- *Intitulé du poste* : Professeur, chef du département de droit pénal interne, de droit pénal international et de droit pénal comparé

Déc. 2009 – févr. 2011

- *Employeur* : ONG – Tribunal populaire (« Sur le siège »)
- *Intitulé du poste* : Cofondateur et président
- *Autres informations* : A présidé en tant que juge du fond de nombreuses affaires pénales sensibles en réponse à des réclamations. Première expérience de décisions de justice rendues par un système de jury en Géorgie (liste A)

Juin 2008 – févr. 2009

- *Employeur* : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
- *Intitulé du poste* : Expert
- *Autres informations* : A participé au programme « Formation des formateurs » en Ukraine. Mission spéciale de pilotage multirégional sélectif et de formation des juges les plus expérimentés en matière de sensibilisation des juges moins expérimentés, par l'organisation de simulations de procès et d'autres activités judiciaires (liste A)

Juin 1999 – févr. 2008

- *Employeur* : Cour européenne des droits de l'homme
- *Intitulé du poste* : Juge au titre de la Géorgie
- *Autres informations* : A participé à l'examen de plus de 2 000 affaires et a rempli les fonctions de rapporteur principal dans quelque 500 affaires, y compris en matière pénale (affaire Pinochet, affaire Natchova et autres, etc.) (liste A)

Sept. 1997 – sept. 1998

- *Employeur* : Conseil de la magistrature de Géorgie
- *Intitulé du poste* : Membre de droit
- *Autres informations* : A participé aux décisions dans des affaires pénales (corruption, outrage à magistrat, discrimination, etc.) (liste A)

Nov. 1990 – sept. 1999

- *Employeur* : Cour suprême de Géorgie
- *Intitulé du poste* : Président
- *Autres informations* : A mené les affaires pénales à toutes les étapes de la procédure, en particulier en cassation et dans le cadre du Présidium et du Plénum de la Cour suprême (liste A)

Févr. 1987 – nov. 1990 et Janvier 1973 – oct. 1980

- *Employeur* : Cour suprême de Géorgie
- *Intitulé du poste* : Secrétaire du Comité consultatif scientifique
- *Autres informations* : Élaboration de directives pour une administration de la justice efficace et le règlement, dans un délai raisonnable, de plusieurs catégories d'affaires pénales sans précédents suffisants

#### Autres activités professionnelles pertinentes

Depuis mai 2014

- *Activité* : Administrateur principal du système de contrôle de la qualité des enquêtes scientifiques dans le domaine des études juridiques géorgiennes ; Académie géorgienne des sciences

Depuis nov. 2013

- *Activité* : Professeur à *Saint Andrew*, la première université géorgienne ; Chef du département juridique

2009 – 2012

- *Activité* : Membre de la Commission constitutionnelle de Géorgie (pouvoir judiciaire, droits de l'homme)

Mars 1999

- *Activité* : Traduction de la recommandation N° R (94) 12 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur l'indépendance, l'efficacité et le rôle des juges

Mai 1999

- *Activité* : Traduction et publication de la « Charte européenne sur le statut des juges » (1998)

Juillet 1997

- *Activité* : Création et organisation du Centre des droits de l'homme au sein de la Cour suprême de Géorgie, pour l'étude, l'analyse, la synthétisation et la diffusion de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres cours internationales

Janv. 1991

- *Activité* : Adoption et publication des résolutions et recommandations du Plénum de la Cour suprême de Géorgie : « Des principes de base et tendances des activités des juridictions de la République au cours de la période de rétablissement de l'indépendance de la Géorgie » (1991) ; « De la présomption d'innocence et du droit de se défendre » (1992) ; « Des droits des victimes dans les procédures pénales » (1992) ; « De la fixation des peines par les juridictions » (1994)

Nov. 1990

- *Activité* : Élu membre du Parlement multipartite, a contribué à l'élaboration d'une législation géorgienne démocratique et pluraliste

1985 – 1987

- *Activité* : Participation à l'élaboration du Code pénal type de la Russie

## Publications les plus pertinentes

- "Basic Principles of International Criminal Law" (Principes fondamentaux du droit international pénal), *Herald of Caucasus International University*, n° 8 (en cours d'impression), Tbilissi, 2014
- "At the Dawn of the System of International Criminal Justice" (À l'aube d'un système de justice pénale internationale), *Justice*, n° 1, Tbilissi, 2008
- "Causation: Reflection in the Mirror of the European Convention on Human Rights" (Causalité : Réflexion à l'aune de la Convention européenne des droits de l'homme), *Liber Amicorum Luzius Wildhaber*, Strasbourg, 2007
- "International Criminal Court" (La Cour pénale internationale), *Martinsajulebis Matsne (Herald of Justice)*, n° 2, Tbilissi, 1997
- "Penal Code: Attempt of Theoretical Modeling" (Code pénal : une tentative de modélisation théorique) (monographie en russe), co-auteurs : Anashkin G.Z., Borodin B.A. ... *Nauka (Science)*, Moscou, 1987
- "Criminal omission" (L'omission pénale), encyclopédie de Géorgie, vol. 10., 1986
- "Die Bedeutung des Schuldgehalts der Tat im Strafrecht. Zweites Deutsch - Sovjetisches Kolloquium uber Strafrecht und Kriminologie", *Nomos Verlagsgesellschaft*, n° 2, Baden-Baden, 1984
- "Dialectics of the Objective and Subjective in Victimogenic Situation" (La dialectique des éléments objectifs et des éléments subjectifs dans les situations victimogènes), articles, Tbilissi-Jena, 1984
- "El abandono criminal en pelagro y la culpa en las delictos sin resultado", XIe congrès international de droit comparé, Caracas, 1982
- "Criminal Liability for the Abusing the Official's Powers" (La responsabilité pénale en cas d'abus de pouvoir), *Sabchota samartali (Soviet Law)* (droit soviétique), n° 2, Tbilissi, 1982
- "Criminal Liability for the Destruction of Historical and Cultural Monuments" (La responsabilité pénale en cas de destruction de monuments culturels et historiques), *Sabchota samartali (Soviet Law)* (droit soviétique), n° 4, Tbilissi, 1981
- "Culpability in Hazard Offences" (La culpabilité dans les infractions involontaires) (monographie en géorgien), *Metsniereba (Science)*, Tbilissi, 1980
- "Basic Study by Eminent American Criminologist Cherif Bassiouni" (Étude de fond du grand criminologue américain Cherif Bassiouni), *Matsne (Herald ...)*, n° 3, Tbilissi, 1980
- "Penal Policy and Criminal Law" (Politique pénale et droit pénal), *Sabchota Samartali (Soviet Law)* (droit soviétique), n° 2, Tbilissi, 1979
- "Rationale of Criminal Negligence" (Le principe de négligence pénale) (monographie en russe), *Metsniereba*, Tbilissi, 1976
- "Atomic Law" (Droit nucléaire), encyclopédie de Géorgie, vol. 1, 1975
- "Mixed or Dual Guilt in Criminal Law" (Culpabilité « mixte » ou double culpabilité en droit pénal), *Matsne (Herald of Georgian Academy of Sciences)*, n° 1, Tbilissi, 1967

## Séminaires et conférences les plus pertinents

- Israël : conférence sur les Problèmes contemporains en droit pénal, organisée par la Cour suprême d'Israël, 2010
- Allemagne : séminaire sur la Stratégie européenne de lutte contre le terrorisme, tenu à l'Académie de droit européen (ERA) de Trèves, 2004
- Royaume-Uni : séminaire sur les Problèmes juridiques liés à la lutte contre le terrorisme, organisé par la Société pour le droit pénal international (ICLS), Londres, 2002
- Canada : troisième Conférence internationale des juges aux affaires des réfugiés, Ottawa, 1998
- Suisse : séminaire « Réflexion sur les règles de droit humanitaire dans les législations nationales », Genève, 1997
- Pays-Bas : conférence consacrée à l'Examen des projets de Code pénal et de Code de procédure pénale géorgiens, Leiden, 1997
- Italie : conférence sur les Problèmes contemporains de corruption des élites, Rome, 1996
- Brésil : XVe congrès de l'Association internationale de droit pénal (AIDP), Rio de Janeiro, 1994
- France : conférences internationales ordinaires des présidents des Cours constitutionnelles et des Cours suprêmes, Strasbourg, 1993 – 2003
- États-Unis d'Amérique : programmes de l'ABA de formation des juges, Washington D.C., 1996, 1994, 1991

## Appartenance à des associations professionnelles

Depuis 2010	Membre du Club des experts indépendants de Géorgie
Depuis 1996	Membre de l'Association internationale des juristes
1996 – 1997	Chef du groupe géorgien de l'Association internationale de droit pénal

## Distinctions reçues

- Ordre du mérite géorgien (1999)
- Citoyen d'honneur de la ville de Pasadena, Californie (États-Unis d'Amérique) (1996)
- Bourse de l'Institut Max-Planck de droit pénal étranger et international, Fribourg (Allemagne) (1995)
- Titre le plus élevé de juge de Géorgie (1991)
- Citoyen d'honneur de la ville de Houston, Texas (États-Unis d'Amérique) (1991)
- Citoyen d'honneur de la ville d'Austin, Texas (États-Unis d'Amérique) (1991)
- Citoyen d'honneur de la « cité antique de Koutaïssi » (Géorgie) (1990)
- Prix de l'Académie des sciences de Géorgie pour l'étude intitulée « Aspects psychologiques des comportements criminels » (Géorgie) (1974)

## Intérêts personnels

## Poésie, voyages

## Divers

A élaboré et lancé un programme de formation spécifique intitulé « Droit et justice » sur la chaîne de télévision géorgienne « Ertsulovneba » (2014).

En tant qu'expert invité par le Conseil de l'Europe, a animé un atelier en Azerbaïdjan sur le thème « Droit à la liberté d'expression » (2012).

A mené deux études sur le pouvoir judiciaire en Géorgie dans le cadre de la réforme de la Constitution géorgienne :

- (a) Sur le système de jury (2011)
- (b) Sur la nomination à vie des juges (2010).

En tant que juge à la Cour européenne des droits de l'homme, a participé aux débats sur les questions de contrôle de constitutionnalité organisés par la Cour constitutionnelle d'Arménie (2008).

Prête son concours aux organisations non gouvernementales suivantes : Association internationale de droit pénal (AIDP) ; Société pour le droit pénal international (ICLS) ; Association internationale des juges aux affaires des réfugiés (IARLJ) ; Groupe européen de droit public (EGPL) ; American Bar Association (ABA) ; Europäische Rechtsakademie (Académie de droit européen) (ERA) ; Société allemande de coopération technique (GTZ) ; Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (FHDH) ; Union internationale des avocats (UIA) ; Banque mondiale.